

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le **23 FEV. 2024**

ID : 083-218300507-20240221-2024_024-DE

République Française



Ville de Draguignan

N°2024-024

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

AVIS SUR LE CONTENU DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENT QUARTIER 2030 »

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURELIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

CHRISTINE PRÉMOSELLI pouvoir à RICHARD STRAMBIO, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTIAN MAMECIER pouvoir à ALAIN HAINAUT, MARTINE ZERBONE pouvoir à ÉVELYNE LORCET, JEAN-PIERRE SOUZA pouvoir à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA, OLIVIER GORDE pouvoir à MICHEL PONTE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI pouvoir à CHRISTINE VILLELONGUE,

ABSENTS :

CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, MARTINE ZERBONE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, RENÉ DIES, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : 23 FEV. 2024

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale ;

Vu le décret fixant la liste des quartiers prioritaires ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville "engagements quartiers 2030" ;

Vu la circulaire du 3 avril 2023 relative aux nouveaux contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » ;

Vu la circulaire du 15 mai 2023 relative à la consultation citoyenne ;

Vu la circulaire du 31 août 2023, définissant les conditions d'élaboration et leurs objectifs de la génération 2024 – 2030 des contrats de ville ;

Vu le projet de contrat « engagement quartier 2030 » ci annexé ;

Le Contrat de Ville représente un véritable document de référence qui répertorie l'ensemble des actions menées ou à mener en faveur des quartiers prioritaires.

L'année 2023 marque l'échéance des Contrats de Ville 2015-2020 – prorogés jusqu'en 2022 puis 2023. Annoncée en avril 2023, cette nouvelle contractualisation repose sur trois principes : un « zonage actualisé », une « participation citoyenne ravivée », une « contractualisation resserrée ».

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27/10/2023 a permis à l'État de confirmer les moyens alloués à la politique de la ville, de réaffirmer l'objectif majeur de mobilisation du droit commun et de présenter les nouvelles mesures en faveur des quartiers, orientées autour de la transition écologique, du plein emploi, des services publics et d'une politique de la ville renouvelée.

Le contrat de ville arrivé à échéance le 31 décembre 2023, la Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération propose un Contrat de ville nouvelle génération aux assemblées délibérantes concernées.

Ce contrat de ville définit notamment cinq axes d'intervention :

- Contribuer au développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en associant pleinement élus et citoyens,
- Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi en QPV,
- Accompagner les transitions (numériques, énergétiques),
- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique,
- Favoriser l'émancipation des habitants par l'éducation, la culture et le sport.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le **23 FEV. 2024**

ID : 083-218300507-20240221-2024_024-DE

Ces cinq objectifs seront mis en œuvre à partir du maillage géographique défini, recentrés sur un nombre limité d'enjeux locaux forts, arrêtés en lien étroit avec les habitants et adaptés aux besoins, aux ressources et aux dispositifs déployés sur chaque territoire.

À l'échelle de la Commune, les QPV retenus restent :

- Le centre ancien
- Les Collettes

Ledit contrat fera l'objet d'une délibération en Conseil d'agglomération le 8 avril 2024, après avis des Conseils municipaux des communes concernées et des partenaires signataires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- Émet un avis favorable au contrat de ville 2024-2030 « Quartiers 2030 » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

quartiers2030

Contrat de ville 2024 -2030 Dracénie Provence Verdon agglomération

Références

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Décret fixant la liste des quartiers prioritaires
- Circulaire du 3 avril 2023 relative aux nouveaux contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »
- Circulaire du 15 mai 2023 relative à la concertation citoyenne
- Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030
- Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023
- Décret 0301 du 29/12/2023 relative à la nouvelle géographie prioritaire
- Circulaire du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »

Les quartiers prioritaires de Draguignan et du Muy

QN08302M Centre ville de Draguignan

QN08303M Les Collettes

QN08304M Centre ville du Muy

Table des matières

Glossaire	3
Préambule	4
Le contexte national	4
Présentation du territoire et de la nouvelle géographie prioritaire	5
Les priorités du Contrat de ville	8
L'articulation du Contrat de ville avec les dispositifs de droit commun	8
Une logique de co-construction et d'élaboration du contrat de ville avec les habitants et les acteurs locaux du territoire	10
Les éléments clés du diagnostic partagé et les enjeux pour le territoire	12
Le bilan de la mise en œuvre du précédent contrat	12
Le portrait des quartiers prioritaires	
Les perspectives identifiées pour Dracénie Provence Verdon agglomération	22
Les perspectives identifiées à l'échelle de chaque quartier	24
Le plan d'action du Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	26
Présentation des 5 axes d'intervention et des grandes orientations stratégiques	26
La déclinaison des objectifs opérationnels à l'échelle des quartiers	27
La gouvernance, le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de ville	38
La gouvernance, le pilotage et les modalités d'évaluation du Contrat de ville	38
La programmation pluriannuelle	40
La mise en œuvre de la TFPB	40
La potentielle mobilisation des acteurs privés	41
La participation citoyenne	42
Les engagements des signataires du Contrat de ville	44
Annexes	45
1- Plan d'actions par quartier	
2- Conventions et le protocole de la TFPB	
3- Conventions justice / bailleurs	
4- Modèle de fiche d'évaluation et de synthèse	
5- Tableau de programmation	
6- Liste des référents par signataires	
7- Indicateurs de suivi et évaluation : fiches territoire INSEE	
8- Liste des rues des QPV	
9- Evaluation du Contrat de ville 2015-2023.	

Glossaire

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le **23 FEV. 2024**
ID : 083-218300507-20240221-2024_024-DE

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

CISPD : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

CIV : Comité interministériel de la ville

CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

CNAF : Caisse nationale des allocations familiales

CPO : Conventions pluriannuelles d'objectif

CRTE : Contrat de relance et de transition écologique

CTG : Convention territoriale globale

DPVa : Dracénie Provence Verdon Agglomération

FLE : Français langue étrangère

GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité

OPAH- RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PDIE : Projet départemental d'insertion vers l'emploi

PLH : Plan local de l'habitat

PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

QPV : Quartier politique de la ville

QVA : Quartier en veille active

SPIE : Service public de l'insertion et de l'emploi

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

Préambule

Le contexte national

La rédaction du nouveau Contrat de ville de DPVa s'inscrit dans un **contexte national de refonte de la Politique de la ville**. Les contours de la prochaine génération de contrats se sont dessinés progressivement tout au long de l'année 2023 et au début de l'année 2024 au travers de plusieurs textes précisant **la définition et les attendus** de la nouvelle géographie prioritaire, de ses principes d'actions et de sa gouvernance :

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Circulaire du 3 avril 2023 relative aux nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 »
- Circulaire du 15 mai 2023 relative à la concertation citoyenne
- Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030
- Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023
- Décrets du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les modalités particulières de détermination
- Instruction du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030.

Annoncée en avril 2023, cette nouvelle contractualisation repose sur **trois principes** : un « zonage actualisé », une « participation citoyenne ravivée », une « contractualisation resserrée ».

Tenu à Chanteloup-les-Vignes le 27 octobre 2023, sous l'autorité de la Première Ministre Elisabeth Borne, en présence du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu, ainsi que de la secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, le **Comité Interministériel des Villes (CIV)** a permis à l'Etat de confirmer les moyens alloués à la politique de la ville, de réaffirmer l'objectif majeur de mobilisation du droit commun et de présenter les nouvelles mesures en faveur des quartiers, orientées autour de la transition écologique, du plein emploi, des services publics et d'une politique de la ville renouvelée.

La **circulaire du 31 août 2023** relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 est venue préciser le contour de ces documents :

- **Un principe d'articulation renforcée du Contrat de ville avec les stratégies locales et nationales**, notamment les Contrats de relance et transition écologique et les Pactes Locaux des Solidarités signés par l'Etat, les Départements et Métropoles ;
- L'inscription d'un **volet investissement** au sein du Contrat de Ville - notamment pour financer des projets émanant de la concertation citoyenne - et la possibilité de s'appuyer sur la mobilisation des dotations de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités et leurs groupements, mais également des acteurs privés pour alimenter ce volet ;
- Une articulation entre un volet « socle » dédié aux thématiques transversales à l'échelle des intercommunalités et une **partie dédiée aux projets spécifiques de chaque quartier** ;
- La possibilité de mobiliser une partie des crédits BOP 147 (2,5% maximum de l'enveloppe départementale, sous conditions, **pour des projets en dehors des QPV et sur des zones de fragilités** (notamment celles qui n'atteignent pas le seuil de 1.000 habitants) ;

- Un **objectif de 50% de conventions conclues en CPO**, notamment pour les actions relevant des Programmes de Réussite Educative ou portées par les associations locales ;
- Une attention à l'anticipation de **l'évaluation du contrat** sur les volets qualitatifs et quantitatifs et à la bonne communication autour des subventions versées par l'Etat.

Nouveauté des contrats de ville, le volet transition écologique s'appuie notamment sur le **doublage de la part du fonds vert investi dans les QPV**, sur le renforcement des **opérations de rénovation des écoles et des logements** et sur le déploiement des **mobilités douces et durables**.

Le développement du plein emploi est pensé à travers des initiatives de **sécurisation des parcours professionnels et de formation**, de **soutien aux associations**, d'une **mobilisation accrue des entreprises et acteurs privés**. Il s'appuie également sur une stratégie d'**encouragement des initiatives entrepreneuriales**, notamment via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » et en confortant les dispositifs déjà en place.

C'est un objectif d'égal accès aux services publics, à chaque âge de la vie, qui a également été présenté. Les mesures qui y concourent favorisent **l'accueil du jeune enfant et l'accompagnement des personnes âgées**, la **réussite éducative**, la **proximité renforcée des lieux de vie et de service**, ou encore **l'accès facilité à la santé, aux soins, à la culture et au sport**. Le déploiement de **forces d'action républicaines** et l'augmentation de la présence policière sur la voie publique devront permettre de garantir la sécurité des habitants et la tranquillité publique sur les quartiers.

Enfin, pour une politique de la ville renouvelée, le CIV a réaffirmé **l'objectif central de la déconcentration de la pauvreté dans les quartiers et du renforcement de la mixité sociale** dans les logements. Il a rappelé l'ambition d'une **plus grande opérationnalité des contrats de ville grâce à des projets co-construits avec les habitants**.

Le Plan « Quartiers 2030 » a ainsi pour vocation de construire avec les habitants et les acteurs locaux des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et inscrits pleinement dans la transition écologique. Ces quatre thématiques en constituent le socle commun, à ajuster selon les singularités territoriales propres à chaque quartier prioritaire.

Présentation du territoire et de la nouvelle géographie prioritaire

L'année 2023 marque l'échéance des Contrats de Ville 2015-2020 – prorogés jusqu'en 2022 puis 2023. La démarche « Engagements Quartiers 2030 » qui se met en œuvre a pour objectif de s'adapter aux évolutions des territoires en s'appuyant sur une **nouvelle géographie prioritaire**.

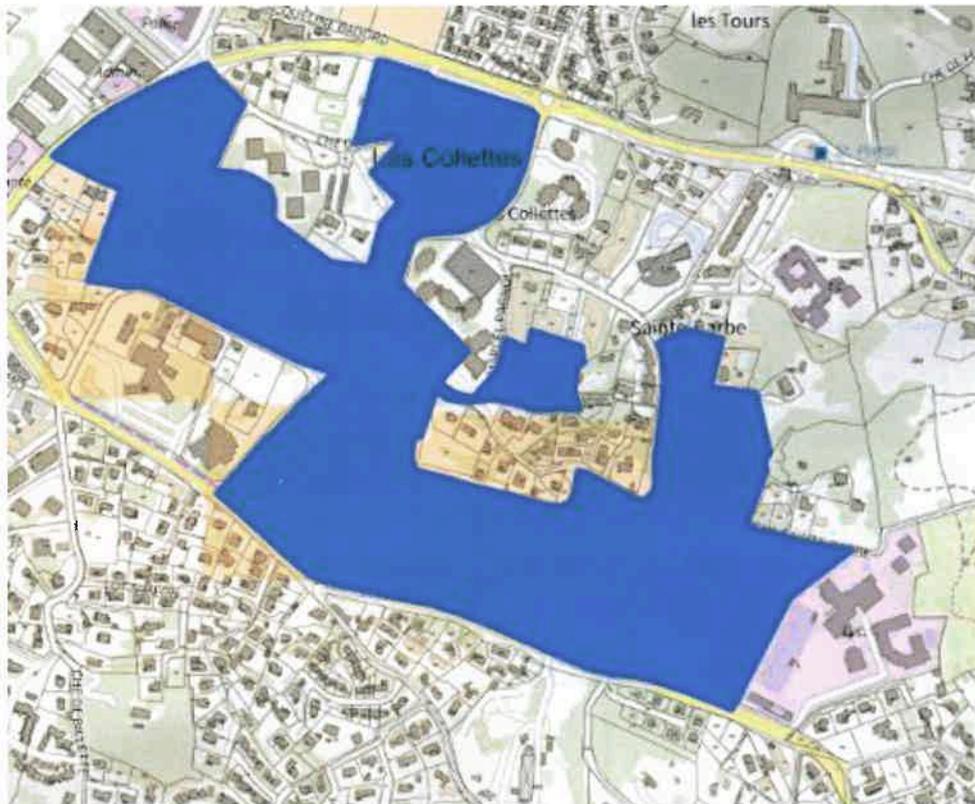
Depuis 2015, DPVa compte 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville, répartis sur deux communes : les Collettes et le Centre Ancien de Draguignan, et le centre-ville du Muy. Ces quartiers regroupaient 7 789 habitants en 2018, soit 7,1% de la population intercommunale, et présentent des signes de vulnérabilité plus importants que le reste de l'agglomération :

Quartiers	Les Collettes (Draguignan)	Centre Ar (Draguignan)	(Muy)
Nombre d'habitants	2 572	3 894	1 323
Evolution annuelle moyenne de la population 2013-2018	+4,9%	-9,9%	-17,3%
Indice de jeunesse (2018)	2,8	1,4	1,6
Proportion de logements sociaux	79,1%	12,1%	14,4%
Médiane des revenus disponibles (2018)	1.180€/mois/unité de consommation	1.172€/mois/unité de consommation	1.093€/mois/unité de consommation
Taux de pauvreté (2022)	38,4%	42,8%	52,3%
Taux de chômage (2018)	22,1%	33,2%	30,9%

Le nouveau Contrat de ville couvre ces 3 quartiers, dont les périmètres ont fait l'objet d'une actualisation, basée sur la mise à jour par l'INSEE des données sur les revenus et la population datant de 2019. Les cartes ci-après présentent les nouveaux périmètres ajustés. Il est également à noter que certains quartiers, tel le centre-ville du Muy, ont connu une évolution en termes de logements sociaux avec la construction d'un nouveau parc de logements. Si celui-ci est de nature à faire évoluer les proportions, sa livraison récente ne se reflète pas dans les statistiques.

QPV Les Collettes de Draguignan

2 400 habitants *



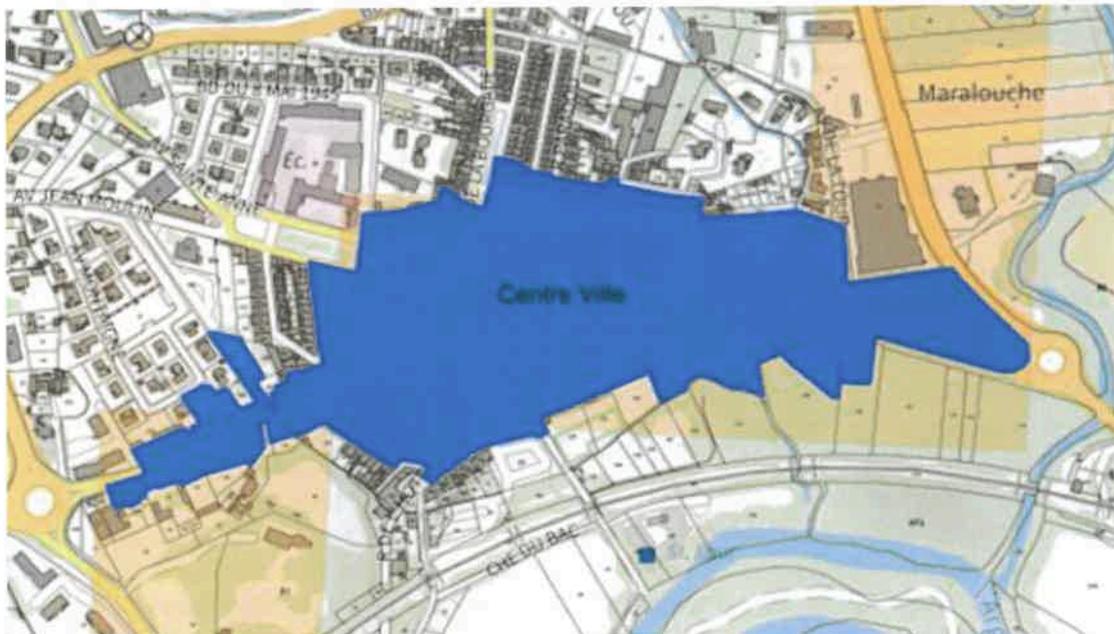
QPV Centre Ancien de Draguignan

3 400 habitants *



QPV Centre ville du Muy

1400 habitants *



* source ANCT

Les délimitations des quartiers concernés sont consultables et téléchargeables sur le système d'information géographique de la politique de la ville (<https://sig.ville.gouv.fr>).



Les priorités du Contrat de ville

Le contexte national invite donc à **repenser une stratégie en direction des quartiers prioritaires dans un contexte de transition** fortement bouleversé par la crise sanitaire, sociale et environnementale. Ces quartiers jouent parfois encore un rôle d'accueil de population à faible ressources et les réalités économiques et sociales y restent difficiles, contribuant à y faire de la politique de la ville un enjeu stratégique majeur pour DPVa.

La signature d'un nouveau Contrat de Ville 2024-2030 est une opportunité de tirer les leçons de 40 ans de politique de la Ville. Le contrat de ville précédent a été un outil essentiel pour faire vivre une action publique de proximité et soutenir les projets des acteurs publics et des associations sur les quartiers. Il a néanmoins montré quelques limites dont il s'agit de tenir compte pour ce nouveau contrat.

Cette nouvelle ambition pour les territoires prioritaires prend ainsi forme au travers d'une nouvelle approche pour une réponse au plus près des besoins des habitants :

- Un **meilleur partage des rôles, compétences et dispositifs** portés par chacun des partenaires et une plus grande synergie dans la conduite des projets et la gouvernance des dispositifs ;
- Une **vision stratégique** à l'échelle communautaire **et une déclinaison opérationnelle à l'échelle des quartiers**, permettant de prendre en compte leurs caractéristiques spécifiques et de proposer des réponses adaptées ;
- Une **optimisation et une harmonisation renforcée entre les dispositifs de soutien en direction des quartiers prioritaires et les moyens du droit commun** déployés sur le territoire (assouplissement du fonctionnement de l'appel à projets, mobilisation de financements privés, articulation renforcée entre le Contrat de Ville les programmes et dispositifs Action Cœur de Ville, Petite Ville de Demain et OPAH-RU, etc.) ;
- Un **soutien repensé aux acteurs associatifs** : multiplication des espaces d'échange, développement du soutien pluriannuel... ;
- Une **logique « d'aller-vers »** davantage coordonnée entre les partenaires et adaptée au profit des habitants des quartiers pour capter les publics les plus isolés ;
- Un **engagement citoyen renouvelé** pour proposer et accompagner l'émergence et l'élaboration de projets.

C'est dans cette approche qu'ont été conduits les travaux de l'évaluation du précédent Contrat de ville et de préparation de la nouvelle contractualisation.

L'articulation du Contrat de ville avec les dispositifs de droit commun

Les Contrats de ville sont appelés à structurer le déploiement sur les quartiers des différentes stratégies et dispositifs qui relèvent de ses thématiques et champs d'intervention, en articulation avec les dispositifs de droit commun. La **circulaire du 31 août 2023** relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 est venue en préciser le contour de ces documents, et insiste notamment sur le principe d'articulation du Contrat de ville avec les stratégies locales et nationales, en particulier les Contrats de relance et transition écologique et les Pactes Locaux des Solidarités signés par l'Etat, les Départements et les Métropoles.

Il s'agit d'articuler dans le champ de la politique de la ville, les dispositifs portés par l'Etat et ses opérateurs et ceux portés par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Cet enjeu d'articulation est d'autant plus prégnant que ces dispositifs et politiques concernent des publics rencontrant des difficultés systémiques, au niveau de leur insertion socio

professionnelle, dans leur accès aux droits et dans un objectif plus de sortie de la pauvreté.

A ce titre, une articulation forte avec les autres cadres d'intervention, et notamment avec la mise en place de France Travail est attendue.



CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

PDIE : Projet Départemental d'Insertion vers l'Emploi

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

PLH : Plan local de l'habitat

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées

PRAPS : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins

CLSPD / CISPD : Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PVD : Dispositif Petites villes de demain

Dans les 3 quartiers prioritaires de DPVa, plusieurs dispositifs, aménagements et actions locales ou nationales ont été mis en place dans le cadre des différentes mandatures.

En matière d'urbanisme, les opérations ci-dessus illustrent les politiques incitatives pour contribuer au réaménagement des quartiers. Elles contribuent à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants aux côtés des interventions de la politique de la ville. Dans le cadre de son Projet Urbain Global mis en place à partir de 2014, **Draguignan** a porté plusieurs programmes :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (**OPAH-RU**) a été mise en place sur le **périmètre du centre-ancien de Draguignan** de 2018 à 2023. Cette opération aura permis de sensibiliser 400 propriétaires, de faire près de 650 visites et diagnostics, et 126 dossiers de travaux dont 1 960 685 € de subventions publiques. Une **convention d'intervention foncière** a été signée avec l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur prolongeant une convention préexistante. Elle a permis d'acquérir 17 immeubles ou parties d'immeubles, pour un montant de 1 832 440 €. D'autres actions déjà formalisées figureront dans le programme d'actions 2023-2026 : concession d'aménagement, restructuration d'immeubles, Opération de Restauration Immobilière ;
- La Ville a bénéficié du **programme « Action cœur de ville »** de 2018 à 2023 en faveur de la redynamisation de la ville et de son agglomération. L'État a décidé de prolonger le dispositif jusqu'en 2026 afin de finaliser, voire de renforcer les actions engagées sur la période initiale et développer de nouvelles thématiques comme l'adaptation au changement climatique, la réponse au phénomène de vieillissement de la population ou les entrées de ville.

Au **Muy**, plusieurs outils et aménagements ont permis d'améliorer le logement et le cadre de vie des habitants :



- La commune a institué un **permis de louer** afin de lutter contre les logements insalubres. En vigueur en 2021, cette mesure vise à **améliorer la qualité de l'habitat**, en amont des occupations de logements pouvant être considérés comme non décentes, dangereux ou insalubres. Il permet d'informer les propriétaires sur leurs obligations et les possibilités d'accompagnements et de financement des travaux à réaliser ;
- La Ville du Muy fait partie des 11 communes du département du Var bénéficiant du dispositif **Petites Villes de Demain**, programme visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de renforcer les moyens des élus de villes et leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, par un apport en ingénierie, un soutien thématique et une mise en réseau ;
- A proximité du centre-ville, la Ville du Muy a porté la création du **parc de loisirs des jardins du Moulin de la Tour, inauguré en 2021**. Cet espace vert et de loisirs de 2 hectares comprend des espaces sportifs, ludiques et de nombreux agréments.

Est également à noter en matière d'éducation, la création en 2017 d'une Ecole de la Deuxième Chance sur le territoire, dispositif qui accueille 135 stagiaires de 16 à 25 ans à fin 2023, en voie d'exclusion, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, dépourvus de diplôme ou de qualification professionnelle.

Sur le volet sécurité et prévention de la délinquance, des actions sont également portées dans le cadre des 4 conseils locaux de prévention de la délinquance (CLSPD) et du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Une logique de co-construction et d'élaboration du contrat de ville avec les habitants et les acteurs locaux du territoire

L'importance du caractère ascendant de la démarche d'élaboration des nouveaux Contrats de ville est soulignée, face à la nécessité de cadrer et construire les projets locaux en fonction des besoins des populations. L'élaboration du nouveau Contrat de ville s'est déroulée en association étroite avec les signataires et partenaires potentiels et s'est appuyée sur les besoins des habitants et les priorités identifiées par les acteurs institutionnels et locaux.

Les perspectives identifiées pour DPVa à l'issue de l'évaluation du précédent Contrat de ville, qui ont servies de base à la construction des priorités pour le Contrat « Engagements Quartiers 2030 », ont été élaborées suite à une période intense de concertation et un travail d'analyse qualitative des contributions des citoyens. Ces dernières ont été recueillies à l'occasion :

Temps de conce	
<p>Phase d'évaluation du Contrat de ville 2015-2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3 ateliers de travail réalisés dans les trois quartiers politique de la ville, avec des partenaires et représentants des porteurs de projets, qui ont rassemblé plus de 30 participants (communes, délégué du Préfet, bailleurs, Education nationale, Pôle Emploi, éducateurs, CIDFF) ; 3 sessions de micro-trottoirs, auprès des habitants des 3 quartiers en collaboration avec l'Ecole de la 2ème Chance, soit 50 questionnaires recueillis ; Tenue d'une réunion publique auprès des habitants de la collectivité, qui leur a notamment permis de partager leurs attentes concernant le prochain contrat de ville, comme illustré ci-dessous : <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p style="text-align: center; background-color: #0056b3; color: white; margin: -10px -10px 10px -10px;">Regard des citoyens de Draguignan</p> <p>NB : cette liste ne constitue pas un ordre de priorités.</p> <p>Lors de la réunion publique qui s'est déroulée le 4 juillet 2023 à Draguignan à la Maison des Sports et de la Jeunesse, les participants ont été invités à voter - via une plateforme numérique de co-construction - et à prioriser ces ambitions. Le résultat de leur vote est détaillé ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Insertion et emploi 2 Action publique intégrée 3 Lutter contre le mal-logement 4 Permettre l'émancipation pour tous 5 Sécurité et tranquillité publique 6 Favoriser les transitions (écologique, énergétique...) 7 Lieux de vie et animation sociale 8 Accès aux droits 9 Accès aux sports et à la culture 10 Favoriser les mobilités </div>
<p>Phase d'élaboration du Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »</p>	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation de tables citoyennes au cours de l'été 2023 dans les quartiers, par le biais de questionnaires ou de réunions avec les habitants La réalisation de 3 sessions de micro-trottoirs dans les trois quartiers politique de la ville qui ont permis d'interroger une quarantaine d'habitants aux profils variés, et de faire émerger des premières pistes d'action ; La diffusion dans les boîtes aux lettres de flyers permettant de participer à une enquête en ligne, qui a permis de recueillir près de 70 contributions ; L'animation de 3 groupes de travail territoriaux, dans les trois quartiers, précédés d'un diagnostic en marchant avec l'ensemble des participants ; L'animation de 4 ateliers thématiques correspondant aux grandes ambitions du Contrat de ville : <ul style="list-style-type: none"> Emancipation pour tous Plein Emploi Sécurité et tranquillité publique Transitions.

L'approche choisie a donc particulièrement insisté sur l'association de toutes les parties prenantes du Contrat de ville, enjeu fort et véritable condition de réussite d'une démarche évaluative transversale : opérateurs, acteurs institutionnels, élus, services, conseillers citoyens, bailleurs, habitants etc. Ces différents temps d'échange ont permis de co-construire les grandes orientations et pistes d'action du nouveau Contrat de ville, par le prisme du regard des acteurs institutionnels, des opérateurs de terrain et des habitants.

Les éléments clés du diagnostic partagé et les territoire

Le bilan de la mise en œuvre du précédent contrat

- **Un contrat de ville prorogé et renforcé au fil des années**

Suite à l'instauration du **Contrat de ville de Dracénie Provence Verdon Agglomération**, plusieurs grandes échéances ont jalonné la mise en œuvre de la Politique de la ville aussi bien au niveau national, qu'à l'échelle de la DPVa. A la suite de la circulaire de la Première Ministre de 2019, le Contrat de ville a été prolongé jusqu'en 2022 sous forme de protocole d'engagements réciproques et renforcés. Plusieurs axes ont également évolué pour prendre en compte les travaux d'évaluation menés à mi-parcours. Le contrat a à nouveau été prorogé d'une année supplémentaire par la loi de finance pour 2022 et a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire.



- **Un soutien financier important aux actions et à l'ingénierie**

L'évaluation finale du Contrat de ville 2015-2023 a permis d'établir un bilan financier de la mise en œuvre du Contrat de ville. Cette dernière fait ressortir un **soutien financier important aux actions sur les quartiers, marqué par un engagement fort de la collectivité et une mobilisation de l'Etat par des crédits supplémentaires.**

Un total de 2 019 500 € ont été investis pour 7 789 habitants en QPV, soit un cout annuel moyen entre 2015 et 2023 de 224 356 €.

Les crédits sont répartis de la manière suivante entre les trois quartiers politique de la ville :

- 334 300 € alloués au QPV Les Collettes de Draguignan ;
- 522 500 € alloués au QPV du Centre Ancien de Draguignan
- 428 190 € alloués au QPV du centre ville du Muy ;
- 603 310 € alloués aux deux QPV de Draguignan ;

- 114 900 € aux trois QPV ;
- 16 000 € au quartier en veille active Saint-Hermentaire.

De son côté, l'Etat a abondé pour les QPV par des financements complémentaires :

- Les financements Etat des dispositifs « Ville Vie Vacances » (VVV), à hauteur de 70 700€ ;
- Le Programme de Réussite Educative à hauteur d'un peu plus de 50 000 euros par an ;
- Suite la crise sanitaire, des enveloppes supplémentaires ont été accordées par l'Etat : dispositifs quartiers d'été, quartiers d'automne et solidaires, le fonds de soutien aux associations/covid-19, le plan de continuité éducative et colos apprenantes.

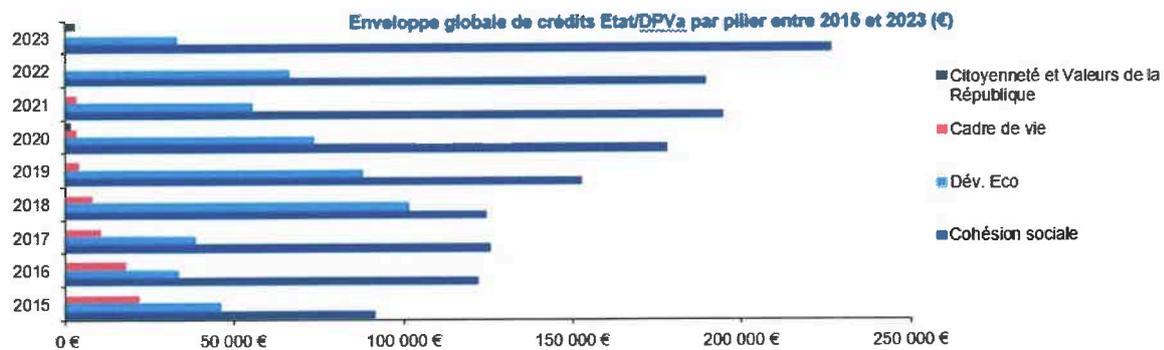
De manière globale, DPVa et l'Etat ont cofinancé l'ingénierie et l'équipe dédiée à la politique de la ville et des postes d'adultes-relais au sein de structures associatives, de la commune du Muy et DPVa.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Actions financées au titre de la Politique de la Ville	28	36	36	49	46	58	53	53	57
Nombre d'opérateurs	NC	NC	18	20	17	21	21	19	16
Total des crédits spécifiques Etat/DPVa alloués aux QPV (€)	159 700 €	174 000 €	175 000 €	233 900 €	244 800 €	256 600 €	254 200 €	256 000 €	265 000 €

- **Un appel à projets principalement consacré aux actions de soutien à la cohésion sociale**

En ce qui concerne l'appel à projets, un total de 416 actions ont été soutenues et réalisées entre 2015 et 2023, avec plus d'une cinquantaine d'actions en moyenne depuis 2020. On recense près de 9 400 bénéficiaires annuels des actions de la Politique de la ville chaque année, avec une part supérieure de femmes.

Chaque année la grande majorité des actions concernent la cohésion sociale, et dans une moindre mesure, le développement économique. Les autres piliers sont nettement moins investis par les opérateurs.



Malgré l'absence de convention pluriannuelle, les associations voient leurs actions être financées et reconduites d'année en année avec un taux de reconduction des financements qui progresse. Cela interroge la capacité de l'AAP Politique de la Ville à constituer un outil d'expérimentation.

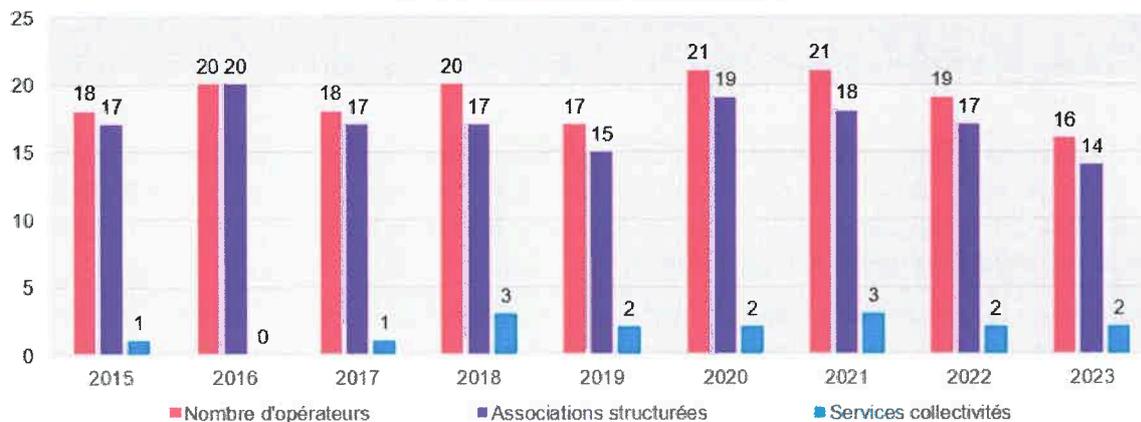
A partir de 2016, un unique appel à projet annuel a été lancé. En 2018 et 2021, une programmation en deux temps a été retenue pour permettre à de nouveaux projets innovants d'être instruits avec des délais plus appropriés.

- **Un nombre d'opérateurs constant sur le territoire depuis 2015**

Le nombre d'opérateurs du Contrat de ville est constant, et culmine à une vingtaine par an, en très grande partie associatifs :

- **41 associations différentes ont bénéficié depuis 2015 de crédits spécifiques** Politique de la Ville ;
- Le Centre social et culturel de Draguignan a le plus bénéficié de crédits spécifiques (14% entre 2015 et 2022) malgré la baisse de financement constante depuis 2018, suivi de l'Espace de Vie Sociale la Fabrique de Draguignan (12%) et la Ludothèque Lei Jougadou (11%)
- Certaines associations telles que Fratelli-UDV sont financées chaque année tandis que d'autres sont financées ponctuellement voire arrêtées d'être subventionnées (les Compagnons Bâtisseurs, Clarisse environnement ou Alcool Assistance) ;
- Une absence de **convention pluriannuelle d'objectifs relevée par les opérateurs** qui permettrait de donner une dimension sécurisante à la fois financièrement et administrativement pour les opérateurs.

Profil des opérateurs du Contrat de Ville



A titre d'exemple, un certain nombre d'actions phares ont été menées dans le cadre du précédent Contrat de ville à savoir :

Quartier	Exemple d'actions phares réalisées dans le Contrat
QPV Centre ancien de Draguignan	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'un projet urbain global à partir de 2017 (sensibilisation des propriétaires, préemptions, lutte contre la vacance commerciale mise en sécurité, relogement..) Soutien et extension de l'espace de vie social La Fabrique Acquisition et mise en location de locaux commerciaux à 1€/M² Déploiement des caméras de surveillance (153) Inauguration du poste de police municipale angle rue de Trans et de l'Etoile et ilotage Animation des jardins urbains de l'ilot de l'horloge
QPV Les Collettes de Draguignan	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux associations Rénovation des structures sportives (travaux de réfection du city stade pour automne 2023) Mise en œuvre de jardins partagés Enlèvement régulier des encombrants Animations en ped d'immeubles
QPV Centre-ville du Muy	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un permis de louer Construction de nouveaux logements sociaux dans le quartier de Terre Rouge Soutien aux associations (ateliers parentalité, créativité, FLE, loisirs) Ouverture du parc de loisirs des jardins du Moulin de la Tour Renforcement de l'accès aux droits (Maison France Services, Médiathèque) Enlèvement régulier des encombrants

- **L'abattement de 30% de la TFPB, un dispositif plébiscité par les bailleurs**

Instauré en 2001 et véritablement rattaché au Contrats de ville avec la loi Lamy de 2014, l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés en Politique de la ville a pour objectif de permettre aux bailleurs sociaux de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins de ces territoires, par le déploiement d'un programme d'actions pour l'amélioration du cadre de vie des locataires, en renforcement du droit commun.

Dans le cadre de mise en œuvre du Contrat de Ville de DPVa, les **huit conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 30 décembre 2015** avec les quatre bailleurs et ont fait l'objet d'avenants successifs (SAIEM, Var Habitat, Logis familial Varois et Immobilière Méditerranée maintenant dénommée 3F Sud).

Le suivi de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fait l'objet d'un suivi par 2 instances partenariales : un comité technique organisé par la DDTM, puis la Préfecture et un comité de pilotage intercommunal « Politique de la ville ».

L'abattement de 30% de la **taxe foncière sur les logements locatifs sociaux** situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville a permis de mobiliser **1 913 244 € sur la période**. Les **actions soutenues** via l'ATFPB se sont inscrites **dans le cadre des priorités établies pour chacun des 3 quartiers par les partenaires**. Des diagnostics en marchant complètent le suivi des actions et des animations en pied d'immeubles sont également financées par les bailleurs dans un objectif de lien social et de soutien au vivre-ensemble.

L'évaluation intermédiaire du contrat de ville de 2022 relevait toutefois un **suivi complexe des actions depuis 2020 et l'absence de document synthétique** récapitulatif de l'ensemble des actions des bailleurs. Cette situation devrait évoluer avec une gestion qui devrait désormais être assurée par une ressource humaine dédiée au sein des services de la Préfecture.

Dans la contribution des bailleurs sociaux de PACA rédigée fin 2022 par l'AR HLM Paca et Corse, 14 propositions ou points de vigilance sont recensés. Un de ces points « Réaffirme la nécessité de pérenniser l'ATFPB » tout en rappelant le besoin de sensibiliser les partenaires aux enjeux de ce dispositif pour permettre un « pilotage et une mise en œuvre adéquats,



notamment auprès des communes concernées. Il paraît important point dans l'élaboration du futur Contrat de ville.

Quartier	Exemple d'actions réalisées en 2022 dans le cadre de l'abattement de 30% de la TFPB
QPV Centre ancien de Druguignan	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi quotidien de certaines familles par la conseillère en économie sociale et solidaire et familiale • Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (barrière, restructuration d'espaces verts) • Mise à disposition d'un local pour La Fabrique et APS • Animation des jardins urbains de l'ilot de l'horloge
QPV Les Collettes de Druguignan	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement régulier des encombrants et sensibilisation au tri sélectif • 3 enlèvements d'épaves • Suivi quotidien de certaines familles par la conseillère en économie sociale et solidaire et familiale • Reconduction de l'action de la ludothèque Lei Jougadou : 14 animations pendant l'été et la Toussaint
QPV Centre-ville du Muy	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement régulier des encombrants • 2 interventions de la ludothèque pendant l'été • Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (nettoyage et peinture de balcons) • Mise à dispo d'un local pour APS

Le portrait des quartiers prioritaires

Portrait socio-démographique

Quartier Les Collettes - Druguignan



Trouble de voisinage
pas de notion d'appartenance
violence
incivilités
manque de cohésion
Plus de mixité
L'incivilité
vert
agréable
rajeunissement
petite délinquance
faible présence policière

Source : atelier de co-construction de professionnels du QPV

« Les habitants et professionnels évoquent un quartier plutôt agréable à vivre, avec toutefois des phénomènes de petite délinquance. Ils font également état d'un faible sentiment d'appartenance au quartier et d'un manque de cohésion et de solidarité entre les résidents »



Portrait socio-démographique

Quartier Centre Ancien-Dranguignan



Source : SD Ville



Source : photographie DPVa

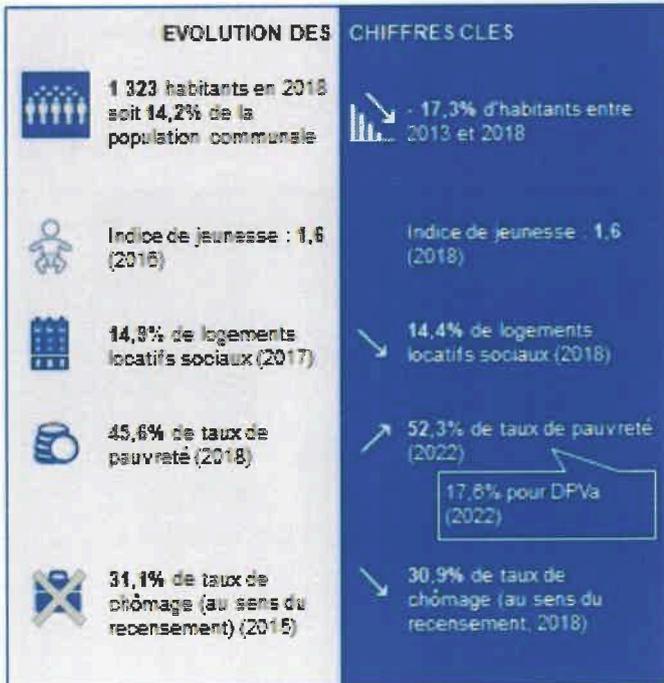


Source : atelier de co-création de professionnels de santé sociale de Dranguignan

« Les habitants et professionnels évoquent un quartier historique qui a fait l'objet de fortes rénovations et d'actions en faveur du logement et de la lutte contre l'insécurité. Il subsiste toutefois un sentiment de dualité dans le quartier, avec de multiples vécus et de vies de quartiers en parallèle, qui ont peu d'occasion de se rencontrer. »

Portrait socio-démographique

Quartier Centre Ville – Le Muy



Source : SD Ville



Source : photographie DPVa



Source : atelier de co-création de professionnels de santé

« Les habitants et professionnels évoquent un quartier riche mais contrasté où se concentrent des foyers de pauvreté avec de fortes problématiques de santé psychique. Les partenaires sont cependant très engagés et impliqués pour sortir le quartier de sa situation stagnante. »

Contexte socio-économique :

	DPVa		DRAGUIGNAN		LE MUY	
	2011	2018	2011	2018	2011	2018
Nombre d'habitants	96 996	107 253	37 501	39 106	9 189	9 281
Variation de la population 2011/2018	+10.57%		+4.28%		+1%	
Moins de 30 ans	33.7%	31.6%	36%	33.8%	33.5%	32%
Plus de 60 ans	27.3%	30.8%	25%	28.2%	29%	31.4%
Revenu médian	19 009€	21 000€	18 339€	20 620	16 742€	19 800
Taux de chômage des 15-64 ans	snd ¹	15.6%	14.7%	16.1%	18.2%	17.7%
Taux de chômage des hommes	12.5%	snd	13.1%	snd	16.1%	snd
Taux de chômage des femmes	17.2%	snd	16.3%	snd	20.7%	snd
Part des femmes en recherche d'emploi	snd	snd	54.4%	snd	52.3%	snd

- La population a globalement augmenté sur la période 2011-2018 avec une augmentation plus faible pour la commune du Muy ;
- Pour les trois collectivités locales, nous assistons à un vieillissement de la population avec une augmentation de la part des plus de 60 ans (entre 2 et 3 points) et une diminution de la part des moins de 30 ans ;
- De manière générale, les revenus médians ont enregistré une hausse sur la période de référence, la plus forte augmentation étant enregistrée sur le Muy ;
- Toutefois, le taux de chômage a augmenté pour la commune de Draguignan mais une baisse est à noter pour la commune du Muy.

Contexte habitat :

	DPVa		DRAGUIGNAN		LE MUY	
	2011	2018	2011	2018	2011	2018
Nombre de logements	53 687	62 797	19 250	20 887	5 270	5 566
Dont logements vacants	4 746	6 556	2 000	2 710	425	546
Résidence principale	41 879	47 600	16 656	17 590	3 803	3 868

- Le nombre de logements sur l'intercommunalité et les deux communes principales est en légère augmentation, comme le nombre de logements vacants.

¹ Snd : source non disponible

Contexte économique :

	DPVa		DRAGUIGNAN		LE MUY	
	2011	2018	2011	2018	2011	2018
Emploi au lieu de travail	32 874	35 823	16 574	16 763	3 435	3 446
Taux d'activité des 15-64 ans	53.6%	72.2%	69.7%	71.4%	69.2%	67%

- L'emploi au lieu de travail est en très légère hausse sur les communes de Draguignan et du Muy ;
- Toutefois, le taux d'activité des 15-64 ans est en baisse de 2 points sur la commune du Muy tandis que ce même taux connaît une très forte hausse sur l'intercommunalité.

De manière générale, on remarque que les contextes intercommunaux et communaux n'ont pas subi d'évolutions significatives entre 2011 et 2018, et ce pour la plupart des indicateurs examinés.

Données CAF :

CAF DU VAR - données au 31 décembre - Source : BIZI (Base géographique ilôtée)

NIVEAU GEOGRAPHIQUE	2015			2020			Evolution 2015-2020		
	QP083002	QP083003	QP083004	QP083002	QP083003	QP083004	QP083002	QP083003	QP083004
NOM NIVEAU GEOGRAPHIQUE	CENTRE VILLE DRAGUIGNAN	LES COLLETES	CENTRE VILLE LE MUY	CENTRE VILLE DRAGUIGNAN	LES COLLETES	CENTRE VILLE LE MUY	CENTRE VILLE DRAGUIGNAN	LES COLLETES	CENTRE VILLE LE MUY
Nb d'allocataires	1603	639	430	1743	715	461	9%	12%	7%
Nb allocataires dans le champ du calcul des ressources	1297	563	358	1466	633	392	13%	12%	9%
Nb allocataires dont le revenu est constitué à 100 % des prestations sociales	544	111	107	498	109	94	-8%	-2%	-12%
Part des allocataires dont le revenu est constitué à 100 % des prestations sociales	42%	20%	30%	34%	17%	24%	-8%	-2%	-6%
Nb allocataires dont le revenu est constitué à 50 % ou plus des prestations sociales	751	221	173	728	222	161	-3%	0%	-7%
Part des allocataires dont le revenu est constitué à 50 % ou plus des prestations sociales	58%	39%	48%	50%	35%	41%	-8%	-4%	-7%
NB ALLOCATAIRES RSA DROIT COMMUN VERSABLE	622	195	153						
NB ALL RSA DROIT COMMUN SOCLE	485	121	112	489	146	120	1%	21%	7%
Part des allocataires RSA	30%	19%	26%	28%	20%	26%	-2%	1%	0%
Nb allocataires Logement	1300	478	334	1311	480	314	1%	0%	-6%
Part des allocataires Logement	81%	75%	78%	75%	67%	68%	-6%	-8%	-10%
Nb allocataires bénéficiaires APL	246	458	75	234	439	89	-5%	-4%	19%
Part des allocataires APL	15%	72%	17%	13%	61%	19%	-2%	-10%	2%

En annexe vous trouverez les tableaux spécifiques des données Pôle emploi : **extraction des demandeurs d'emploi à fin juillet 2023** sur le territoire de la commune de Draguignan et du Muy (ville et QPV).

Les demandeurs d'emploi à fin juillet sont au nombre de 3.009 sur la commune de Draguignan, dont 696 habitent dans le QPV du centre-ville (23%) et 343 habitent dans le QPV des Colettes (11,4%). La part des hommes dans les demandeurs d'emploi est de 46,6% au niveau communal. Cette part est beaucoup plus importante dans le QPV du centre-ville, avec 64,7%, mais un peu moins marqué sur Les Colettes (51%). Sur 2023, on constate une tendance à la baisse des demandeurs d'emploi de + 50 ans sur la commune, mais une

tendance à la hausse marquées sur le 26-49 ans aux Collettes, à la baisse sur cette tranche d'âge en centre-ville. Les chômeurs de longue durée (+ 24 mois) enregistrent une baisse de -9% sur la commune, cette baisse est plus importante en centre-ville (-16,5 %).

S'agissant du territoire du Muy, les demandeurs d'emploi à fin sont au nombre de 800 sur la commune, dont 133 en QPV (16,6%). La part des hommes dans les demandeurs d'emploi est de 49,5% au niveau communal, identique en QPV. Sur 2023, on constate une tendance à la baisse des demandeurs d'emploi de + 50 ans sur la commune, qui est plus marquée sur les moins de 26 ans en QPV. Les chômeurs de longue durée (+ 24 mois) baissent beaucoup plus en QPV que sur le reste de la commune.

En annexe également : fiches thématiques par quartier issues du SIG Ville qu'il conviendra de suivre annuellement.

NB : les millésimes ne sont pas identiques pour chaque données produites, les plus récentes datent de 2022 et les plus anciennes de 2017 (cf. fiches thématiques en annexe).

Synthèse de la participation citoyenne (Juillet 2023)

CENTRE VILLE LE MUY

*Les questionnaires « participation citoyenne » lors d'actions en horaires décalés en été
Des questionnaires ont été complétés lors d'actions « quartier d'été » le 20 juillet dernier au Muy en présence du délégué du préfet, de la chef de projet politique de la ville du Muy et de Mme la Sous-préfète.*

Les réunions avec des groupes d'habitants : le délégué du préfet a animé une réunion dans les locaux de LMEA au Muy avec des habitantes le 30 juin dernier en présence de la cheffe de projet politique de la ville du Muy.

Explication de la démarche au groupe d'habitantes, et très vite les sujets liés à l'apprentissage du français, à la sécurité, à l'accès aux droits et au transport ont été abordés.

La garde des enfants pour apprendre le français pose difficulté, il manque des crèches. On retrouve beaucoup d'enfants qui sont seuls dans la ville du Muy.

Le Muy serait mal desservi au niveau des bus pour se déplacer vers Draguignan, Fréjus ou Saint-Raphaël. Même pour aller au pôle santé (vers le lycée), il n'y a pas ou peu de bus, donc obligation d'y aller à pied (2 km). Demande de remise en service du train au Muy.

Il y a un vrai besoin d'aide aux démarches adm. pour les familles monoparentales, des demandes de logement plus grand aussi. Les habitantes déplorent aussi l'absence de lieu pour se retrouver (vocation d'un centre social), manque d'activités aussi.

Il y a un certain fatalisme chez les habitantes.

Fiches complétées

➤ cadre de vie

- avoir plus de bus, et remettre en service le train revient très souvent
- demande de logement (hors du centre-ville)
- besoin de places en crèches, d'accompagnement à la parentalité
- manque d'aires de jeux, de piscine, de salle de sport, d'animations de rues
- besoin d'activités pour les femmes, de « sorties familles », de créer du lien
- beaucoup de nuisances sonores (cris), y compris le soir et le week-end (provenant de l'extérieur et aussi à cause de logements mal insonorisés)
- améliorer le centre-ville par des travaux d'entretien, plus de places de stationnement, plus de commerces, plus de propreté (déjections animales), plus de bancs au parc de la tour

➤ sécurité

- besoin exprimé de plus de sécurité pour les femmes seules avec enfants revient très souvent dans les fiches

- *prévention sur la tranquillité publique, notamment le soir*
- *mieux s'occuper des jeunes et les sortir du QPV*
- **santé**
- *le pôle santé (à 2km) est très mal desservi par le bus*
- *manque de médecins et pédiatres*
- **accès aux services publics**
- *le besoin de soutien scolaire pour les enfants revient très souvent dans les fiches*
- *habitant se plaint des assistantes sociales, alors qu'il y a d'énormes besoins d'accompagnement aux démarches administratives*
- *il n'y a pas de suivi de pôle emploi situé à Saint-Raphaël*

CENTRE ANCIEN ET LES COLLETTES DRAGUIGNAN

Questionnaires « participation citoyenne » lors de la fête de quartier du centre-ville

Des questionnaires ont été complétés lors de la fête du dragon le 1^{er} juillet dernier sur un stand de La Fabrique en présence du délégué du préfet et de membres du conseil citoyen, et fiches complétées lors d'actions de rue dans par Leï Jougadou .

Les réunions avec des groupes d'habitants : le délégué du préfet a animé deux réunions, au centre social des Collettes le 29 juin dernier, et dans les locaux de l'association La Fabrique le 7 juillet dernier en présence de membres du conseil citoyen.

Explication de la démarche au groupe d'habitants, et très vite les sujets liés à la paupérisation des habitants du centre-ville, au délitement de la cellule familiale, et aux incivilités ont été abordés. Le trafic est présent sur les 2 QPV, un groupe de jeunes traîne en centre-ville, le besoin d'un « city stade » dans le centre-ville a été exprimé. Il semblerait que la piscine située aux Collettes est fermée l'été. Le constat est qu'il n'y a pas grand-chose pour les jeunes à Draguignan.

Fiches complétées

- **cadre de vie**
- *mal logement, insalubrité, « marchands de sommeil » au centre-ville, saleté et incivilités aux HLM les Collettes*
- *manque de salle pour des activités artistiques en centre-ville*
- *nuisances sonores en centre-ville y compris les voitures*
- *manque d'activités pour les jeunes et d'aires de jeux aux Collettes, d'espaces verts et d'animations au centre-ville, de places de parking gratuit pour les riverains*
- *il n'y a pas assez de bus qui vont aux Collettes*
- *manque de communication et d'écoute des habitants du centre-ville, sentiment d'abandon des habitants des Collettes*
- *il n'y a que le centre social aux Collettes, pas d'autres associations*
- *liens entre les bailleurs sociaux et les associations à consolider*
- **sécurité**
- *manque de professionnels de l'éducation spécialisée pour accompagner les jeunes qui commettent des incivilités et qui décrochent, en centre ville et aux Collettes*
- *incivilités, bagarres et troubles de voisinage liés à des problèmes de déchets non déposés dans les poubelles, et problèmes liés à l'alcool dans le centre-ville*
- *incivilités et délinquance de jeunes aux Collettes comme au centre-ville*
- *manque de sécurité, demande de présence policière sur les QPV (points de deal) le soir*
- **accès aux services publics**
- *dans l'actuel espace de vie social de La Fabrique, il y a une réflexion pour devenir un centre social*

Les perspectives identifiées pour Dracénie Provence Verdon

L'évaluation du Contrat de ville 2015-2023 a permis de tirer des conclusions d'ordre général à l'échelle de DPVa.

- **Un contrat de ville porté par la collectivité et l'Etat qui doit s'inscrire davantage dans des projets urbains plus ambitieux**

Les crédits investis au titre de la politique de la ville ont permis de **financer 416 actions sur la durée du contrat**. Si ces actions viennent en complémentarité d'autres projets urbains, elles **restent mal identifiées par les habitants et peinent parfois à s'inscrire pleinement dans les ambitions portées par les communes**.

La **vision stratégique inscrite au sein du prochain Contrat et les objectifs qui seront poursuivis devront être en cohérence et en cohésion avec les autres dispositifs publics**. Les partenaires et opérateurs pourront ainsi proposer des actions en adéquation avec les projets de territoire.

- **Une charge administrative importante pour la mise en œuvre de l'appel à projets pour les décideurs et pour les porteurs**

Le pilotage de l'appel à projet est effectué par le service politique de la ville, en coordination avec les services de l'Etat et les partenaires. Il **représente une charge administrative importante** avec l'étude des dossiers, la mise en œuvre des délibérations, le suivi et l'évaluation des actions et **ce temps peut être pris au détriment de l'animation et de la mise en réseau**.

Les **porteurs de projet sont ainsi unanimes sur le souhait de simplifier les démarches administratives**. Cet assouplissement du cadre de l'appel à projets permettrait d'accompagner davantage les acteurs en termes d'ingénierie, pour qu'ils structurent et sécurisent leur fonctionnement et soient en capacité de capter des moyens de droit commun.

Sur le plan de la **gouvernance et du suivi du Contrat, il apparaît pertinent de pouvoir développer une approche davantage territorialisée au quartier**, facilitant la mise en perspective des actions aux côtés des autres politiques publiques et l'interconnaissance et la capacité de fonctionnement en réseau des acteurs.

- **Une parole citoyenne à davantage prendre en compte, accompagner et à diversifier**

Les Conseils citoyen, dispositifs de la politique de la ville pour prendre en compte la parole des habitants, ont été **pleinement déployés par les communes avec l'appui de DPVa et le délégué du Préfet** à la signature du Contrat. Comme dans de nombreuses collectivités et territoires, **leur dynamisme s'est essoufflé** en raison parfois du vieillissement de leurs membres, de leurs déménagements ou encore par les restrictions imposées par la crise sanitaire. A ce jour, deux conseils citoyens sont actifs, celui du centre-ancien de Draguignan porté par La Fabrique et celui des Collettes, relancé en 2023 par le centre socio-culturel.

La collectivité et les services ont **essayé d'assouplir** leur fonctionnement, de les rassembler pour pallier le manque de participants. Cette **volonté est à poursuivre** en initiant de nouvelles modalités de réunions (délocalisées, en distanciel, fusionnées avec les Conseils de quartier) pour renforcer la visibilité et les enjeux de la politique de la ville et du Contrat. Il s'agirait à termes de permettre à ces collectifs de porter des projets dans le cadre de l'AAP politique de la ville ou par des budgets participatifs dédiés.

C'est dans cet objectif que Cité Ressources, centre de ressources pour la politique de la ville en Paca, a été mobilisé pour accompagner les agents de l'Etat et des collectivités en charges

de la politique de la ville dans le Département du Var en fin d'année. À travers plusieurs ateliers, ces professionnels ont travaillé au renforcement de l'outil de participation et d'implication pour chacun des territoires prioritaires en s'appuyant sur les instances, les outils et dispositifs, les méthodes et les expériences nouvelles qui permettent l'expression des habitants et des partenaires associatifs.

De ces conclusions ont également découlé **des ambitions et de nouvelles perspectives** pour le Contrat « Engagements Quartiers 2030 » de DPVa :

- Un besoin de **préciser davantage la vision et les priorités** tout en **assouplissant le cadre** de l'AAP (pluriannualité, évaluation, possibilité d'initiatives...) ;
- Une **participation citoyenne** à soutenir ;
- Un **rééquilibrage** souhaitable entre les crédits attribués aux territoires prioritaires ;
- La poursuite de l'action sur **le logement** ;
- Le besoin de renforcer le développement économique et les actions en faveur de **l'insertion** ;
- Un encadrement et accompagnement des adultes relais à renforcer ;
- Le renforcement de la **mobilité** hors et inter-quartiers ;
- La poursuite des actions en faveur de la **citoyenneté** et de promotion de la laïcité ;
- Une **attention particulière à maintenir sur les publics des jeunes décrocheurs et adolescentes**.

Les perspectives identifiées à l'échelle de chaque quartier

Conformément au souhait d'avoir une approche territorialisée, l'évaluation finale a permis d'identifier des perspectives plus fines à l'échelle des quartiers, sur la base des éléments recueillis lors des divers temps de concertation avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les habitants. Cette prise en compte des spécificités de chaque territoire permet d'apporter une réponse complémentaire au droit commun sur ces trois quartiers et de territorialiser au mieux l'action portée en direction des habitants.

Le Centre Ancien à Draguignan



PERSPECTIVES

- Développer et renforcer les modes de garde (projet de micro crèche en QPV)
- Encourager l'emploi local via les clauses sociales d'insertion
- Renforcer la complémentarité du Contrat de ville avec d'Action cœur de ville, pour mieux cibler les publics très précaires et isolés
- Créer des équipements sportifs ou une aire de multisports
- Renforcer le rôle de l'école sur le vivre-ensemble / le respect des femmes / égalité femme-homme
- Faciliter la mobilité et les déplacements hors du quartier
- Développer des actions d'intégration des nouvelles populations (faire connaître le territoire, ses structures et leur fonctionnement ; favoriser le vivre-ensemble)
- Développer les actions de soutien à la parentalité (actions à renforcer, du CIDFF, LAEP...)
- Renforcer la formation des professionnels et des personnes au contact de publics précaires ou à besoins spécifiques

Les Collettes à Draguignan



PERSPECTIVES

- Faire du centre commercial et des espaces alentours un lieu ressource et renforcer ce pôle d'attraction
- Créer des lieux de vie et d'accueil pour les jeunes du quartier et élargir les horaires d'ouverture
- Développer les actions de GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)
- Renforcer l'attention plus forte auprès du public des jeunes adolescentes
- Renforcer les liens et la coordination entre les acteurs économiques et le tissu associatif
- Remettre de la convivialité et de la présence humaine quotidienne dans les quartiers

Le centre ville au Muy

PERSPECTIVES

- Renforcer les démarches d'aller vers
- Renforcer les dispositifs à destination des 14-17 ans (aide à la recherche d'apprentissage, notamment dans d'autres villes, découverte métiers en 3ème...) ainsi que l'accompagnement des jeunes décrocheurs
- Renforcer l'encadrement et l'accompagnement des adultes relais
- Renforcer la coordination entre les structures pour développer les modes de garde et d'accueil des enfants, (places en centre aéré, à la cantine...)
- S'adapter au public du QPV et créer un lien différent avec eux (renforcer la proximité, faire venir les employeurs et représentants d'entreprise sur le quartier...)
- Rendre financièrement accessibles les activités (sportives, artistiques) et les développer pendant les vacances scolaires et hors les murs
- Installer une permanence du planning familial
- Favoriser la mobilité des habitants hors du QPV (ex: la gratuité des trains pour moins de 25 ans l'été)
- Remobiliser les habitants pour qu'ils se saisissent des dispositifs mis en place

Ces perspectives illustrent la nécessité de prendre en compte les évolutions et les problématiques vécues par les habitants au quotidien, afin de structurer une réponse adaptée et affinée au regard du quartier concerné. Les divers travaux d'élaboration du présent Contrat se sont basés sur ces perspectives territorialisées.

Le plan d'action du Contrat « Engagements Qu

Présentation des 5 axes d'intervention et des grandes orientations stratégiques

La politique de la Ville, par nature, est une politique de proximité. Elle cherche à répondre aux enjeux spécifiques de chaque quartier et aux besoins de leurs habitants. La stratégie intercommunale partenariale devra s'incarner dans des actions et des projets territorialisés, répondant aux enjeux de chacun des QPV (cf. Partie « La déclinaison des objectifs opérationnels à l'échelle des quartiers »).

La présente stratégie n'en constitue pas moins le cadre de travail et d'application de la politique de la Ville sur le territoire. Elle en fixe les principes partagés entre l'Etat, DPVa, les communes concernées et l'ensemble des signataires mais également les différents partenaires institutionnels et de terrain. Elle s'inscrit en cohérence avec le cadre national d'élaboration des Contrats de Ville, mais vient surtout traduire la spécificité du contexte local dans lequel s'inscrivent les quartiers.

Le Contrat « Engagements Quartiers 2030 » se structure ainsi autour de cinq axes d'intervention stratégiques.



1 - Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi au sein des QPV



2 - Renforcer la sécurité et la tranquillité



3 - Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, la culture et le sport

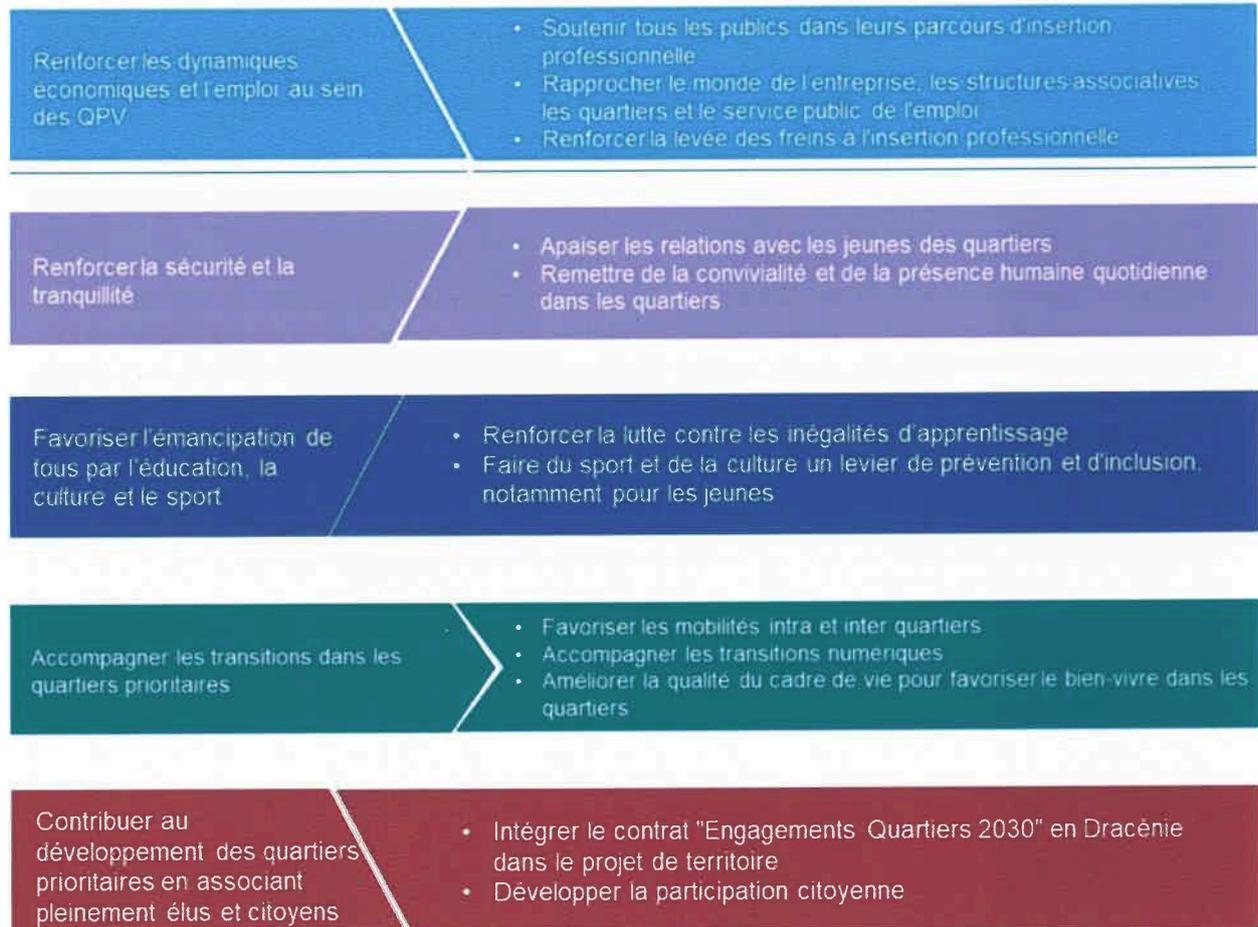


4 - Accompagner les transitions dans les quartiers prioritaires



5 - Contribuer au développement des quartiers prioritaires en associant pleinement élus et citoyens

Les axes d'intervention sont déclinés en 12 orientations stratégiques qui guident l'action du Contrat de ville. La synthèse ci-dessous reprend par axe l'ensemble des orientations stratégiques :



La déclinaison des objectifs opérationnels à l'échelle des quartiers

Les objectifs opérationnels sont déclinés à l'échelle de chaque quartier, dans l'optique d'une approche territorialisée et la plus fine possible. Les pistes d'actions ont été co-construites selon les perspectives et enjeux identifiés lors des temps de concertation, avec une déclinaison locale initiée lors des groupes de travail territoriaux. Celles recensées ci-dessous ne sont pas exhaustives.

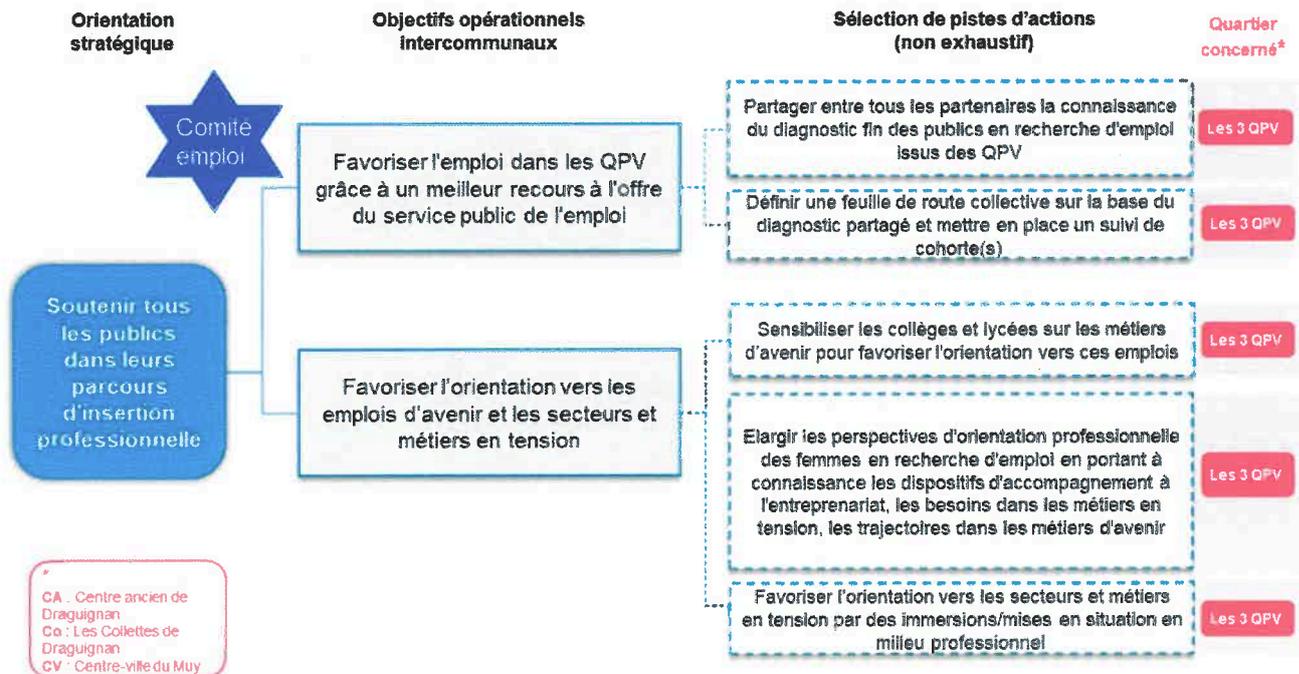
Axe 1 : Renforcer les dynamiques économiques sein des QPV

Le premier axe relatif à l'insertion socio-professionnelle et la recherche du plein emploi sur les quartiers, renvoie aux objectifs de soutenir les habitants dans leurs parcours d'insertion professionnelle, notamment via la levée des freins à l'emploi et en rapprochant le monde de l'entreprise, le service public de l'emploi et les structures associatives avec les quartiers.

Les QPV présentent des difficultés particulières en matière d'emploi, le taux de chômage y est plus important que sur le reste du territoire, les freins à l'insertion professionnelle (difficultés de mode de garde, niveaux de qualification, mobilité...) plus importants et les risques de discrimination à l'embauche également plus élevés. Les quartiers font l'objet de nombreux leviers d'action publique à même d'affronter ces enjeux : clauses d'insertion dans le cadre des projets de renouvellement urbain, dispositifs de soutien à la création d'activité et au développement économique, etc. Par ailleurs le maillage d'acteurs associatifs et acteurs de l'économie sociale et solidaire, parfois soutenus par l'appel à projets Contrat de ville, représente un atout pour porter une politique de soutien à l'emploi au plus près des habitants et de leurs besoins.

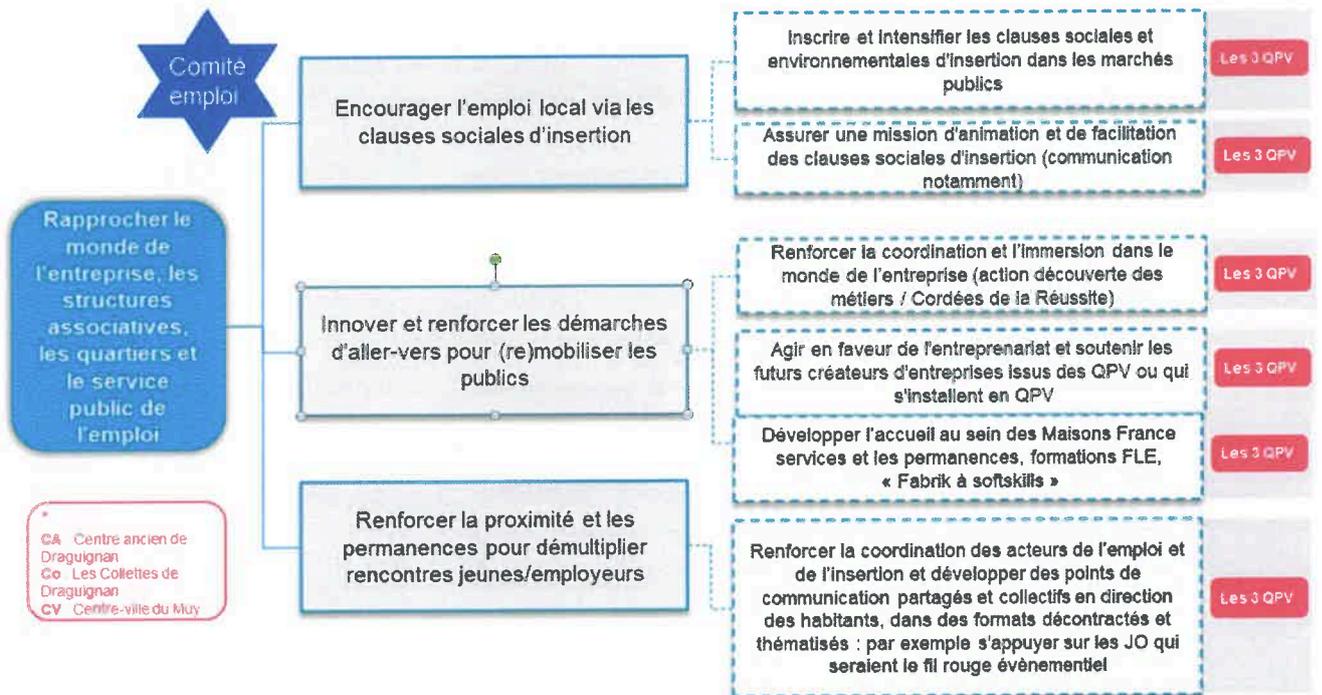
Territoires souvent stigmatisés, un travail approfondi sur leur attractivité auprès des entreprises et sur l'adéquation des offres d'emploi aux compétences des habitants est nécessaire : le lien avec les entreprises et les habitants (notamment les plus jeunes) doit être construit, solidifié et facilité par les associations locales afin de permettre une découverte mutuelle autant que la constitution de réels réseaux professionnels et l'embauche au cœur des quartiers.

La mise en œuvre de la démarche comité emploi par le DDETS du Var et le déploiement de France Travail constitueront des points d'appui pour piloter et animer cet axe.



Orientation stratégique

Objectifs opérationnels intercommunaux

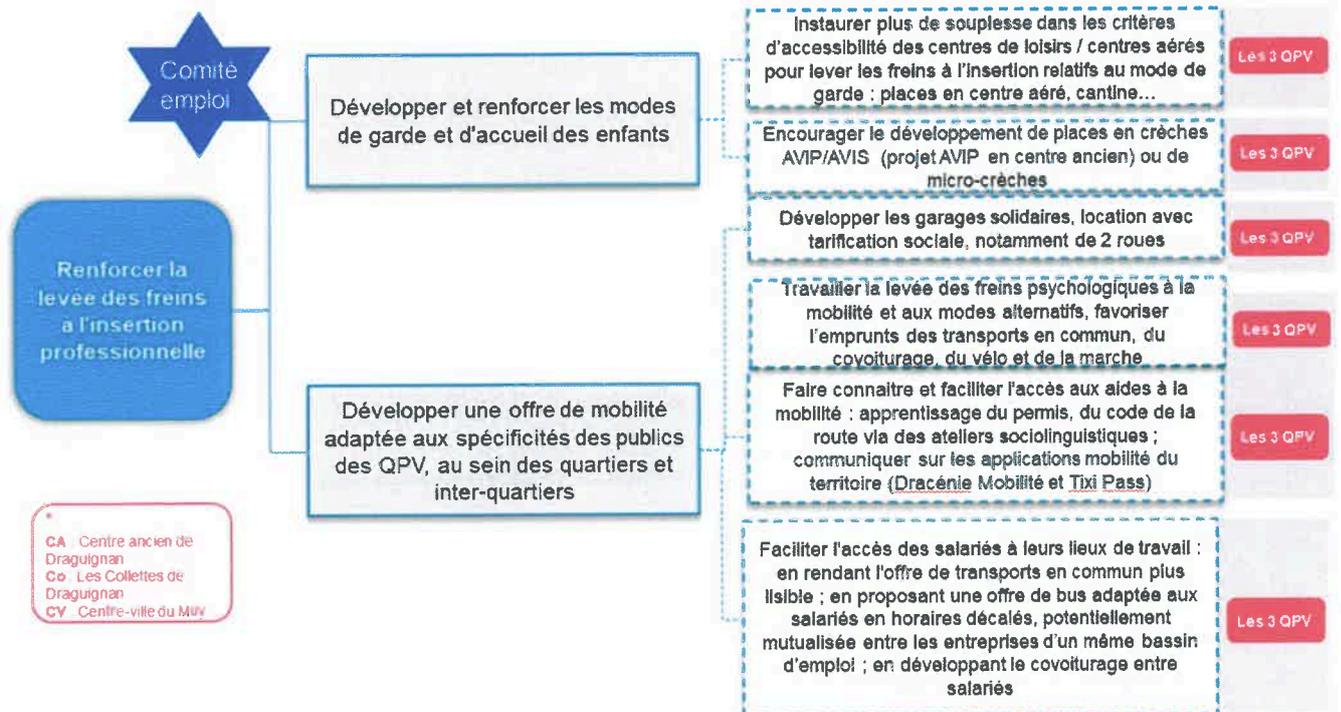


Orientation stratégique

Objectifs opérationnels intercommunaux

Sélection de pistes d'actions (non exhaustif)

Quartier concerné*



Axe 2 : Renforcer la sécurité et la tranquillité

Le second axe, en lien avec la **sécurité et la tranquillité sur les quartiers**, vise à apaiser les relations avec les jeunes et recréer un lien de confiance avec les habitants au sein des quartiers.

L'apaisement du climat social lorsque des épisodes de violence éclatent au sein des quartiers prioritaires et la prévention de leur résurgence font partie de l'« ADN » historique de la politique de la Ville. Les événements survenus en juin 2023 témoignent de la persistance de cet enjeu.

La prévention spécialisée, constitue l'un des leviers clés en la matière par son intervention sur le volet éducatif et sur le préventif dans l'optique d'éviter les passages à l'acte (prévention primaire) ou la récidive (prévention secondaire). Ce positionnement et ces leviers d'actions interviennent en complément des moyens de droit commun, en particulier de l'action des forces de sécurité intérieur (registre répressif et coercitif, leviers de l'interdiction et de la sanction).

Le **CISPD** à l'échelle de DPVa et des **CLSPD** des communes de Draguignan et du Muy, sont des cadres de concertation sur les priorités relatives à la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, ayant pour objectif de favoriser l'échange d'informations entre les institutions et organismes privés ou publics. Parmi les projets marquants, un Centre de Supervision Urbain fonctionnant grâce à 204 caméras et 14 opérateurs a été mis en place à Draguignan, qui a des missions de surveillance générale et de lutte contre les atteintes à la propreté et à l'environnement. Des actions de veille éducative et de lutte contre les violences conjugales sont également menées en parallèle. Dans le cadre de la Politique de la ville, des actions ont également été financées, visant à favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité, le cadre de vie des habitants et le bien vivre ensemble, au travers de l'accès à la pratique de la langue française, l'accès aux droits et au numérique, à la santé, la culture et au sport, égalité filles-garçons... Un total de 522 000 € ont été investis pour l'année 2022-2023.

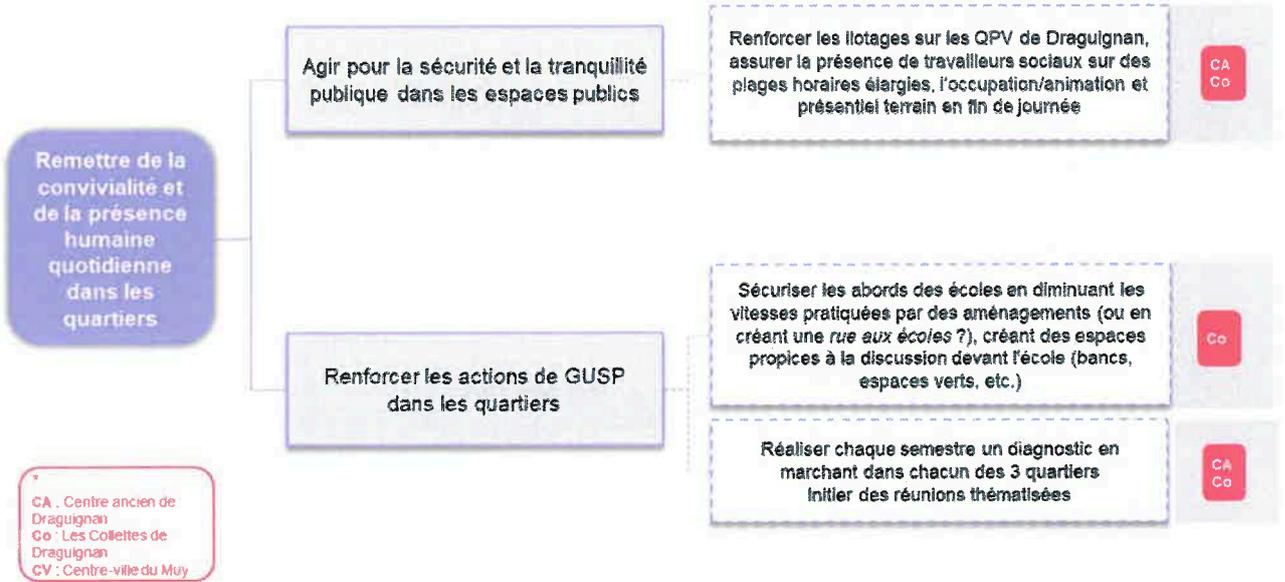
Le nouveau contrat de Ville, constituera le cadre global de la stratégie partenariale en faveur de la tranquillité publique et de la sécurité sur les quartiers prioritaires. Il s'agira, à travers son déploiement d'œuvrer :

- **Au déploiement d'actions de prévention** notamment auprès des jeunes dès 11 ans
- **A l'apport de réponses aux problématiques rencontrées sur les quartiers :**
 - L'emprise géographique et la visibilité grandissante du trafic, et ses conséquences en matière de recrudescence de faits de violences et de trajectoires déviantes dans des secteurs jusque-là relativement épargnés ;
 - Les incivilités et leurs effets délétères sur la coexistence à l'échelle du voisinage ou de l'ilots de vie,
 - Les accidents ou risques d'accidents provoqués par les véhicules roulant à grande vitesse, rodéos urbains inclus ;
 - Les difficultés croissantes liées à des phénomènes dont les enfants et les jeunes sont les premières victimes et, à ce titre doivent être tout particulièrement protégés, tels que le harcèlement en milieu scolaire ou sur les réseaux sociaux, et le recrutement de plus en plus jeunes des guetteurs et autres « petites mains du trafic de stupéfiants ». Il s'agira, dans ce cadre de mobiliser tous les adultes intervenant dans l'éducation des enfants et de resserrer les liens écoles / famille / quartier tout en clarifiant les rôles respectifs des uns et des autres et en veillant à ce que chaque respecte ses obligations. Le resserré des liens entre les jeunes et les forces de l'ordre est également recherché dans ce nouveau Contrat de ville.



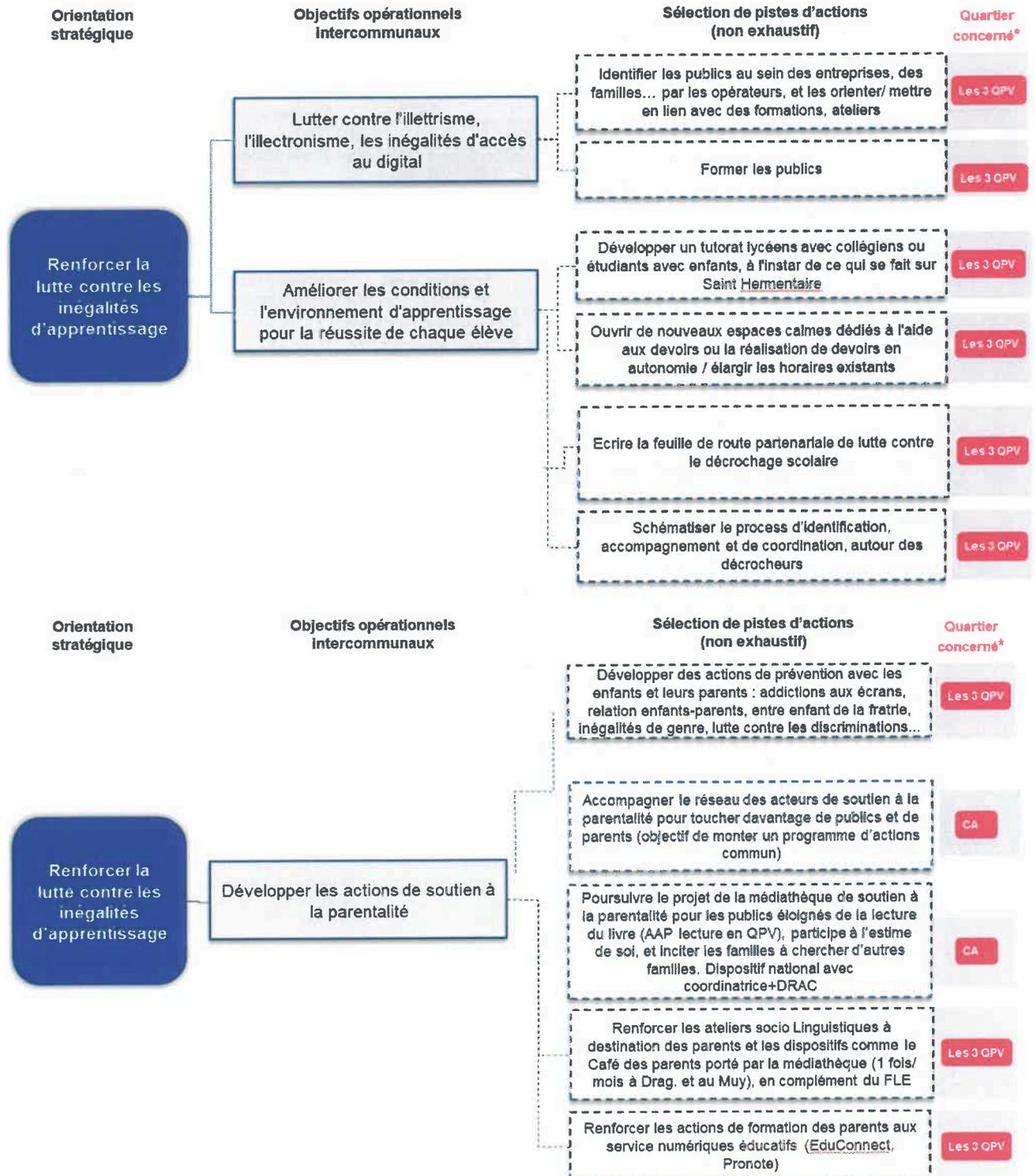
Orientation stratégique

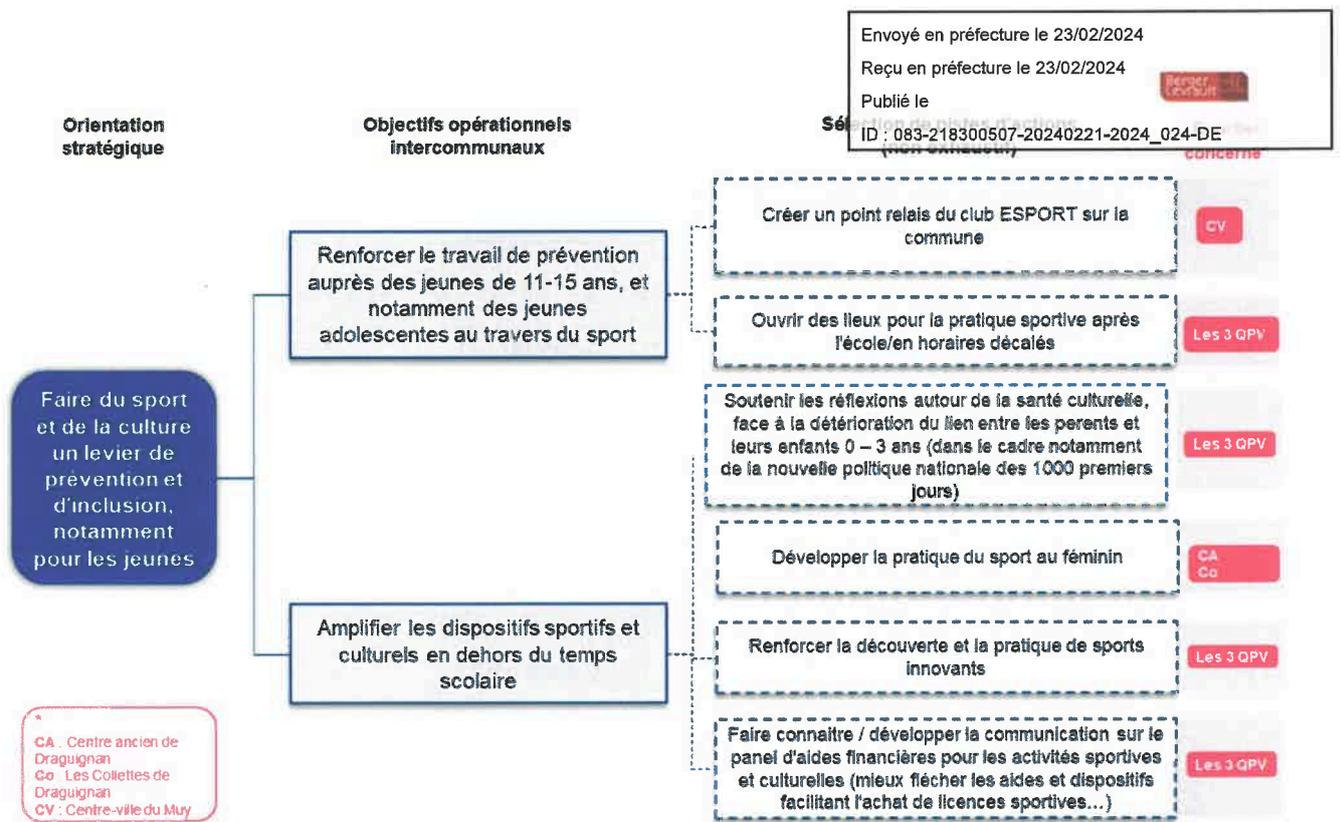
Objectifs opérationnels intercommunaux



Axe 3 : Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation et le sport

Le troisième axe a pour objet de favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, qui passe par la lutte contre les inégalités d'apprentissage, et la promotion du sport et de la culture comme leviers de prévention et d'inclusion en particulier pour les jeunes.





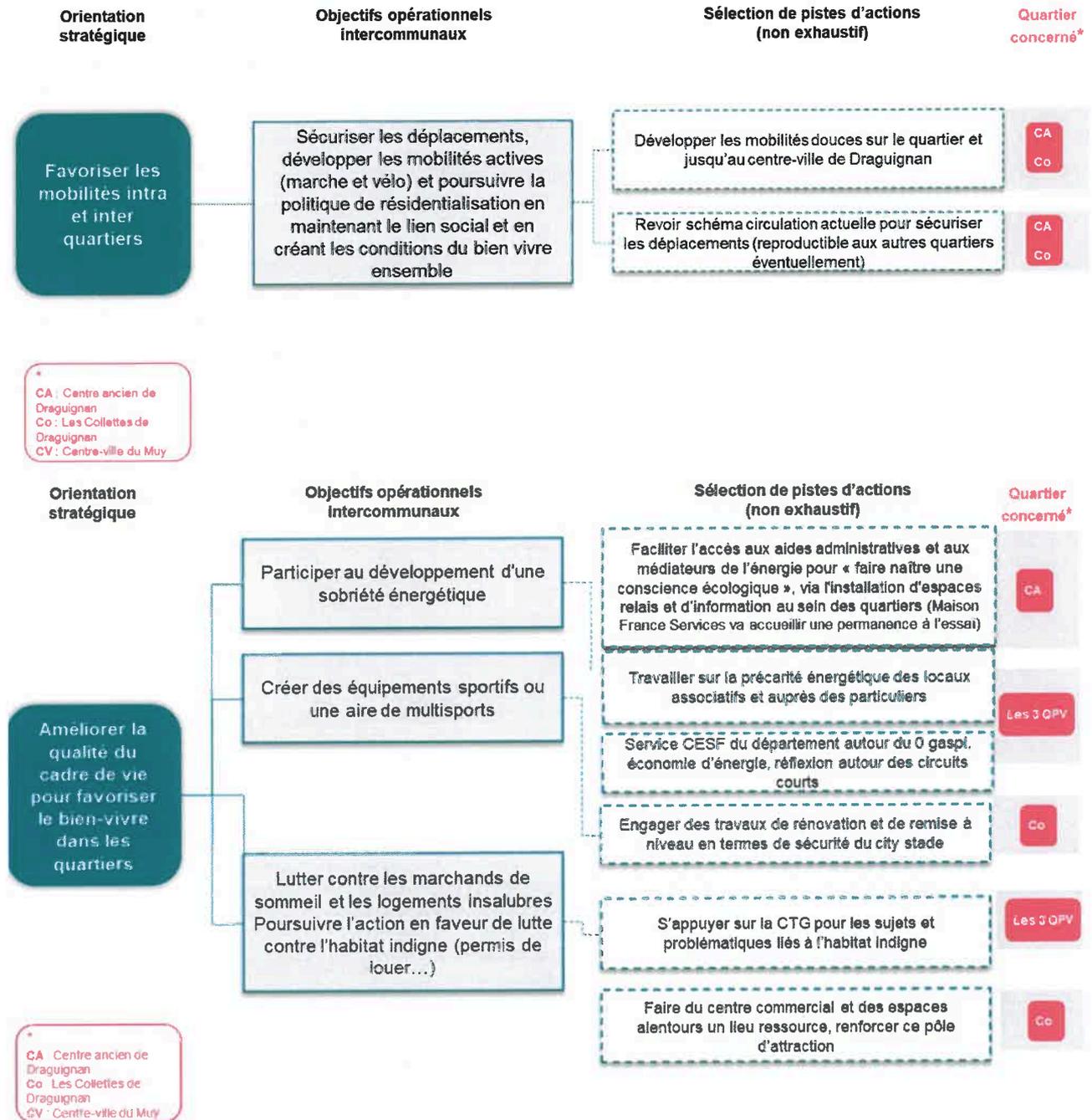
Axe 4 : Accompagner les transitions dans les quartiers prioritaires

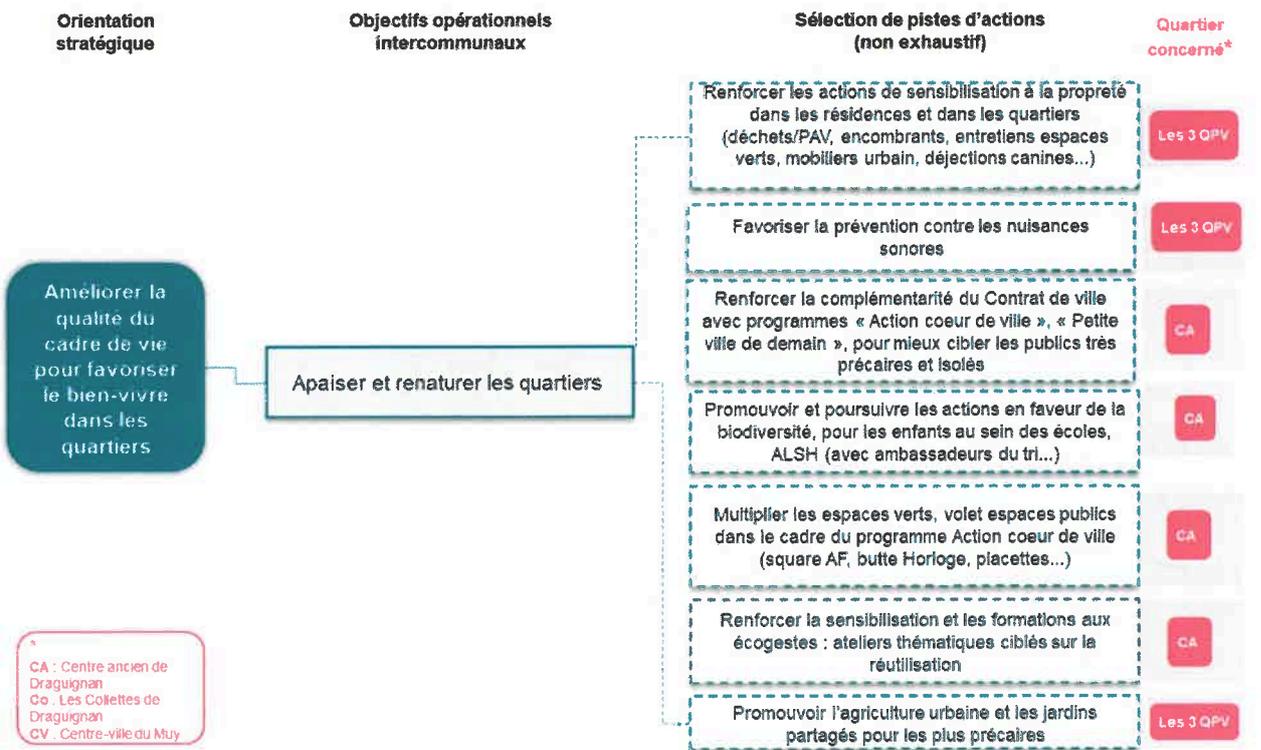
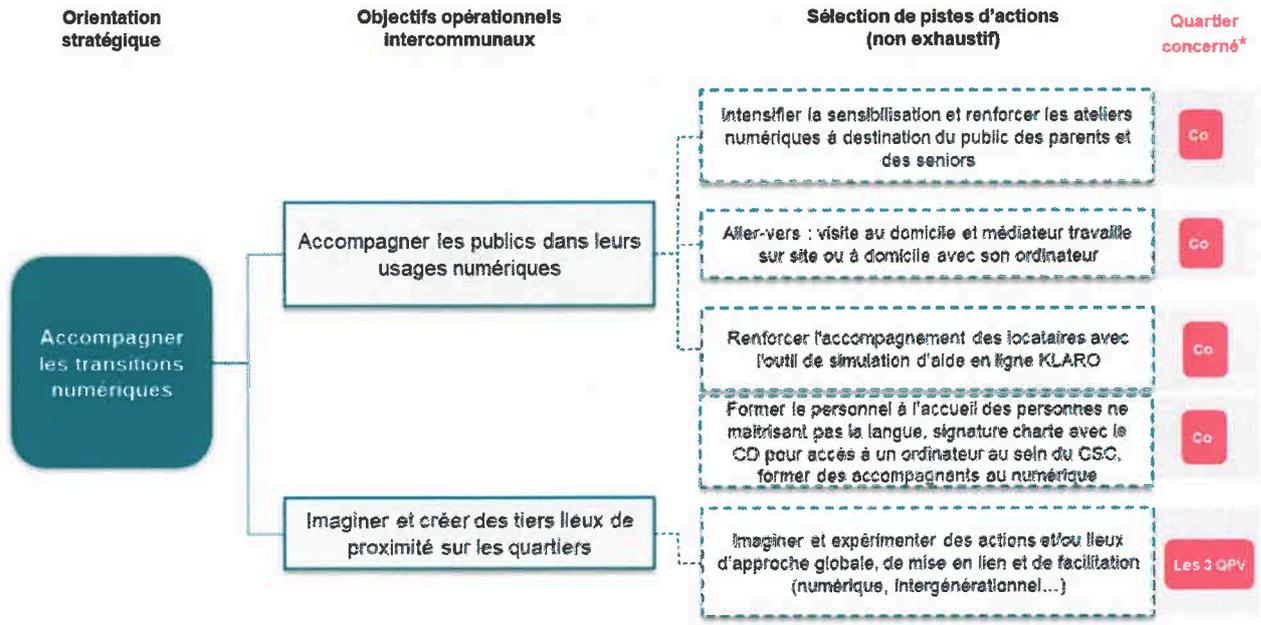
Le quatrième axe mentionne l'accompagnement des quartiers dans les transitions, écologiques, numériques et liées aux mobilités, dans un objectif d'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants.

Enjeu principal pour les habitants des QPV, les **difficultés en termes de mobilité** constituent un réel frein à leurs déplacements. La morphologie urbaine des quartiers, souvent enclavés et isolés du reste du territoire, suppose un déploiement et interconnexion des réseaux de transports en commun permettant de garantir des liaisons directes et/ou facilitées pour les habitants avec le reste du territoire. Par ailleurs, des dispositifs en faveur de la population des QPV doivent être pensés afin de renforcer leur autonomie : aides au permis de conduire pour les plus fragiles (dont les mères de famille), développement des mobilités alternatives (vélos, co-voiturage) pour faciliter les déplacements, développement d'une offre locale de mobilité, levée des freins psychologiques à la mobilité, etc.

Très impactés par la **fracture numérique et l'illectronisme** il s'agira également d'accompagner les QPV et leurs habitants à une meilleure maîtrise de l'outil numérique. Le travail des associations et de l'ensemble des structures accueillant du public devra permettre de réduire l'écart et d'intégrer pleinement les quartiers à la dynamique de DPVa. Pour ce faire, il s'agira d'accompagner les publics les plus éloignés de la maîtrise numérique (jeunes et seniors, personnes ne maîtrisant pas la langue française) et de les acculturer à un usage dématérialisé, mais également de penser des dispositifs permettant d'équiper les familles en outils numériques et de les former à leur utilisation.

Enfin, les enjeux liés aux transitions écologiques et énergétiques d'amélioration de la qualité du cadre de vie sur les quartiers, notamment au niveau de la réduction des îlots de chaleurs, de la lutte contre les marchands de sommeil, de la participation au verdissement des quartiers et la sensibilisation des habitants aux écogestes afin de « faire naître une conscience écologique » au sein de ces quartiers.

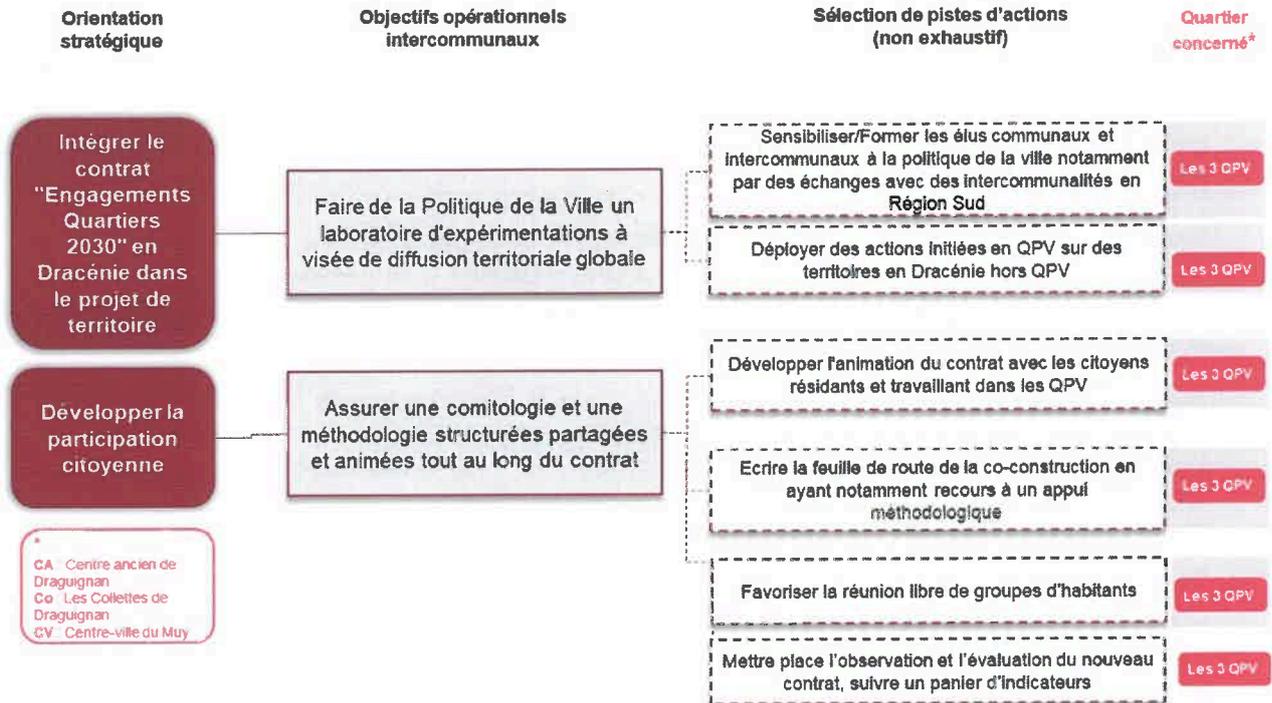




CA : Centre ancien de Draguignan
 Co : Les Collettes de Draguignan
 CV : Centre-ville du Muy

Axe 5 : Contribuer au développement des quartiers associant pleinement élus et citoyens

Le dernier axe stratégique porte ainsi sur la contribution au développement des quartiers prioritaires avec l'association des élus et des citoyens. Cet axe, transversal aux trois quartiers, s'inscrit dans les ambitions de développement de la participation citoyenne et d'inscription du présent Contrat dans un projet plus large de territoire.





La gouvernance, le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de ville

La gouvernance, le pilotage et les modalités d'évaluation du Contrat de ville

Le contrat de ville porte une ambition d'**amélioration des moyens** mis en œuvre en termes de **gouvernance et de coordination de la politique de la Ville**. A ce titre, la participation active de l'ensemble des collectivités est essentielle, ainsi que la signature du département et de la région assortie d'engagements concrets. Le maire devra être au cœur de l'élaboration du contrat de ville, dans le respect des compétences des communes et de l'intercommunalité en matière de politique de la ville.

Les signataires souhaitent optimiser l'animation de la politique de la Ville pour assurer un effet levier sur la situation des quartiers, en visant une meilleure coordination entre les dispositifs de droit commun et les actions spécifiques en Politique de la Ville. Le Contrat de ville sera effectif au premier semestre 2024, pour une **période de six ans**.

Sur le plan de la gouvernance et du suivi du Contrat, les conclusions issues de l'évaluation finale du précédent contrat indiquaient la pertinence de développer une approche davantage **territorialisée à l'échelle des quartiers**, facilitant la mise en perspective des actions aux côtés des autres politiques publiques et l'interconnaissance et la capacité de fonctionnement en réseau des acteurs (avec par exemple des actions transversales pour un quartier).

Chaque signataire du Contrat identifie un **référént** dans son institution et au sein des instances du Contrat de ville, en charge d'assurer la coordination de la mise en œuvre du présent Contrat. Il s'agira pour chaque signataire d'informer l'équipe opérationnelle Politique de la ville des changements éventuels aux fins d'actualisation continue. La liste des référents est annexée au présent contrat.

a) La comitologie

Le comité de pilotage est co-présidé par Dracénie Provence Verdon agglomération avec les communes de Draguignan et du Muy, ainsi qu'avec l'Etat. Il associe tous les partenaires signataires. Un comité de pilotage restreint, réunissant les partenaires financeurs de la Politique de la ville pourra se réunir à la demande de l'Etat, des villes ou de DPVa.

Il est en charge du pilotage, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions menées dans le cadre du Contrat « Engagements Quartiers 2030 ». Il se réunira a minima une fois par an.

b) Le comité technique

Le comité technique est composé de représentants de :

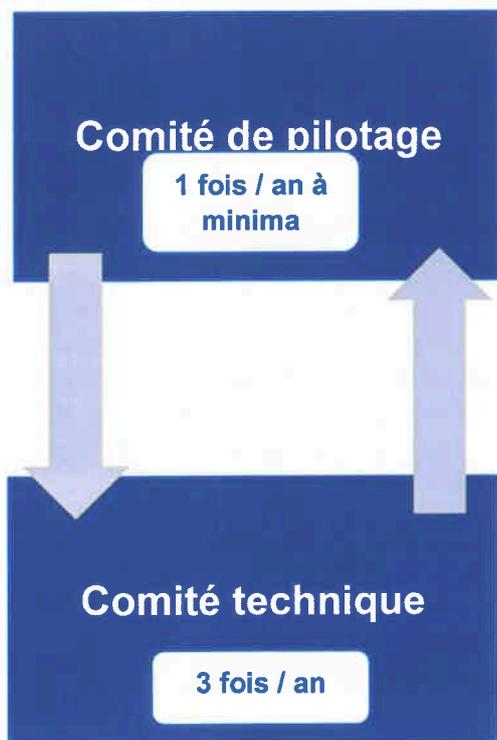
- l'Etat : Préfecture, sous-préfecture et Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
- CAF
- ARS
- DASEN

- Services de sécurité de l'Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Dracénie Provence Verdon agglomération
- Ville de Draguignan
- Ville du Muy.

Il est élargi à d'autres partenaires en fonction des champs traités : CCI du Var, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, UPV, CLED, CPAM, Pôle Emploi, Missions locales, bailleurs sociaux, etc.

Il se réunit au moins une fois par an et à chaque fois que nécessaire. Il est en charge du suivi et de l'évaluation du Contrat.

Le pilotage de la politique de la Ville à l'échelle de DPVa peut se schématiser de la manière suivante :



- Pilotage global de la stratégie du Contrat de ville : ajustement des orientations, suivi de la mise en œuvre des engagements...
- Partage des éléments consolidés sur la programmation et les moyens spécifiques déployés en direction des QPV

- Mise en œuvre et animation thématique du Contrat de ville sur les priorités et les champs de compétences de DPVa
- Articulation entre moyens de droit commun et politique de la ville dont pilotage de la programmation
- Accompagnement des porteurs de projets

c) Les modalités de suivi et d'évaluation du Contrat de ville

Le suivi des objectifs opérationnels chiffrés permet de mesurer les résultats obtenus. Outre ceux disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, le Contrat de ville inclura des indicateurs dans chacune des fiches actions.

Il prévoit pour toutes les actions spécifiques cofinancées dans le cadre de l'appel à projets, une évaluation déclinée comme suit :

- la feuille d'évaluation à mi-parcours ou intermédiaire des actions complétée au 30 juin ou au 30 septembre de l'année et instruite par l'équipe opérationnelle,
- la fiche d'évaluation annuelle et le compte rendu financier de subvention,

- des échanges réguliers individuels entre l'équipe opératio structures,
- des échanges collectifs lors des réunions de coordination ayant eu lieu tout au long de l'année,
- des rencontres sur site sur la base d'une grille complétée sur place l'équipe projet,
- chaque projet fait l'objet de la remise, par l'opérateur, d'un questionnaire de satisfaction à diffuser auprès de ses bénéficiaires.

Des éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale pourront compléter les évaluations.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Contrat de ville, un **panier d'indicateurs de suivis** précis par QPV (annexé au présent Contrat et issu du SIG VILLE), permettra de suivre et analyser l'évolution du contexte local. Un groupe de travail se réunira chaque année pour travailler ce suivi.

La programmation pluriannuelle

Un travail de simplification administrative de l'appel à projet et d'accompagnement des porteurs de projets sera déployé, notamment via la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) dans le cadre de la programmation politique de la Ville, permettant de diminuer la charge administrative et la mobilisation de l'ingénierie concernant l'appel à projet

En ce qui concerne les appels à projets, les financements pour une durée de 3 ans sont encouragés dans le cadre des nouveaux contrats de ville. Les financements s'en trouvent simplifiés, par les circulaires ministérielles (avec un objectif de financement à 50% par voie de conventions pluriannuelles d'objectif -CPO, notamment pour les programmes de réussite éducative ou les associations locales). Ces nouvelles modalités ont vocation à libérer du temps, en particulier pour les petites associations, face au constat du poids administratif que représente l'appel à projet, au détriment de l'animation et de la mise en réseau.

Il est également possible de mobiliser une partie des crédits BOP147 (2,5% maximum, et sous conditions) pour des projets en dehors des QPV sur des zones de fragilités, les **poches de pauvreté**. La dégradation de la situation relevée lors du précédent Contrat de ville 2015-2023 sur le quartierde....., pourra ainsi être prise en compte dans le prochain contrat, possiblement considéré comme une poche de pauvreté.

La mise en œuvre de la TFPB

Utilisation de l'abattement de la TFPB

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

L'abattement de la TFPB est fondé sur le constat que le coût de gestion est plus important dans les QPV pour les bailleurs sociaux que sur le reste de leur parc locatif.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à renforcer leurs interventions au travers d'actions relevant des axes suivants (8 axes avec 31 actions listées de façon exhaustive par l'accord-cadre) :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants / épaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation / sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

La taxe foncière sur les propriétés bâties est un outil au service des habitants des quartiers politique de la ville. Ainsi la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville.

Un diagnostic partagé territorial annuel (diagnostic en marchant) par résidence et par bâtiment sera réalisé par l'ensemble des partenaires signataires de la convention d'utilisation de la TFPB.

Il permettra d'identifier les principaux fonctionnements / dysfonctionnements sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.

Sur la base du diagnostic les bailleurs sociaux et les partenaires signataires élaboreront un programme d'actions annuel par quartier.

Les actions dédiées à l'animation, le lien social et le vivre ensemble seront intégrées dans l'appel à projet annuel de la politique de la ville.

Un comité de suivi opérationnel animé par la chargée de mission logement assurera la gestion du programme d'actions, notamment un suivi trimestriel des pièces justificatives.

Les comités techniques et de pilotage du contrat de ville intégreront un volet TFPB.

Par ailleurs, une **convention associant les bailleurs sociaux, les forces de l'ordre et la justice** a été signée dans le Var afin de renforcer la tranquillité et la sécurité résidentielles.

La potentielle mobilisation des acteurs privés

Les financements dans le cadre des contrats de ville doivent assurer un **réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés**. Les acteurs publics et privés à mobilisables pour répondre aux enjeux locaux doivent être identifiés à chaque échelle territoriale.

Un investissement des acteurs privés, tels qu'entre autres les entreprises ou les fondations, est attendu dans les QPV, au titre de **l'insertion socio-professionnelle** des habitants, mais également dans une **logique d'équipements** (notamment sportifs...) ou **d'aménagement** (aide au financement de projets, en particulier émanant de la concertation citoyenne).

Des exemples d'investissement d'acteurs privés dans les QPV

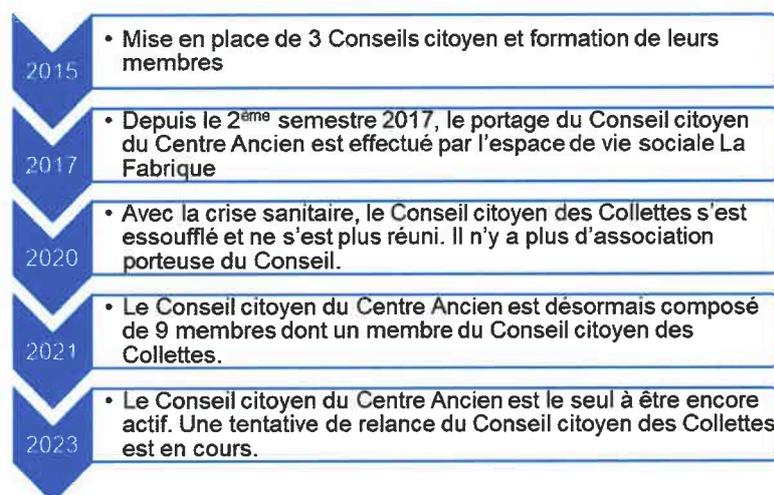
- **L'implication des entreprises et plus largement des employeurs, dans le cadre des précédents contrats de ville sur le volet insertion - emploi :**
 - Le Pacte de Dijon (2018)
 - Via les clauses sociales d'insertion
 - À travers le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (paQte)
 - L'exemple des chartes de bonnes pratiques, ou en faveur de la lutte contre les discriminations
 - Exemple des Alpes-Maritimes, où en vue de la pleine réalisation de l'objectif social des conventions de revitalisation, le préfet, en mars 2019, a inséré une clause socio-urbaine visant à orienter la négociation vers l'accompagnement social et la création d'emplois au sein des QPV, au bénéfice des habitants en difficultés d'insertion professionnelles (jeunes sans qualification, seniors, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification)
 - ...
- **La mobilisation potentielle de fondations pour le soutien à certains porteurs de projets ou certains investissements sur les quartiers... (ex : Fondation BNP Paribas et son projet Banlieues ; Fondation FACE et son concours « S'engager pour les quartiers »)**

Pour aller plus loin :

- ❖ La proposition de l'Institut Montaigne d'inclure dans les critères ESG de performances extra-financières l'action des grandes entreprises au profit des habitants des QPV et dans le code civil les implications territoriales de la gestion des entreprises
- ❖ Créer une fondation pour les QPV (envisagé à l'article 9 de la loi Lamy mais n'a jamais abouti)

La participation citoyenne

Le bilan du précédent Contrat de ville met en exergue **la volonté de prendre en compte la parole citoyenne, qui se heurte toutefois à une mobilisation limitée**. Les trois conseils citoyens institués sur les QPV ont connu des évolutions différenciées, où seul le conseil citoyen du Centre Ancien de Draguignan est resté opérationnel sur toute la durée du Contrat de ville, comme illustré ci-dessous :



Afin de renforcer l'engagement citoyen, plusieurs perspectives ont été identifiées :

- Renforcer la **reconnaissance et la formation** de la participation citoyenne ;
- Donner un **cadre plus souple** aux conseils citoyens, en faire un organisme vivant « hors les murs » ;
- Poursuivre le **système des tables citoyennes**, un format décentralisé des conseils citoyens et des enquêtes (micro-troitoirs, boîtiage de flyers...) ;

- Favoriser une **participation libre** quitte à avoir des taux de
- Développer les **synergies avec les Conseils de quartier** ;
- **Relancer un Fonds de Participation des Habitants ou budget participatif**, pour déclencher de nouveaux projets notamment sur le volet économique ;
- Favoriser la **rencontre avec d'autres conseils** citoyens pour échanger sur leurs pratiques.

L'association des habitants au Contrat « Engagements Quartiers 2030 », leur investissement au sein des **conseils citoyens**, mais également les **démarches souples** et les dispositifs comme les conseils de quartiers, qui font la promotion des capacités d'agir des habitants, sont encouragés par l'ensemble des signataires du présent contrat. C'est dans ce cadre que l'accompagnement précédemment mentionné par Cité Ressources a été mis en place.



Les engagements des signataires du Contrat de ville

Les partenaires signataires s'engagent à mobiliser les dispositifs de droit commun ou spécifiques qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de leurs compétences, au service des habitants des quartiers prioritaires, en lien avec les acteurs de la politique de la ville.

Ils mettent en œuvre les plans d'actions dans le cadre des programmations annuelles, sous réserve du vote des lois de finances pour l'État et des votes des assemblées délibérantes pour les collectivités territoriales

Le.....

Le Préfet du Var	Le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération	Le Maire de Draguignan
La maire du Muy	Le Président de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'azur	Le Président du Conseil Départemental du Var
Le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale	Le Directeur Académique	Le Président de la Banque des territoires
Le Procureur de la République Tribunal judiciaire de Draguignan	Le Directeur Régional Direction des affaires culturelles	Le Directeur Territorial du Var de France Travail
Le Directeur de l'assurance maladie CPAM Var	Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé	Le Directeur Territorial du var de la Caisse des dépôts
Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Le président de la Chambre d'agriculture du Var	Le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie
Le Président de la Mission Locale Est-var	La Présidente de la mission locale Dracénie Coeur de var	Le Président de l'Union Patronale du Var
Le Président de la SAIEM	Le Président de Var Habitat 1001 Vies	Le Président du Directoire Logis Familial Varois
Le Président de l'association régionale HLM PACA Corse		



Annexes

- 1- Plan d'actions par quartier**
- 2- Conventions et le protocole de la TFPB**
- 3- Conventions justice / bailleurs**
- 4- Modèle de fiche d'évaluation et de synthèse**
- 5- Tableau de programmation**
- 6- Liste des référents par signataires**
- 7- Indicateurs de suivi et évaluation : fiches territoire INSEE**
- 8- Liste des rues des QPV**
- 9- Evaluation du Contrat de ville 2015-2023**



Plan d'actions par quartier

Les fiches actions ci-dessous figurent à titre de préconisation sur ce qui pourrait figurer dans le cadre de l'appel à projet et de l'exonération de la TFPB.

Comme rappelé précédemment, la mise en œuvre de la démarche comité emploi par le DDETS du Var et le déploiement de France Travail constitueront des points d'appui pour piloter et animer l'axe relatif au renforcement des dynamiques économiques et l'emploi au sein des QPV. Les objectifs actions qui seront traités en lien avec le comité emploi seront matérialisés par le logo suivant :

Les quartiers concernés par les diverses actions présentées ci-dessous seront cités par les acronymes suivants* :



QPV XX

*

CA : Centre ancien de
Draguignan
Co : Les Collettes de
Draguignan
CV : Centre-ville du Muy

Axe 1 : Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi
Orientation stratégique : Soutenir tous les publics dans leurs parcours d'insertion professionnelle

Objectif opérationnel :

- Favoriser l'emploi dans les QPV grâce à un meilleur recours à l'offre du service public de l'emploi

Pistes d'actions :

- Partager entre tous les partenaires la connaissance du diagnostic fin des publics en recherche d'emploi issus des QPV
- Définir une feuille de route collective sur la base du diagnostic partagé et mettre en place un suivi de cohorte(s)

Publics cibles :

- Publics en recherche d'emploi
- SPIE

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Pôle emploi
- Mission locale

Indicateurs :

- Suivi de cohorte
- Taux de chômage dans les QPV
- Taux de retour à l'emploi de tous les publics

Niveau de priorité :

QPV concernés :

Les 3 QPV





Axe 1 : Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi
Orientation stratégique : Soutenir tous les publics dans leurs parcours d'insertion professionnelle

Objectif opérationnel :

- Favoriser l'orientation vers les emplois d'avenir et les secteurs et métiers en tension

Pistes d'actions :

- Sensibiliser les collèges et lycées sur les métiers d'avenir pour favoriser l'orientation vers ces emplois
- Favoriser l'orientation vers les secteurs et métiers en tension par des immersions/mises en situation en milieu professionnel
- Elargir les perspectives d'orientation professionnelle des femmes en recherche d'emploi en portant à connaissance les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat, les besoins dans les métiers en tension, les trajectoires dans les métiers d'avenir

Publics cibles :

- Collégiens et lycéens
- Femmes en insertion professionnelle

Indicateurs :

- Nombre de visites d'entreprises / interventions en classe
- Nombre de femmes en recherche d'emploi sensibilisées / informées sur les métiers d'avenir et en tension

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Positiv
- CLED
- Pôle emploi
- Mission locale
- CIDFF

QPV concernés :

Les 3 QPV



Niveau de priorité :





Axe 1 : Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi
Orientation stratégique : Rapprocher le monde de l'entreprise, les structures associatives, les quartiers et le service public de l'emploi

Objectif opérationnel :

- Encourager l'emploi local via les clauses sociales d'insertion

Pistes d'actions :

- Inscrire et intensifier les clauses sociales et environnementales d'insertion dans les marchés publics
- Assurer une mission d'animation et de facilitation des clauses sociales d'insertion (communication notamment)

Publics cibles :

- Les entreprises et employeurs du territoire

Articulation avec les politiques publiques :

- Programmes de rénovation, d'aménagement et de lutte contre l'habitat indigne

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Pôle emploi
- Les employeurs
- DPVa

QPV concernés :

Les 3 QPV



Indicateurs :

- Nombre d'actions de communication et d'information réalisées sur les clauses d'insertion auprès des employeurs
- Volume d'heures d'insertion mobilisées via les clauses sociales et environnementales d'insertion dans les marchés publics

Niveau de priorité :



Axe 1 : Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi
Orientation stratégique : Rapprocher le monde de l'entreprise, les structures associatives, les quartiers et le service public de l'emploi

Objectif opérationnel :

- Innover et renforcer les démarches d'aller-vers pour (re)mobiliser les publics

Pistes d'actions :

- Renforcer la coordination et l'immersion dans le monde de l'entreprise (action découverte des métiers / Cordées de la Réussite)
- Agir en faveur de l'entrepreneuriat et soutenir les futurs créateurs d'entreprises issus des QPV ou qui s'installent en QPV
- Développer l'accueil au sein des Maisons France Services et les permanences

Publics cibles :

- Les publics en insertion et notamment les potentiels auto-entrepreneurs des quartiers prioritaires

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Pôle emploi
- Les employeurs
- Les associations

Indicateurs :

- Nombre de cordées de la réussite mises en place sur le territoire
- Nombre de nouvelles entreprises créées par des entrepreneurs résidant au sein des QPV

QPV concernés :

Les 3 QPV



Niveau de priorité :



Axe 1 : Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi
Orientation stratégique : Rapprocher le monde de l'entreprise, les structures associatives, les quartiers et le service public de l'emploi

Objectif opérationnel :

- Renforcer la proximité et les permanences pour démultiplier rencontres jeunes/employeurs

Pistes d'actions :

- Renforcer la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion et développer des points de communication partagés et collectifs en direction des habitants, dans des formats décontractés et thématiques : par exemple s'appuyer sur les JO qui seraient le fil rouge évènementiel

Publics cibles :

- Les publics des QPV notamment ceux en recherche d'emploi
- Les employeurs

Pilotes ou opérateurs pressentis :

-

QPV concernés :

Les 3 QPV



Indicateurs :

- Nombre d'actions de communication / évènements / campagne d'information réalisé auprès des publics en QPV sur le thème de l'insertion

Niveau de priorité :



Axe 1 : Renforcer les dynamiques économiques et l'emp
Orientation stratégique : Renforcer la levée des freins à l'insertion professionnelle

Objectif opérationnel :

- Développer et renforcer les modes de garde et d'accueil des enfants

Pistes d'actions :

- Instaurer plus de souplesse dans les critères d'accessibilité des centres de loisirs / centres aérés pour lever les freins à l'insertion relatifs au mode de garde : places en centre aéré, cantine...
- Encourager le développement de places en crèches AVIP/AVIS (projet AVIP en centre ancien) ou de micro crèches

Publics cibles :

- Familles monoparentales

Indicateurs :

- Nombre de places réservées aux familles monoparentales / publics en insertion dans les centres aérés, cantine...
- Nombre de places créées en crèches labellisées AVIP/AVIS
- Nombre de micro-crèches créées

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- CAF
- Pôle emploi

Niveau de priorité :

QPV concernés :

Les 3 QPV



Axe 1 : Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi**Orientation stratégique : Renforcer la levée des freins à l'insertion professionnelle****Objectif opérationnel :**

- Développer une offre de mobilité adaptée aux spécificités des publics des QPV, au sein des quartiers et inter-quartiers

Pistes d'actions :

- Faire connaître et faciliter l'accès aux aides à la mobilité : apprentissage du permis, du code de la route via des ateliers sociolinguistiques ; communiquer sur les applications mobilité du territoire (Dracénie Mobilité et Tixi Pass
- Développer les garages solidaires, location avec tarification sociale, notamment de 2 roues
- Travailler sur la levée des freins psychologiques à la mobilité et aux modes alternatifs, favoriser l'emprunt des transports en commun, du covoiturage, du vélo et de la marche
- Faciliter l'accès des salariés à leurs lieux de travail : en rendant l'offre de transports en commun plus lisible ; en proposant une offre de bus adaptée aux salariés en horaires décalés, potentiellement mutualisée entre les entreprises d'un même bassin d'emploi ; en développant le covoiturage entre salariés

Publics cibles :

- Publics en insertion

Articulation avec les politiques publiques :

- Plan mobilité
- PCAET
- Petites villes de demain

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Association SENDRA, Guarrigues (garage solidaire)
- DPVa
- Les employeurs
- Association Garrigue

QPV concernés :

Les 3 QPV

**Indicateurs :**

- Nombre d'utilisateurs des applications mobilité
- Nombre de dispositifs de mobilité solidaire soutenus
- Nombre de personnes accompagnés pour passer le permis de conduire

Niveau de priorité :

Axe 2 : Renforcer la sécurité et la tranquillité

Orientation stratégique : Apaiser les relations avec les jeunes des quartiers

Objectif opérationnel :

- Développer une offre à destination des jeunes des quartiers

Pistes d'actions :

- Créer un guichet unique à destination de la jeunesse (à l'image des guichets uniques handicap) pour fluidifier le partenariat et l'interconnaissance entre les acteurs de la jeunesse et faciliter les orientations
- Créer des lieux de vie et de socialisation pour les jeunes : face à la faiblesse de l'offre de loisirs à destination des jeunes, mettre à disposition un local pour les jeunes, les encadrer et leur donner des responsabilités en s'appuyant sur des jeunes volontaires

Publics cibles :

- Publics résidant sur le QPV Centre Ancien de Draguignan

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- le QG au Centre Ancien de Draguignan, porté par l'association Leï Jougadou

QPV concernés :

Les 3 QPV

Indicateurs :

- Création d'un lieu de vie à destination des jeunes

Niveau de priorité :



Axe 2 : Renforcer la sécurité et la tranquillité Orientation stratégique : Apaiser les relations avec les jeunes des quartiers

Objectif opérationnel :

- Rapprocher les jeunes des forces de l'ordre

Pistes d'actions :

- Dupliquer le dispositif Raid Aventure au Muy ^{*(1)}
- Renforcer les interventions de la police nationale, notamment autour de son image auprès des jeunes dès le primaire, notamment par l'angle de la découverte des métiers des forces de l'ordre (police municipale et police nationale) dans le cadre des CLSPD ^{*(2)}
- Mettre à disposition un local dans le quartier les Collettes que la police municipale investirait avec des ateliers et actions en direction des jeunes ^{*(3)}

Publics cibles :

- Publics résidant sur les 3 QPV

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Police municipale
- Police nationale
- CLSPD
- Education Nationale
- APS

QPV concernés :

^{*(1)} CV

^{*(2)} Les 3 QPV

^{*(3)} Co

Indicateurs :

- Nombre de jeunes participant au Raid Aventure au Muy
- Nombre d'interventions de la police nationale et/ou municipale en classes du premier et second degré
- Ateliers réalisés par la police municipale auprès des jeunes résidant aux Collettes

Niveau de priorité :



Axe 2 : Renforcer la sécurité et la tranquillité

Orientation stratégique : Apaiser les relations avec les jeunes des quartiers

Objectif opérationnel :

- Articuler et compléter l'offre de prévention auprès des jeunes, notamment auprès de la nouvelle génération (5-11 ans)

Pistes d'actions :

- Intervenir de plus en plus tôt auprès des 13-15 ans et renforcer la prévention dès les premiers signes de décrochage, notamment par le dialogue
- Développer et imaginer des actions de prévention pour les ados autour de la santé : engins motorisés, addictions à l'alcool, consommation de drogues au volant, addictions aux écrans, hygiène de vie et alimentation... ; et notamment des actions de prévention dédiées aux jeunes adolescentes : santé hygiénique et menstruelle, contraception...
- Initier des actions en faveur de la lutte contre le cyberharcèlement, notamment via la pratique de l'esport

Publics cibles :

- Publics résidant sur les QPV Centre Ancien de Draguignan et centre-ville du Muy

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Education Nationale
- Educateurs d'APS
- Mairie
- Police municipale et nationale
- Planning Familial
- Promosoins
- ARS
- Médiathèque du Muy

QPV concernés :

Les 3 QPV

Indicateurs :

- Nombre de jeunes en situation de décrochage faisant l'objet d'un accompagnement
- Nombre d'actions de prévention axées sur le public des 5-11 ans réalisées

Niveau de priorité :





Axe 2 : Renforcer la sécurité et la tranquillité

Orientation stratégique : Remettre de la convivialité et de la présence humaine quotidienne dans les quartiers

Objectif opérationnel :

- Agir pour la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics

Pistes d'actions :

- Renforcer les ilotages sur les QPV de Draguignan, assurer la présence de travailleurs sociaux sur des plages horaires élargies, l'occupation/animation et présentiel de terrain en fin de journée
- Sécuriser les abords des écoles sur le QPV les Collettes, en diminuant les vitesses pratiquées par des aménagements (ou en créant une *rue aux écoles*), créant des espaces propices à la discussion devant l'école (bancs, espaces verts, etc.)

Publics cibles :

- Publics résidant sur les QPV de Draguignan

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Commune de Draguignan (CLSPD)
- Police municipale
- Conseil départemental

QPV concernés :



Indicateurs :

- Mobilisation des travailleurs sociaux sur des horaires élargis
- Diminution du sentiment d'insécurité (enquête)

Niveau de priorité :





Axe 2 : Renforcer la sécurité et la tranquillité

Orientation stratégique : Remettre de la convivialité et de la présence humaine quotidienne dans les quartiers

Objectif opérationnel :

- Renforcer les actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les quartiers

Pistes d'actions :

- Réaliser chaque semestre un diagnostic en marchant dans chacun des 3 quartiers

Publics cibles :

- Publics résidant sur les 3 QPV

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Police municipale
- Police nationale
- GPO

QPV concernés :

Les 3 QPV

Indicateurs :

- Nombre d'actions de GUSP réalisées
- Nombre d'habitants participants aux actions de GUSP

Niveau de priorité :





Axe 3 : Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, la culture et le sport **Orientation stratégique : Renforcer la lutte contre les inégalités d'apprentissage**

Objectif opérationnel :

- Lutter contre l'illettrisme, l'illectronisme, les inégalités d'accès au digital

Pistes d'actions :

- Identifier les publics au sein des entreprises, des familles... par les opérateurs, et les orienter/ mettre en lien avec des formations, ateliers
- Former les publics

Publics cibles :

- Publics résidant sur les 3 QPV

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Etat
- Chambres consulaires
- Clubs
- Fédérations
- Associations

QPV concernés :

Les 3 QPV

Indicateurs :

- Nombre de personnes recensées en situation d'illettrisme
- Nombre de personnes recensées en situation d'illectronisme
- Nombre de personnes formées

Niveau de priorité :





Axe 3 : Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, la culture et le sport

Orientation stratégique : Renforcer la lutte contre les inégalités d'apprentissage

Objectif opérationnel :

- Améliorer les conditions et l'environnement d'apprentissage pour la réussite de chaque élève

Pistes d'actions :

- Développer un tutorat lycéens avec collégiens ou étudiants avec enfants, à l'instar de ce qui se fait sur Saint Hermentaire
- Ouvrir de nouveaux espaces calmes dédiés à l'aide aux devoirs ou la réalisation de devoirs en autonomie / élargir les horaires existants
- Schématiser le process d'identification, d'accompagnement et de coordination, autour des décrocheurs
- Ecriture de la feuille de route partenariale de lutte contre le décrochage scolaire

Publics cibles :

- Elèves en élémentaire, collégiens et lycéens

Articulations :

Etudier la possibilité de déposer un projet de Cité éducative dans le cadre de la généralisation du dispositif à partir de 2024

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Education Nationale
- Etablissements scolaires
- APS

QPV concernés :

Les 3 QPV

Indicateurs :

- Nombre de jeunes bénéficiant de tutorat
- Nombre d'espaces nouveaux dédiés à la réalisation d'aide aux devoirs

Niveau de priorité :



Axe 5 : Favoriser l'épanouissement de tous par l'éducation,

Orientation stratégique : Renforcer la lutte contre les inégalités d'apprentissage

Objectif opérationnel :

- Développer les actions de soutien à la parentalité

Pistes d'actions :

- Renforcer les ateliers socio Linguistiques à destination des parents et les dispositifs comme le Café des parents porté par la médiathèque (1 fois/ mois à Draguignan, et au Muy), en complément du FLE
- Renforcer les actions de formation des parents aux service numériques éducatifs (EduConnect, Pronote)
- Développer des actions de prévention avec les enfants et leurs parents : addictions aux écrans, la relation enfants-parents, relation entre enfants de la fratrie, inégalités de genre, lutte contre les discriminations...
- Poursuivre le projet de la médiathèque de soutien à la parentalité pour les publics éloignés de la lecture et du livre
- Accompagner le réseau des acteurs de soutien à la parentalité pour toucher davantage de publics et de parents (objectif de monter un programme d'actions commun)

Publics cibles :

- Familles résidant sur les 3 QPV

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- MODE 83
- Planning familial
- CIDFF
- Médiathèque Muy DPVa
- APS
- CCAS
- Lei Jougadou
- LAEP
- DRAAC

QPV concernés :

Les 3 QPV

Indicateurs :

- Nombre de bénéficiaires d'ateliers sociolinguistiques
- Nombre d'action de prévention enfants-parents réalisée

Niveau de priorité :





Axe 3 : Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation,
Orientation stratégique : Faire du sport et de la culture un levier de prévention et d'inclusion, notamment pour les jeunes

Objectif opérationnel :

- Renforcer le travail de prévention auprès des jeunes de 11-15 ans, et notamment des jeunes adolescentes au travers du sport

Pistes d'actions :

- Créer un point relais du club ESPORT sur la commune
- Ouvrir des lieux pour la pratique sportive après l'école/en horaires décalés

Publics cibles :

- Publics résidant sur les 3 QPV

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- PuR Esport
- Commune de Draguignan

QPV concernés :

Les 3 QPV

Indicateurs :

- Création d'un point relais ESPORT
- Ouverture de lieux sur les 3 quartiers en horaires élargis

Niveau de priorité :





Axe 3 : Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, la culture et le sport
Orientation stratégique : Faire du sport et de la culture un levier de prévention et d'inclusion, notamment pour les jeunes

Objectif opérationnel :

- Amplifier les dispositifs sportifs et culturels en dehors du temps scolaire

Pistes d'actions :

- Développer la pratique du sport au féminin*
- Renforcer la découverte et la pratique de sports innovants
- Faire connaître / développer la communication sur le panel d'aides financières pour les activités sportives et culturelles (mieux flécher les aides et dispositifs facilitant l'achat de licences sportives...)
- Soutenir les réflexions autour de la santé culturelle, face à la détérioration du lien entre les parents et leurs enfants 0-3 ans (dans le cadre de la nouvelle politique nationale des 1000 premiers jours)

Publics cibles :

- Publics résidant sur les 3 QPV

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Etat
- CD83
- Communes
- Pur Esport
- Maison Sport Santé
- Association (PuR Esport...) et clubs de sport
- APS

QPV concernés :

Les 3 QPV

* CA
Co

Indicateurs :

- Nombre de filles et femmes inscrites en club de sport
- Nombre de jeunes bénéficiaires de séances découverte de sports innovants
- Création d'un fascicule communicant sur les aides financières mobilisables pour les activités sportives et culturelles

Niveau de priorité :





Axe 4 : Accompagner les transitions dans les quartiers prioritaires

Orientation stratégique : Favoriser les mobilités intra et inter quartiers

Objectif opérationnel :

- Sécuriser les déplacements et développer les mobilités actives (marche et vélo) et poursuivre la politique de résidentialisation en maintenant le lien social et créant les conditions du bien vivre ensemble

Pistes d'actions :

- Développer les mobilités douces sur le quartier et jusqu'au centre-ville de Draguignan
- Revoir les schémas de circulation actuelle pour sécuriser les déplacements (reproductible aux autres quartiers éventuellement)

Publics cibles :

- Publics résidant sur les QPV du Centre Ancien et des Collettes de Draguignan

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- DPVa

Articulation avec les politiques publiques :

- Schéma directeur cyclable
- Plan mobilité / Action Cœur de ville
- PCAET
- Petites Villes de Demain (Le Muy)

QPV concernés :



Indicateurs :

- Mise en œuvre du plan mobilité
- Nombre de pistes cyclables et de voies douces créées

Niveau de priorité :



Axe 4 : Accompagner les transitions dans les quartiers
Orientation stratégique : Accompagner les transitions numériques

Objectif opérationnel :

- **Accompagner les publics dans leurs usages numériques**

Pistes d'actions :

- Intensifier la sensibilisation et renforcer les ateliers numériques à destination du public des parents et des seniors
- Aller-vers : visite au domicile et médiateur travaille sur site ou à domicile avec son ordinateur
- Renforcer l'accompagnement des locataires avec l'outil de simulation d'aide en ligne KLARO
- Former des accompagnants à l'outil numérique pour les personnes ne maîtrisant pas la langue, en partenariat avec le Conseil Départemental

Publics cibles :

- Publics résidant sur le QPV des Collettes de Draguignan

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- MODE 83
- APS
- 1001 Vies Habitat – Logis Méditerranée (pour locataires)
- Conseil Départemental (label « aidant connect »)

Indicateurs :

- Nombre de parents et seniors bénéficiaires d'ateliers numériques
- Nombre de visites du médiateur au domicile sur le quartier Les Collettes
- Nombre d'accompagnements à l'utilisation de l'outil KLARO

QPV concernés :



Niveau de priorité :



Axe 4 : Accompagner les transitions dans les quartiers

Orientation stratégique : Accompagner les transitions numériques

Objectif opérationnel :

- Imaginer et créer des tiers lieux de proximité sur les quartiers

Pistes d'actions :

- Imaginer et expérimenter des actions et/ou lieux d'approche globale, de mise en lien et de facilitation (numérique, intergénérationnel...)

Publics cibles :

- Publics résidant sur les 3 QPV

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Centre socio-culturel des Collettes

QPV concernés :

Les 3 QPV

Indicateurs :

- Nombre de projets innovants développés dans le domaine de l'accompagnement numérique

Niveau de priorité :





Axe 4 : Accompagner les transitions dans les quartiers
Orientation stratégique : Améliorer la qualité du cadre de vie pour favoriser le bien-vivre dans les quartiers

Objectif opérationnel :

- Participer au développement d'une sobriété énergétique

Pistes d'actions :

- Faciliter l'accès aux aides administratives et aux médiateurs de l'énergie pour « faire naître une conscience écologique », via l'installation d'espaces relais et d'information au sein des quartiers
- Lutter contre la précarité énergétique des locaux associatifs
- Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage et aux économies d'énergies avec l'utilisation d'un kit dédié en partenariat avec le Conseil Départemental

Publics cibles :

- Publics résidant sur le QPV Centre Ancien de Draguignan

Articulation avec les politiques publiques :

- PCAET de DPVa avec l'appui de l'AREVE
- OPA / OPAH RU

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- ADEME
- La Fabrique
- Médiathèque
- Conseil départemental
- Communes de Draguignan et du Muy

QPV concernés :



Indicateurs :

- Nombre de personnes accompagnées sur le volet énergie

Niveau de priorité :



Axe 4 : Accompagner les transitions dans les quartiers
Orientation stratégique : Améliorer la qualité du cadre de vie pour favoriser le bien-vivre dans les quartiers

Objectif opérationnel :

- Créer des équipements sportifs ou une aire de multisports

Pistes d'actions :

- Engager des travaux de rénovation et de remise à niveau en termes de sécurité du city stade^{*(1)}
- Engager des travaux d'extension de la maison de la jeunesse, et du complexe sportif, tout en favorisant le développement filière sportive (tennis padel) [lien avec la fiche action Petites Villes de Demain]^{*(2)}

Publics cibles :

- Publics résidant sur le QPV Centre Ancien de Draguignan

Articulation avec les politiques publiques :

- Petites Villes de Demain (Le Muy)

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Commune de Draguignan

QPV concernés :

*⁽¹⁾



*⁽²⁾



Indicateurs :

- Rénovation des équipements cités

Niveau de priorité :



Axe 4 : Accompagner les transitions dans les quartiers

Orientation stratégique : Améliorer la qualité du cadre de vie pour favoriser le bien-vivre dans les quartiers

Objectifs opérationnels :

- Lutter contre les marchands de sommeil et les logements insalubres
- Poursuivre l'action en faveur de lutte contre l'habitat indigne (permis de louer...)

Pistes d'actions :

- Poursuite du Permis de Louer (Le Muy)
- Mise en œuvre des programmes de lutte contre l'habitat indigne - concession d'aménagement, restructuration d'immeubles, Opération de Restauration Immobilière (volet 2 à Draguignan : 2023-2026)
- S'appuyer sur la CTG pour les sujets et problématiques liés à l'habitat indigne

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Commune de Draguignan dans le cadre de la CTG et DPVa qui porte la CTG sur le Muy
- CAF
- DPVa

Publics cibles :

- Publics résidant sur les QPV Centre Ancien de Draguignan et du centre-ville du Muy

Articulation avec les politiques publiques :

- CTG
- PCAET
- Petites Ville de Demain
- OPAH RU

QPV concernés :

Les 3 QPV

Indicateurs :

- Nombre de logement ayant bénéficié d'un programme de lutte contre l'habitat indigne
- Nombre de permis de louer étudiées / accordés

Niveau de priorité :



Axe 4 : Accompagner les transitions dans les quartiers

Orientation stratégique : Améliorer la qualité du cadre de vie pour favoriser le bien-vivre dans les quartiers

Objectif opérationnel :

- Apaiser et renaturer les quartiers

Pistes d'actions :

- Renforcer les actions de sensibilisation à la propreté dans les résidences et dans les quartiers (déchets/PAV, encombrants, entretiens espaces verts, mobiliers urbain, déjections canines...)
- Favoriser la prévention contre les nuisances sonores
- Promouvoir et poursuivre les actions en faveur de la biodiversité, pour les enfants au sein des écoles, ALSH
- Renforcer la sensibilisation et les formations aux écogestes* : ateliers thématiques ciblés sur la réutilisation
- Promouvoir l'agriculture urbaine et les jardins partagés pour les plus précaires
- Multiplier les espaces verts ; volet espaces publics (Square Anne Franck; Butte de l'Horloge ; placettes)*

Publics cibles :

- Publics résidant sur les 3 QPV

Articulation avec les politiques publiques :

- PCAET
- Action cœur de ville
- Petites Villes de demain

Pilotes ou opérateurs pressentis :

- Communes de Draguignan et du Muy
- DPVa
- Trait Libre
- Education Nationale
- Bailleurs sociaux dans le cadre des conventions TFPB, GUSP et diagnostic en marchant
- Les syndicats
- Associations (Compagnons Bâisseurs, NEEDE, ADEE...)
- Chambre d'agriculture

QPV concernés :

Les 3 QPV

*

CA

Indicateurs :

- Nombre de diagnostics en marchant réalisés
- Nombre de personnes résidant en QPV formées aux écogestes

Niveau de priorité :



Fiches actions AXE 5

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le **23 FEV. 2024**

ID : 083-218300507-20240221-2024_024-DE



Les Conventions et le protocole de la TFPB


**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Protocole d'organisation concernant l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers de la politique de la ville du Var



 **cdc habitat**
Adoma


3F Sud
Groupe ActionLogement

 **100vies**
habitat Logis
Familial Varois




Erilia
Nos logements
ont de l'impact


sagem


SAIEM
DRAGUIGNAN


Les clés Habitat Méditerranée

LOGIREM
GROUPE
HABITAT EN REGION


**var
HABITAT**

Les Conventions justice / bailleurs



**Convention partenariale
en faveur du renforcement de la sécurité, de
la tranquillité et de la prévention de la
délinquance dans le logement social des
ressorts des tribunaux judiciaires de Toulon et
de Draguignan**



APPELS A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE

CA :

Ce document comprend 3 parties :

Partie 1 – Introduction commune

Partie 2 - Fiche d'évaluation de l'année (N-1)

Partie 3 – Fiche de synthèse de la demande (N)

*Ceci est une trame commune à tous les contrats de ville du Var. **Une trame commune spécifique à votre contrat de ville est également à votre disposition**, elle propose le contenu de ce fichier adapté aux informations de votre territoire (par exemple : nom des communes et des QPV).*

Partie 1 – Introduction commune

Porteur de l'action (nom / dénomination / sigle) :

Référent de l'action :

Téléphone :

Email :

Intitulé de l'action :

N° Dauphin :

Type de demande :

- Demande en reconduction – compléter les parties 2 et 3
- Nouvelle action – dans ce cas, il est seulement nécessaire de compléter la partie 3

Partie 2 - Fiche d'évaluation de l'année (année N-1)

1.1) Bilan des objectifs de l'action

Rappel de l'objectif	Points forts	Points faibles	Observations éventuelles

1.2) Calendrier effectif

Le calendrier prévisionnel initial a-t'il été respecté ?

- Oui
 Non

	Calendrier proposé lors du dépôt de dossier	Calendrier effectif	Remarques éventuelles
Date de début de l'action			
Date de fin de l'action			
Période (temps scolaire, hors temps scolaire, été, etc.)			
Fréquence (quotidienne, hebdomadaire, etc.)			
Lieux			
Jour(s)			
Horaires			

Si nécessaire, vous pouvez insérer un calendrier plus détaillé afin de compléter les informations données ci-dessus.

1.3) Public bénéficiaire de l'action

Si l'action est à destination du milieu scolaire (pas de connaissance du lieu de résidence des bénéficiaires), indiquez simplement le nombre de bénéficiaires dans la dernière ligne de total.

Lieu de résidence des bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires												TOTAL
	Tranche d'âge – public féminin						Tranche d'âge – public masculin						
	0-5 ans	6-15 ans	16-17 ans	18-25 ans	26-65 ans	65 ans	0-5 ans	6-15 ans	16-17 ans	18-25 ans	26-65 ans	65 ans	



			ans	ans	ans	et +			ans					
Erreur ! Source du renvoi introuvable.														
Erreur ! Source du renvoi introuvable.														
Erreur ! Source du renvoi introuvable.														
Erreur ! Source du renvoi introuvable.														
TOTAL														

Remarques éventuelles :

1.4) Moyens humains impliqués dans l'action

Salariés :

Nom	Fonction	Diplôme / Compétences	Nombre d'heures dédiées à l'action / an	Type de contrat (CDI, CCD, contractuel, adulte-relais, poste Fonjep, ...)

Bénévoles :

Nombre de bénévoles	Nombre d'heures dédiées à l'action / an

Partenaires :

Nom du ou des partenaire(s)	Type de partenariat (prescripteur, co-animateur, conseil, etc.)	Nombre de jours consacrés à l'action (facultatif)

Prestataires :

Nom des structures ou personnes prestataires	Nature des prestations

1.5) Indicateurs spécifiques au pilier Emploi Développement Economique

Sorties au .././202.		Nombre de bénéficiaires issus de QPV	HORS QPV
Durables	CDI		
	CDD > 6 mois		
	Intérim > 6 mois		
	Création d'activité		
	Autres (Précisez)		
Transitions	CDD < 6 mois		
	Intérim < 6 mois		
	Contrats aidés		
	Autres (Précisez)		
Positives	Formation		
	Formation qualifiante		
	CDD Insertion		
	Autres (Précisez)		
Orientations vers un partenaire :			
Pôle emploi			
Mission locale			
Autre (précisez)			
Ruptures / abandons			
Autres (Précisez)			
En cours d'accompagnement au 1er janvier 202. (Prévisionnel)			

1.6) Mobilisation des publics

Comment avez-vous assuré la mobilisation des publics et la communication de votre action (exemples : aller vers, permanence, réunion d'information, réseaux sociaux, affichage, flyers, partenaires, etc.) ?

Retours commentés des bénéficiaires sur la portée de votre action :

Partie 3 – Fiche de synthèse de la demande (année N)

Cette synthèse de demande est conçue pour compléter les informations délivrées par le CERFA de Dauphin.

2.1) Action

Faites un bref descriptif de l'action (2 lignes maximum) :

Pilier :

Thématique :

Orientation stratégique - *Votre orientation stratégique est unique (exemple : Orientation stratégique n° 3-1-1 : Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi à travers des pratiques innovantes et renforcées) :*

2.2) Cibles de l'action

Commune :

Répartition des bénéficiaires :

Si l'action est à destination du milieu scolaire (pas de connaissance du lieu de résidence des bénéficiaires), indiquez simplement le nombre de bénéficiaires dans la dernière ligne de total.

Lieu de résidence des bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires												TOTAL
	Tranche d'âge – public féminin						Tranche d'âge – public masculin						
	0-5 ans	6-15 ans	16-17 ans	18-25 ans	26-65 ans	65 ans et +	0-5 ans	6-15 ans	16-17 ans	18-25 ans	26-65 ans	65 ans et +	
Erreur ! Source du renvoi introuvable.													
Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.													
TOTAL													

2.3) Calendrier prévisionnel



	Calendrier proposé	
Date de début de l'action		
Date de fin de l'action		
Période (temps scolaire, hors temps scolaire, été, etc.)		
Fréquence (quotidienne, hebdomadaire, etc.)		
Lieux		
Jour(s)		
Horaires		

Si intervention sur plusieurs communes, distinguer les lieux, jours, horaires de manière différenciée.

2.4) Evolution de la demande financière

Si l'action est en reconduction, veuillez indiquer si son coût total a évolué par rapport à l'année (N-1).

	Justifications
Nouveau(x) besoin(s) détecté(s)	
Perspectives d'évolution de l'action	
Montant de l'évolution de la demande financière	

2.5) Détail de la demande financière par commune

Pour le contrat de ville de TPM, si l'action est à destination de 2 communes (ou plus), veuillez détailler la demande financière par commune (une seule demande de subvention est déposée sur Dauphin).

Communes	Demande financière

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 083-218300507-20240221-2024_024-DE



Tableau de programmation

Commune concernée	Nom / Dénomination	Sigle	Intitulé de l'action	Descriptif synthétique	Pr décaler Dauphin	Thématique Dauphin	Sens : N/R	OPJ concerné(s)	ESR	FINANCEMENT		FINANCEMENT		Total accordé	Différence entre total et demande	Taux de financement PAVille	OBSERVATIONS
										Etat	EPCI	Communes	Communes				
Brignoles										0€	0€	0€	0€	-€	0%		
Brignoles										0€	0€	0€	0€	-€	0%		
Brignoles										0€	0€	0€	0€	-€	0%		
Brignoles										0€	0€	0€	0€	-€	0%		
Brignoles										0€	0€	0€	0€	-€	0%		
Draguignan										0€	0€	0€	0€	-€	0%		
Draguignan							Centre Ville			0€	0€	0€	0€	-€	0%		
Draguignan										0€	0€	0€	0€	-€	0%		

Liste des référents signataires

Préfecture du Var <i>Délégué du Préfet Jean Marie TURPIN</i>	Dracénie Provence verdon agglomération Cheffe de projet politique de la ville	Commune de Draguignan
Commune du Muy	Région Sud-Provence-Alpes- Côte d'azur	Conseil Départemental du Var
Caisse d'Allocation Familiale	Education Nationale	Banque des territoires
Tribunal judiciaire de Draguignan	Direction des affaires culturelles	France Travail
Assurance maladie CPAM	Agence Régionale de Santé	Caisse des dépôts
Chambre des métiers et de l'artisanat	Chambre d'agriculture du Var	Chambre de Commerce et d'industrie
Mission Locale Est-var	Mission locale Dracénie Coeur de var	Union Patronale du Var
SAIEM	Var Habitat 1001 Vies	Logis Familial Varois
Association régionale HLM PACA Corse		



Indicateurs de diagnostic et évaluation des QPV

Données Pôle emploi au 31/07/2023 : LE MUY

	Population										Population QPV											
	2019	2020	2021	2022	2023	Ev. 2021	Ev. 2022	Ev. 2023	2019	2020	2021	2022	2023	Ev. 2021	Ev. 2022	Ev. 2023	Poid 2019	Poid 2020	Poid 2021	Poid 2022	Poid 2023	
DEFM	707	724	664	648	651	3.4%	0.5%	0.5%	142	169	172	131	119	-23.0%	-4.2%	-4.2%	20.0%	23.3%	25.9%	28.2%	40.2%	
Cat 4.5	76	83	133	127	149	4.5%	17.3%	17.3%	9	11	24	10	14	-8.5%	40.0%	40.0%	11.4%	13.2%	16.0%	7.8%	5.40%	
Typologie																						
Homme	357	356	395	381	385	-3.8%	3.8%	3.8%	88	110	120	73	67	-32.2%	-2.2%	-2.2%	24.6%	30.9%	30.3%	49.6%	46.2%	
Femme	426	451	402	394	425	-2.0%	7.9%	7.9%	63	70	76	68	70	-10.8%	2.9%	2.9%	14.7%	15.5%	16.9%	17.8%	15.9%	
Moins de 26 ans	101	129	130	102	124	-21.8%	21.8%	21.8%	27	33	32	24	22	-29.0%	-4.3%	-4.3%	26.7%	25.6%	24.6%	23.5%	17.7%	
26 à 49 ans	446	447	423	434	465	2.6%	7.1%	7.1%	97	113	120	77	78	-38.5%	1.3%	1.3%	21.7%	25.2%	28.3%	17.7%	16.7%	
50 ans et +	236	231	244	239	232	-2.0%	-2.9%	-2.9%	27	34	44	40	37	-9.1%	-7.5%	-7.5%	14.4%	14.7%	18.0%	16.7%	15.9%	
Ancienneté description																						
< 12 mois	436	445	467	486	506	4.1%	4.1%	4.1%	106	117	116	86	95	-23.5%	18.8%	18.8%	24.1%	26.2%	24.8%	17.0%	18.7%	
> 24 mois	163	163	141	128	162	-0.2%	-8.6%	-8.6%	17	34	41	27	23	-44.8%	-44.8%	-44.8%	46.4%	20.8%	29.0%	21.0%	14.2%	
24 mois et +	184	199	199	161	153	-14.6%	-8.0%	-8.0%	28	29	39	28	19	-28.2%	-32.1%	-32.1%	15.2%	14.5%	20.6%	17.0%	12.4%	
Niveau études																						
Valeurs désestimes	2	3	1	0	0	-100.0%	100.0%	100.0%	1	0	0	0	0	-100.0%	100.0%	100.0%	50.0%	0.0%	0.0%	17.0%	25.0%	
Aucune formation scolaire	58	56	42	57	64	-32.7%	12.3%	12.3%	17	15	19	18	16	-3.3%	-11.1%	-11.1%	28.3%	26.7%	45.2%	31.8%	25.0%	
Primaire à 4ème	27	19	20	19	18	-4.0%	-4.8%	-4.8%	8	10	11	7	3	-38.4%	-14.3%	-14.3%	28.6%	35.3%	55.0%	36.8%	15.0%	
Haute secondaire	8	6	8	8	4	6.0%	-50.0%	-50.0%	2	1	7	4	3	-42.9%	-25.0%	-25.0%	25.0%	16.7%	87.5%	69.0%	75.0%	
BEPC ou 3ème achevée	41	47	47	46	52	3.4%	-13.0%	-13.0%	10	11	16	13	11	-18.8%	-15.4%	-15.4%	24.3%	23.4%	34.6%	28.2%	21.5%	
CAP, BEP ou équivalent	270	279	288	253	251	-4.8%	-4.8%	-4.8%	62	78	62	51	51	-37.8%	0.0%	0.0%	22.6%	27.9%	20.8%	28.1%	20.1%	
2nd ou 1ère achevée	12	13	17	12	18	-16.4%	50.0%	50.0%	5	5	7	5	5	-12.9%	-28.6%	-28.6%	41.7%	46.7%	47.0%	14.6%	18.1%	
Bac ou équivalent	173	185	196	198	182	-16.4%	18.2%	18.2%	28	38	31	23	33	-22.8%	-15.8%	-15.8%	16.1%	20.4%	16.6%	14.5%	18.1%	
Bac+2 ou équivalent	119	119	126	122	121	3.3%	-0.8%	-0.8%	8	8	11	14	6	27.2%	37.1%	37.1%	6.7%	6.7%	11.7%	14.6%	4.9%	
Bac+3, Bac+4 ou équivalent	49	50	49	64	63	36.5%	-1.6%	-1.6%	7	9	10	2	4	-80.0%	100.0%	100.0%	14.2%	18.0%	20.4%	3.3%	6.5%	
Bac+5 et plus ou équivalent	24	28	33	36	48	8.1%	33.3%	33.3%	3	3	1	2	2	-100.0%	66.7%	66.7%	10.7%	10.7%	3.0%	5.5%	4.7%	
Beneficiaires s minima sociaux	568	584	594	588	578	-4.1%	3.6%	3.6%	76	76	102	81	83	-27.8%	-8.6%	-8.6%	13.0%	17.7%	40.3%	14.8%	12.9%	
Prime pour l'activité	61	67	62	60	65	3.2%	8.3%	8.3%	14	19	18	17	15	-5.6%	-11.6%	-11.6%	22.5%	28.3%	28.0%	28.3%	23.0%	
RSA Socte	98	95	73	72	69	-1.4%	-4.2%	-4.2%	40	38	40	20	19	-40.0%	-4.0%	-4.0%	40.8%	40.0%	54.7%	27.8%	22.5%	
RSA Socte + Prime Pour l'Activité	34	35	38	34	32	42.1%	-3.7%	-3.7%	13	14	10	11	12	-10.9%	-2.1%	-2.1%	38.2%	38.9%	28.3%	28.3%	23.0%	



Données Pôle emploi au 31/07/2023 : Centre ancien D

	Population										Population CSP														
	2019	2020	2021	2022	2023	Ev. 2021	Tendance 2023	Poids 2019	Poids 2020	Poids 2021	Poids 2022	Poids 2023	2019	2020	2021	2022	2023	Ev. 2021	Tendance 2023	Poids 2019	Poids 2020	Poids 2021	Poids 2022	Poids 2023	
DEFM	3108	3094	2898	2642	2657	-4.8%	-2.8%	696	771	762	653	626	-14.3%	-4.1%	22.07%	24.92%	26.23%	24.72%	24.39%	40.2	40.2	39.3	38.5	37.8	37.0
Toutes catégories hors 4,5	402	398	409	430	442	8.1%	2.8%	56	56	79	69	70	-13.9%	2.9%	16.42%	15.64%	16.32%	15.81%	15.84%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Cat. 4,5	1628	1642	1539	1401	1404	-8.6%	0.2%	452	477	473	402	405	-12.0%	0.2%	27.16%	28.05%	26.73%	26.03%	26.5%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Homme	1822	1810	1789	1671	1722	-4.9%	1.1%	301	361	369	320	329	-13.3%	2.9%	15.99%	19.39%	20.17%	18.19%	18.1%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Femme	590	599	551	497	504	-8.2%	-1.4%	130	165	192	159	173	-17.2%	8.8%	22.03%	27.55%	24.65%	24.99%	24.3%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Moins de 26 ans	1948	1955	1850	1708	1779	-7.3%	-4.2%	455	469	467	428	410	-12.1%	-4.1%	22.77%	25.52%	26.32%	25.06%	23.05%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
26 à 49 ans	922	896	906	867	843	-4.3%	-2.8%	168	164	163	135	151	-17.2%	11.9%	18.22%	18.26%	17.99%	16.97%	17.9%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
50 ans et +	1991	1990	1904	1869	1861	-2.1%	6.8%	475	500	561	512	536	-8.7%	4.7%	23.86%	25.13%	28.66%	27.54%	27.33%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	707	634	596	538	551	-4.2%	2.4%	128	168	122	102	107	-17.2%	6.9%	18.10%	26.59%	20.82%	18.77%	19.42%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
discription	24 mos et +	828	828	817	675	-17.4%	-9.6%	150	160	169	109	91	-31.4%	-18.9%	18.47%	19.37%	19.46%	18.15%	14.82%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	8	9	6	3	6	-90.0%	100.0%	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Andarretés	167	152	138	179	175	-29.8%	-1.7%	50	53	54	55	52	3.1%	-7.1%	28.94%	34.17%	36.13%	31.46%	29.71%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	63	61	69	68	63	-4.3%	-4.9%	21	28	31	21	26	-32.3%	33.8%	33.33%	45.90%	44.93%	31.42%	41.27%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	36	43	42	34	32	-19.6%	-8.9%	16	11	15	11	11	-38.7%	0.0%	44.44%	26.50%	35.71%	34.38%	34.38%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	187	197	180	158	170	-12.8%	7.6%	54	61	67	70	63	4.9%	-18.0%	28.88%	30.86%	37.22%	44.30%	37.05%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	1199	1151	1095	951	930	-19.2%	-2.2%	305	347	339	280	271	-32.3%	4.1%	25.44%	30.15%	30.89%	27.24%	29.14%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	48	56	74	76	83	1.7%	9.2%	15	25	27	22	28	-19.5%	27.1%	31.26%	44.64%	38.49%	28.55%	33.73%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	856	850	825	771	775	-4.3%	0.2%	166	169	180	170	164	-4.8%	-3.3%	19.38%	18.82%	21.82%	21.86%	21.6%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	548	539	474	471	474	0.1%	0.6%	71	80	75	55	64	-28.3%	14.2%	14.44%	14.44%	14.44%	14.44%	13.50%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	290	267	247	219	267	-11.3%	21.9%	39	45	45	42	39	-8.7%	9.3%	13.03%	17.51%	18.22%	19.16%	14.23%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	118	137	157	145	151	7.6%	4.1%	15	18	9	14	17	55.6%	21.4%	12.71%	13.14%	5.73%	9.66%	14.26%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	2957	2292	2155	2019	2009	-4.4%	-4.9%	363	400	409	348	347	-14.9%	-0.3%	15.40%	17.45%	18.97%	17.24%	17.27%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	1153	1160	1151	1053	1079	-4.9%	2.6%	390	428	433	374	380	-13.6%	1.6%	33.82%	38.90%	37.82%	35.52%	35.22%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	366	329	319	299	303	-4.3%	-1.3%	74	66	74	84	89	-13.8%	-1.8%	20.22%	20.0%	23.20%	26.03%	22.44%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	472	493	403	330	275	-41.7%	-18.7%	206	233	216	150	144	-30.6%	-4.0%	43.64%	47.26%	53.0%	45.66%	52.36%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Andarretés	193	196	246	244	262	4.1%	7.4%	79	74	95	91	84	-4.2%	-7.7%	40.93%	37.8%	38.82%	37.3%	33.06%	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8



Données Pôle emploi au 31/07/2023 : Les collectes DR

	Population										Population QPV									
	2019	2020	2021	2022	2023	Ev. 2021	Tendance 2023	2019	2020	2021	2022	2023	Ev. 2021	Tendance 2023	Poids 2019	Poids 2020	Poids 2021	Poids 2022	Poids 2023	
DEFM	3108	3094	2898	2842	2957	-0.8%	-0.8%	303	285	284	279	304	-1.8%	0.9%	9.7%	9.2%	9.0%	10.6%	11.0%	
Toutes catégories hors 4,5	402	388	409	430	442	4.1%	2.8%	27	23	25	35	39	40.0%	11.4%	6.7%	4.2%	6.1%	8.1%	8.2%	
DEFM	1628	1642	1539	1401	1404	-0.8%	0.2%	147	135	134	139	155	3.7%	11.9%	8.0%	8.2%	8.7%	9.2%	11.0%	
Homme	1882	1810	1789	1671	1722	-0.8%	3.1%	183	173	175	175	202	0.0%	18.4%	9.7%	9.5%	9.0%	10.4%	11.3%	
Madres de 26 ans	590	599	551	497	504	-0.8%	1.4%	54	47	55	60	66	9.1%	18.0%	9.1%	7.5%	8.9%	12.7%	13.1%	
26 à 49 ans	1098	1055	1050	1008	1079	-0.7%	4.2%	217	199	197	185	223	-0.1%	20.9%	10.8%	10.4%	10.8%	12.5%	12.5%	
50 ans et +	922	898	906	857	843	-4.3%	-2.8%	59	62	57	69	68	-1.4%	-1.4%	8.0%	8.0%	8.2%	7.9%	10.7%	
< 12 mois	1991	1990	1904	1889	1961	-0.4%	8.9%	205	171	195	224	245	14.9%	9.4%	10.3%	8.9%	10.4%	12.0%	12.4%	
< 24 mois	707	634	596	538	551	-4.2%	2.4%	52	67	46	39	51	-16.2%	30.9%	7.8%	10.5%	7.8%	7.5%	9.2%	
24 mois et +	812	828	817	815	814	-17.4%	4.0%	73	70	68	51	61	-28.0%	18.8%	8.9%	8.4%	8.3%	7.6%	9.8%	
Valeurs absentes	8	9	6	3	6	-20.0%	100.0%	0	0	0	2	0	#N/A!	-100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	86.6%	0.0%	
Autisme formation scolaire	167	152	138	178	175	-1.7%	-1.7%	17	19	19	23	24	21.1%	4.3%	10.4%	12.5%	13.7%	12.9%	13.7%	
Primaires à domicile	63	61	69	66	63	-4.3%	-4.8%	7	9	8	9	13	12.5%	44.4%	11.1%	14.7%	11.5%	13.6%	20.6%	
Même achevées	36	43	42	34	32	-10.0%	-8.9%	3	2	2	1	2	-50.0%	180.0%	0.3%	4.6%	4.7%	2.9%	6.2%	
BEPC ou 3ème achevée	187	197	190	188	170	-12.2%	7.6%	21	21	14	14	11	0.0%	-21.4%	10.2%	10.8%	7.7%	6.9%	6.7%	
CAP BEP ou équivalent	1189	1151	1095	951	930	-13.2%	-2.2%	139	120	121	107	122	-11.6%	14.0%	11.5%	10.4%	11.2%	11.2%	11.2%	
2nd ou 1ère achevée	48	56	74	76	83	2.7%	8.2%	12	10	13	9	17	-30.2%	88.9%	25.0%	17.8%	11.2%	11.4%	20.4%	
Bac ou équivalent	865	850	825	771	775	-4.8%	0.5%	73	78	81	80	93	-1.2%	16.3%	8.5%	9.1%	10.2%	10.2%	12.0%	
Bac+2 ou équivalent	548	539	474	471	474	-0.6%	0.6%	37	34	36	49	42	-14.3%	-14.3%	8.7%	8.1%	7.9%	10.4%	8.6%	
Bac+3, Bac+4 ou équivalent	280	257	247	219	267	-12.2%	21.8%	14	12	12	15	23	23.0%	83.3%	5.0%	4.8%	4.8%	6.5%	8.1%	
Bac+5 et plus ou équivalent	118	137	157	145	151	-7.6%	4.1%	7	3	3	5	10	67.7%	180.0%	5.8%	2.1%	1.9%	3.4%	6.2%	
Chercheurs d'emplois	2357	2292	2156	2019	2009	-4.4%	-0.5%	190	165	174	158	188	-9.2%	18.0%	8.6%	7.0%	8.7%	7.3%	9.2%	
Out	1153	1160	1151	1053	1079	-0.8%	2.9%	140	143	135	155	166	18.8%	6.4%	12.4%	12.3%	11.7%	14.8%	15.3%	
Prime pour l'activité	366	329	319	299	303	-4.3%	1.3%	37	36	33	41	40	24.2%	-2.4%	18.1%	18.4%	18.3%	13.7%	13.2%	
RSA Soie	472	493	493	330	275	-18.1%	-14.7%	63	58	45	50	50	11.1%	0.9%	13.3%	14.7%	14.1%	15.5%	18.1%	
RSA Soie + Prime Pour l'Activité	193	198	246	244	282	-0.8%	7.4%	27	26	42	43	44	2.4%	2.3%	15.9%	13.7%	17.0%	17.6%	19.7%	



Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur www.insee.fr

Démographie

Zone étudiée

QP Centre Ville (QP083002)

Zones de comparaison

Commune 2021 : Draguignan

EPCI 2015 : CA Draçénoise

EPCI 2021 : CA Draçénois Provence Verdon Agglomération



Fichiers mis à jour le 31/05/2023
Version : 2023

Population

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Population municipale au 1 ^{er} janvier 2018	3 894	39 106	106 214	107 253

Commune	Part de la population du QP dans la commune ¹ (%)	Part de la population de la commune dans le QP ² (%)
Draguignan	100,0	10,0

¹ Population du QP dans la commune sur population du QP
² Population du QP dans la commune sur population de la commune
Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition de la population par sexe et âge

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Hommes (%)	48,6	48,1	48,6	48,9
Femmes (%)	51,4	51,9	51,2	51,1
Moins de 25 ans (%)	34,2	26,3	26,6	26,6
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	34,3	26,8	24,9	24,0
60 ans ou plus (%)	17,2	28,2	30,7	30,8
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	19,4	30,7	32,9	33,0
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	1,4	0,8	0,7	0,7

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Familles percevant les allocations CAF

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF	1 743	8 944	21 850	21 991
Population couverte par au moins une prestation CAF	2 790	20 801	51 925	52 216
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	14,8	8,7	8,0	8,0
Allocataires étudiants (%)	3,0	1,0	1	0,6
Familles monoparentales (%)	14,6	17,5	1	17,2
Allocataires isolés (%)	69,9	47,1	43,9	43,9
Couples sans enfant (%)	5,5	5,2	1	5,4
Couples avec enfant(s) (%)	10,0	30,2	33,5	33,5
Couples avec 3 enfants ou plus (%)	2,7	8,4	8,4	8,4
Répartition par tranche d'âge des enfants couverts par au moins une prestation CAF :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	18,1	14,2	13,7	13,7
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	16,8	15,1	14,5	14,5
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	25,3	28,3	28,1	28,1
Enfants de 11 à moins de 16 ans (%)	16,8	21,5	21,7	21,7
Enfants de 16 à moins de 18 ans (%)	13,0	19,2	14,1	14,1
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	8,4	7,7	7,9	7,9

Source : Caf, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2020

Ménages

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Ménages de 1 personne (%)	51,1	36,9	33,5	33,5
Ménages de 6 personnes ou plus (%)	nd	1,6	1,5	1,5

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Nationalité

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Étrangers (%)	11,8	6,1	7,4	7,4
Étrangers parmi les femmes (%)	10,5	7,4	7,0	7,0

Source : Insee, Recensement de la Population 2018



Éducation (1/2)

Zone étudiée
QP Centre Ville (OP083002)
Zones de comparaison
Commune 2020 : Draguignan
EPCI 2015 : CA Dracénoise
EPCI 2020 : CA Dracénois Provence Verdon Agglomération



Date mise à jour le 25/02/2022
 Version : 2021

Premier degré

Écoles

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'écoles maternelles*	2	5	20	26
dont en Ráp	0	0	0	0
dont en Ráp	0	0	0	0
dont privées	0	0	0	0
Nombre d'écoles élémentaires*	4	15	29	41
dont en Ráp	0	0	0	0
dont en Ráp	0	0	0	0
dont privées	1	1	1	1

*Les écoles concernées par le QP sont celles situées dans le QP ou à moins de 200 mètres de QP.
 Note de lecture : 4 écoles maternelles sont situées dans la commune dans laquelle se situe le QP.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020

Écoliers (lieu où est située l'école)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'écoliers	777	2 965	10 144	10 329
dont en école maternelle*	134	591	2 504	2 504
dont moins de 3 ans	5	12	35	41

*Les écoles maternelles et les écoles de 3 à 5 ans de maternelle, les écoles élémentaires ont des élèves de moins de 6 ans. Les écoles de moins de 6 ans sont donc comptées dans les écoles de maternelle. Les élèves de maternelle ne sont donc pas comptés dans les écoles de 3 à 5 ans.
 Note de lecture : 5 écoles maternelles sont situées dans la commune dans laquelle se situe le QP. Parmi ces écoles, une est une école de moins de 3 ans.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020

Second degré : les formations au collège

Établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre de collèges*	1	4	9	9
dont en Ráp	0	0	0	0
dont en Ráp	0	0	0	0
dont privés	1	1	1	1

*Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 200 mètres de QP.
 Note de lecture : 4 collèges sont situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège	155	1 937	5 253	5 315
dont filles	68	851	2 557	2 612
dont en Ráp	5	5	5	6
dont en Ráp	5	5	5	6
dont en établissement privé	11	148	5	312
dont SEGPA, ULIS, UPE2A, 2 ^e année pro	14	84	5	190

Note de lecture : À la rentrée 2019, 155 élèves inscrits dans une formation de niveau collège résident dans la commune dans laquelle se situe le QP.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020

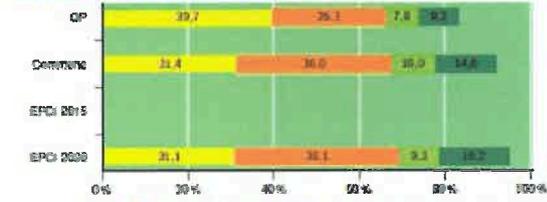
Les deux tableaux suivants concernent les collèges hors SEGPA, ULIS, UPE2A et troisième préparatoire aux formations professionnelles

Retard scolaire dans les formations collège (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Taux de retard en CP (%)	19,1	7,7	5	8,1
Taux de retard des filles, parmi les filles en CP (%)	5	7,2	5	7,6
Taux de retard en 3 ^e (%)	21,4	12,8	5	12,3
Taux de retard des filles, parmi les filles en 3 ^e (%)	5	10,1	5	10,5

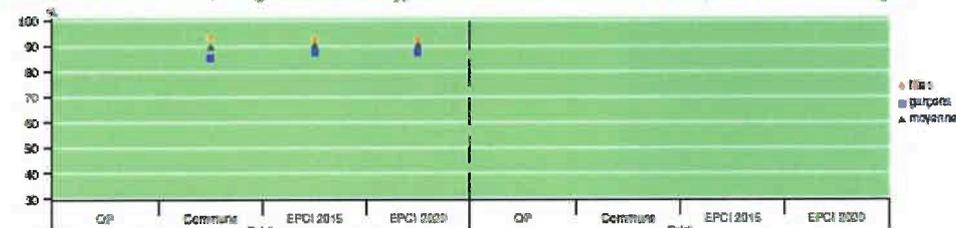
Note de lecture : À la rentrée 2019, parmi l'ensemble des collégiens résidents dans la commune dans laquelle se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 2^e année pro), 7,7 % sont en retard en CP. Pour les autres collégiens de cette commune, le taux de retard est 7,2 %.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020

Répartition des élèves inscrits dans une formation au collège selon leur milieu social et leur lieu de résidence



Note de lecture : À la rentrée 2019, parmi l'ensemble des collégiens résidents dans la commune dans laquelle se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 2^e année pro), 31,4 % sont issus d'un milieu social défavorisé.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020

Taux de réussite au brevet (totaux généraux) selon le type d'établissement* et le lieu de l'élève (lieu où est situé le collège)

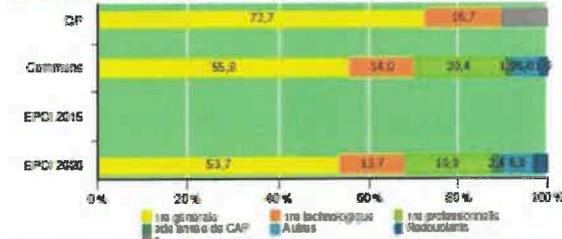


*Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 200 mètres de QP.
 Note de lecture : À la rentrée 2019, le taux de réussite au Brevet est de 85,2 % pour les collèges publics situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2019-2020



Second degré : parcours à l'issue du collège

Orientation des élèves scolarisés deux ans après le troisième (lieu où est situé l'établissement de scolarisation en troisième)



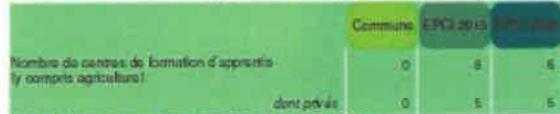
Note de lecture : 55,8 % des élèves qui sont scolarisés en troisième à la rentrée 2017 au sein d'un collège situé dans la commune dans laquelle se situe le QP se retrouvent en première générale à la rentrée 2019.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2017-2020

Scolarisation (lieu de résidence)



Note de lecture : Parmi les jeunes de 15 à 25 ans résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 24,9% sont non scolarisés et sans emploi.
Source : Insee, Recensement de la Population 2017

Centre de formation d'apprentis (CFA)



Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 0 CFA.
Source : Insee, Base Partenariats des Équipements 2019

Second degré : les formations au lycée

Établissements

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre de lycées	2	4	4
Nombre de lycées d'enseignement général et technologique ¹	1	2	3
dont privés	0	0	0
Nombre de lycées d'enseignement professionnel	1	1	1
dont privés	0	0	0

¹ Les lycées généraux et technologiques incluent les lycées polyvalents.
Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 1 lycée(s) d'enseignement général et technologique.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Élèves scolarisés dans une formation générale ou technologique des lycées	45	806	2 466	2 477
dont filles	30	481	1 395	1 365
dont en établissement privé	4	14	5	31
Élèves scolarisés dans une formation professionnelle des lycées	30	345	801	809
dont filles	13	142	2	332

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 45% sont scolarisés dans une formation générale et technologique au lycée.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Retard scolaire dans les formations générales ou technologiques en lycées (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Taux de retard en 2 ^{ème} (%)	5	8,5	5	0,6
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 ^{ème} (%)	6	6,8	6	0,7
Taux de retard en terminale (%)	5	17,8	5	13,8
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	5	12,5	5	14,6

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 6,5 % sont en retard en seconde générale et technologique.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Retard scolaire dans les formations professionnelles en lycée (lieu de résidence de l'élève)

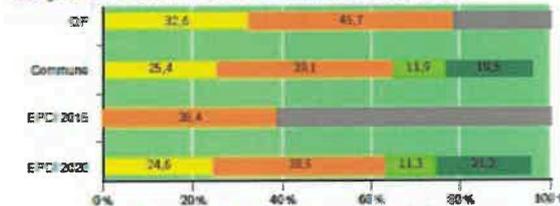
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Taux de retard en 2 ^{ème} (%)	43,8	49,0	5	30,6
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 ^{ème} (%)	5	45,5	5	34,8
Taux de retard en terminale (%)	5	55,1	5	47,5
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	5	50,0	5	49,4

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 43,8 % sont en retard en seconde professionnelle.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Signes conventionnels utilisés

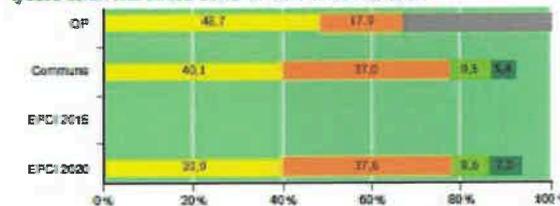
5 : ne peut être calculé (y compris entre zones géographiques)
nd : données non disponibles ou non diffusables
/ : données non calculables (ex. pas d'EPCI 2015)

Répartition des élèves inscrits dans une formation générale ou technologique des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



¹ Le total de la variable selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100% à cause des non-matrimoniaires.
Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 45,7% des élèves scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'intermédiaires (PCS défavorisés).
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Répartition des élèves inscrits dans une formation professionnelle des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



¹ Le total de la variable selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100% à cause des non-matrimoniaires.
Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 48,7% des élèves scolarisés dans une formation professionnelle en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'intermédiaires (PCS défavorisés).
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Insertion professionnelle (1/2)

Zone étudiée
QP Centre Ville (QP083002)
Zones de comparaison
Commune 2021 : Draguignan
EPCI 2015 : CA Dracénoise
EPCI 2021 : CA Dracénoise Provence Verdon Agglomération

Emploi

Emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	49,7	59,9	61,0	61,0
	Femmes	45,1	55,6	56,1	56,1
	Etrangers	30,4	40,4	43,9	44,0
Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (%) :	Ensemble	29,6	14,8	14,9	14,8
	Femmes	29,1	15,3	14,7	14,6
	Etrangers	nd	22,2	18,8	18,7

Source : Insee, Recensement de la Population sur 5

Contrats aidés (entrants et reconductions de l'année)

Contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Contrats aidés	24	140	5	369
Évolution annuelle (%)	41,2	-42,9	5	-43,0

¹ Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants et reconductions en contrats aidés en 2021.
 Source : ASP, Informations Dares - Insee 2021

En raison du nombre de contrats aidés, les répartitions par QP ne peuvent pas être diffusées à cause du secret statistique. Elles sont remplacées par les répartitions suivantes sur l'ensemble des contrats aidés, pour les zones :

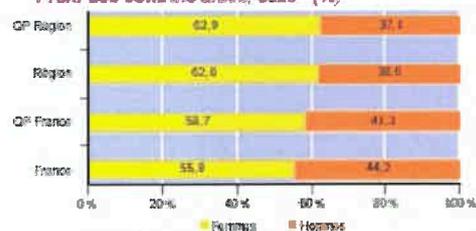
- QP de la région,
- région,
- QP France métropolitaine et La Réunion,
- France métropolitaine et La Réunion.

Profil des contrats aidés, niveau de formation initiale² (%)

	QP Région	Région	QP France	France
Inférieur au CAP-BEP	23,9	16,8	24,1	17,1
CAP-BEP	28,3	29,1	32,1	30,8
Bac	26,5	30,5	26,7	31,9
Supérieur au Bac	21,3	23,6	16,1	20,2

Source : ASP, Informations Dares - Insee 2021

Profil des contrats aidés, sexe² (%)



Source : ASP, Informations Dares - Insee 2021

Profil des contrats aidés, âge² (%)

	QP Région	Région	QP France	France
Moins de 25 ans	45,9	54,4	51,4	61,6
De 26 à 49 ans	37,5	28,2	34,6	25,3
50 ans ou plus	16,6	17,4	13,0	13,1

Source : ASP, Informations Dares - Insee 2021

² Les pourcentages sont calculés sur la totalité des contrats aidés y compris les contrats non précisés et non renseignés. Le schéma peut donc être différent de 100.

Employeurs des contrats aidés² (%)

	QP Région	Région	QP France	France
Communes, EPCI et autres collectivités	7,6	14,4	16,6	17,6
Associations et autres personnes morales	83,1	77,4	66,6	71,4
Établissements publics	9,3	8,2	16,8	10,9

Source : ASP, Informations Dares - Insee 2021

Demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2021		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	803	351	452	4 239	2 220	2 019	11 016	5 924	5 092	11 095	5 570	5 525
Catégories ADC	711	302	409	3 641	1 908	1 733	9 404	5 100	4 304	9 472	5 138	4 334
dont bénéficiaires du RSA (%)	34,7	34,8	34,7	29,4	23,2	23,6	20,0	19,7	20,2	20,0	19,8	20,2
Evolution annuelle du nombre d'inscrits en catégories ADC (%)	-4,0	0,0	-6,8	-4,2	-2,4	-6,2	-5,8	-5,2	-6,5	-5,9	-5,3	-6,5
Catégorie A	513	211	302	2 384	1 171	1 213	6 103	3 138	2 970	6 154	3 160	2 994
Evolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	-9,5	-6,7	-10,7	-8,3	-7,3	-9,3	-10,5	-9,6	-11,2	-10,6	-10,0	-11,2

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2023

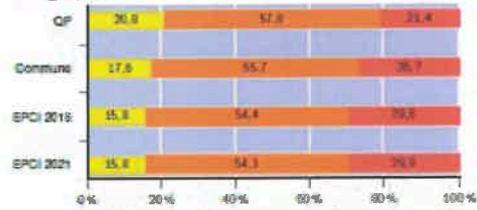
Demandeurs d'emploi (catégories ABC)

Nationalité³ (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Français	82,1	67,2	s	99,4
Etrangers	17,9	32,8	s	0,6

³ Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non prioritaires et non européens), le dénominateur étant donc différent de vos données.
 Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2023

Âge (%)



Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2023

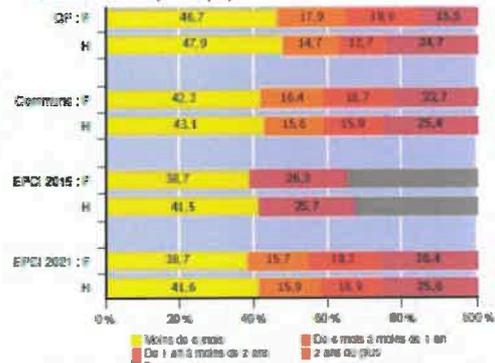
Niveau de formation^{3a,4} (%)

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2021		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	19,8	14,9	23,5	14,9	12,3	17,5	13,0	11,3	14,9	13,0	11,4	15,0
CAP-BEP	42,6	41,1	43,7	36,6	32,4	41,1	37,5	33,2	42,5	37,4	33,2	42,5
Bac	31,7	22,6	20,8	24,0	25,6	22,3	24,1	26,1	21,8	24,1	26,1	21,9
Supérieur au Bac	15,9	21,2	12,0	24,5	29,7	18,0	25,4	22,4	20,7	25,4	20,4	20,7

^{3a} Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non prioritaires et non européens), le dénominateur étant donc différent de vos données.
⁴ La redistribution en 2015 de la variable "niveau de formation" issue des données de Pôle emploi entraîne une rupture de série entre 2014 et 2015.

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2023

Durée d'inscription (%)



Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2023

Avertissement : Les indicateurs sur le "niveau de qualification" ne peuvent être diffusés cette année en raison de leur qualité insuffisante.

Signes conventionnels utilisés
 s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
 nd : donnée non disponible, non diffusable ou non significative
 // : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)



Logement (1/2)

Zone étudiée
QP Centre Ville (QP083002)
Zones de comparaison
Commune 2021 : Draguignan
EPCI 2015 : CA Dracénoise
EPCI 2021 : CA Dracénois Provence Verdon Agglomération



Fiche mise à jour le 03/05/2023
 Version : 2022

Répartition des logements selon la catégorie (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Taux de résidences principales	93,3	84,2	76,2	75,8
Taux de résidences secondaires	nd	2,5	12,6	13,1
Taux de logements occasionnels	0,0	0,3	0,7	0,7
Taux de logements vacants	30,0	13,0	10,5	10,4

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Résidences principales et ménages

Répartition des résidences principales selon le type d'habitat (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Appartement	92,9	57,4	38,3	38,2
Maison	4,3	42,1	60,7	60,9

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
1 pièce	23,4	5,4	4,1	4,1
2 pièces	39,3	15,7	13,0	13,0
3 pièces	22,3	27,7	24,9	25,0
4 pièces	9,3	29,3	29,1	29,1
5 pièces ou plus	5,7	22,9	28,9	28,8

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Avant 1919	55,8	10,8	13,4	13,6
Entre 1919 et 1945	14,1	4,7	4,8	4,8
Entre 1946 et 1970	nd	10,5	14,7	14,8
Entre 1971 et 1990	nd	32,9	31,7	31,7
Entre 1991 et 2005	nd	18,3	20,3	20,2
Entre 2006 et 2015	nd	13,2	12,8	12,8

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Répartition des résidences principales selon la surface (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 30 m ²	19,4	4,2	3,4	3,4
De 30 m ² à moins de 40 m ²	23,2	6,5	5,5	5,6
De 40 m ² à moins de 60 m ²	27,0	16,1	13,8	13,9
De 60 m ² à moins de 80 m ²	15,9	26,4	21,3	21,4
De 80 m ² à moins de 100 m ²	7,5	21,3	22,0	22,0
De 100 m ² à moins de 120 m ²	4,2	13,7	16,3	16,2
120 m ² ou plus	nd	11,8	16,7	16,6

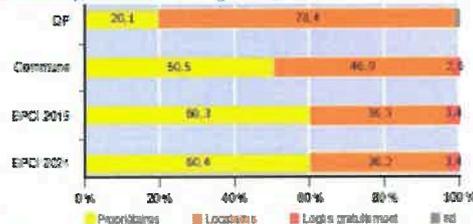
Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Occupation des résidences principales

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre de personnes par résidence principale	1,7	2,2	2,2	2,2
Part des résidences principales (RP) suroccupées (%)				
Ensemble des RP	16,1	6,7	5,0	5,0
RP de 2 pièces	30,3	13,0	14,2	14,2
RP de 3 pièces	nd	6,7	7,6	7,6
RP de 4 pièces	nd	1,8	1,8	1,8
RP de 5 pièces ou plus	0,0	0,4	0,4	0,4

* Hors suite de 1 personne
 Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Statut d'occupation des ménages (%)



Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Ancienneté d'emménagement des ménages (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 2 ans	32,0	15,2	14,3	14,3
Entre 2 et 4 ans	30,0	23,8	20,7	20,7
Entre 5 et 9 ans	15,7	17,8	17,8	17,6
10 ans ou plus	21,4	43,2	47,4	47,4

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Signes conventionnels utilisés

Mobilité résidentielle

Mobilité résidentielle (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Taux d'emménagement *	18	14	11	11
Taux de sortants	15	///	///	///
- dont sortants vers un autre QP	8	///	///	///
Taux d'entrants	12	///	///	///
- dont entrants depuis un autre QP	7	///	///	///
Taux de mobilité interne	6	///	///	///

* Taux d'emménagement : (Éléments-Mobilité Interne) / Pop.N
Source : Insee, Fichiers démographiques sur les logements et les individus (FIDM) 2018

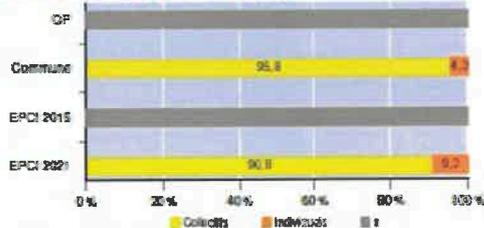
Logements sociaux

Part des logements sociaux* (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Part des logements sociaux	12,1	16,6	9,7	9,7

* No logements du parc locatif social hors vacants ou vides / No résidents principaux
Source : SDES, Répertoire du parc locatif social par commune, Recensement de la Population 2018

Répartition selon le type d'habitat (%)



Source : SDES, Répertoire du parc locatif social 2020

Répartition selon l'année de construction (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Avant 1949	0	0	0	0
De 1949 à 1975	23,4	25,1	0	10,4
De 1976 à 1986	0	23,2	25,6	26,6
De 1987 à 2000	38,5	18,0	15,7	0
De 2001 à 2013	32,1	25,7	0	21,9
Après 2013	0	0	0	17,3

Source : SDES, Répertoire du parc locatif social 2020

Répartition selon le mode de financement (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
PLAI	0	8,7	0	9,8
PLUS (avant 1977)	23,4	26,1	0	22,4
PLUS (après 1977)	60,1	50,8	57,4	57,5
PLS	0	5,3	0	4,7
PLI	0	0	0	1,5
Autres financements	0	0	0	4,1

Source : SDES, Répertoire du parc locatif social 2020

Signes conventionnels utilisés

0 : aucun statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
nd : donnée non disponible, non diffusable ou non significative
/// : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015) ou non pertinente pour les zones de comparaison

Logements sociaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre de logements sociaux	218	3 084	5 089	5 113
Nombre de logements sociaux mis en service dans l'année	0	17	0	281
Taux de vacance (%)	0	2,7	0	2,9
Taux de vacance de plus de 3 mois (%)	0	0,9	0	1,2
Taux de rotation (%)	25,2	10,1	0	9,5

Source : SDES, Répertoire du parc locatif social 2020

Répartition par nombre de pièces (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
1 pièce	46,3	4,7	0	4,0
2 pièces	26,6	17,2	0	17,9
3 pièces	17,4	36,4	39,1	29,2
4 pièces	0	26,1	0	28,2
5 pièces ou plus	0	11,6	0	10,7

Source : SDES, Répertoire du parc locatif social 2020

Répartition selon la surface (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 20 m ²	36,7	0	0	1,8
De 20 m ² à moins de 40 m ²	6,7	1,8	0	2,2
De 40 m ² à moins de 60 m ²	33,0	22,0	0	20,6
De 60 m ² à moins de 80 m ²	16,5	48,7	49,8	49,8
De 80 m ² à moins de 100 m ²	0	26,4	0	21,0
De 100 m ² à moins de 120 m ²	0	4,0	0	4,2
120 m ² ou plus	0	0	0	0,2

Source : SDES, Répertoire du parc locatif social 2020

Loyer des logements sociaux (en euros, par m² habitable)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moyenne	6,29	6,77	6,75	6,75
Premier quartile	5,43	4,96	5,10	5,08
Médiane	6,04	5,75	5,78	5,75
Troisième quartile	6,94	6,82	6,27	6,27

Source : SDES, Répertoire du parc locatif social 2020

Revenus

Zone étudiée
QP Centre Ville (QP063002)

Zones de comparaison
Commune 2021 : Draguignan
EPCI 2015 : CA Dracénoise
EPCI 2021 : CA Dracénoise Provence Verdon Agglomération

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 063-218300507-20240221-2024_024-DE

REPORT LOCAL



Fiche mise à jour le 14/02/2022
Version : 2022

Ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Part des ménages imposés (%)	24,0	47,7	46,0	48,0

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) 2019

Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (en euros)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Médiane	920	1 680	1 710	1 740
Premier quartile	350	1 040	1 110	1 110
Troisième quartile	1 590	2 350	2 380	2 390
Taux de non-revenus (%)	56,6	26,4	24,0	24,0
Rapport interdécile (D9/D1)	///	6,7	5,8	5,8

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) 2019

Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (en euros, niveau de vie)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Médiane	1 170	1 700	1 730	1 720
Premier quartile	670	1 220	1 250	1 250
Troisième quartile	1 610	2 240	2 270	2 270
Taux de pauvreté (%)	43,7	18,7	17,5	17,5
Rapport interdécile (D9/D1)	3,2	3,3	3,3	3,3

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) 2019

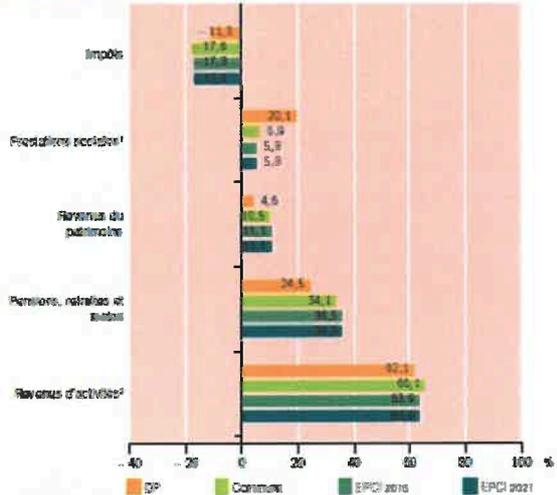
Foyers allocataires ou bénéficiaires couverts

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Foyers allocataires CAF	1 743	9 944	21 650	21 981
Prime d'activité (PRA)	562	3 290	7 055	7 992
Revenu de solidarité active (RSA seule)	480	1 669	3 840	3 883
Allocation adulte handicapé (AAH)	198	849	1 797	1 809
Bénéficiaires Cnav	3 396	35 617	98 788	99 964
Bénéficiaires Cnav sans participation financière ¹	896	4 776	9 969	10 010
Bénéficiaires Cnav avec participation financière ²	104	830	1 868	1 990

¹ La Cnav (Comptables de Sécurité Sociale) a été mise en place au 1^{er} novembre 2019, en remplacement :
- de la CMLC (Caisse Mutualité Universelle Comptables) - Cnav sans participation financière
- de l'ACS (Aide à la Création, au Recyclage et à l'Évolution de l'Activité) - Cnav avec participation financière

Source : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF et du RSA (à disposition 2020)
Cnav, Bénéficiaires du régime général de retraites versés au 1^{er} janvier 2021

Structure des revenus disponibles



¹ Prestations familiales, minima sociaux, prestations logement
² Dont prestations de chômage

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) 2019



Tissu économique

Zone étudiée
QP Centre Ville (QP083002)
Zones de comparaison
Commune 2021 : Draguignan
EPCI 2015 : CA Dracénoise
EPCI 2021 : CA Dracôme Provence Verdon Agglomération

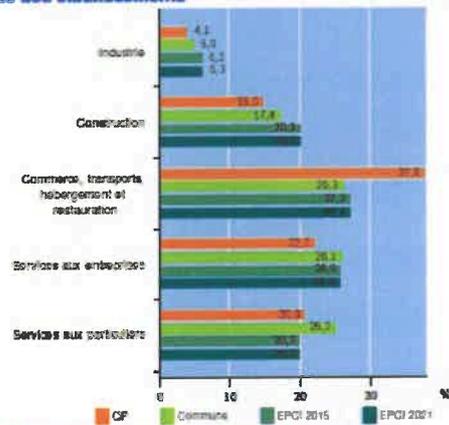
Fiche mise à jour le 09/02/2023
 Version : 2022

Activité des établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre d'établissements	798	4 620	11 657	11 756
Industrie	31	202	734	737
Construction	113	700	2 372	2 390
Commerce, transports, hébergement et restauration	296	1 056	3 177	3 211
dont : commerces de gros	18	174	501	505
commerces de détail	104	458	1 318	1 319
Services aux entreprises	108	1 051	3 028	3 047
Services aux particuliers	158	1 011	2 358	2 371
dont : enseignement, santé et action sociale	65	645	1 398	1 405

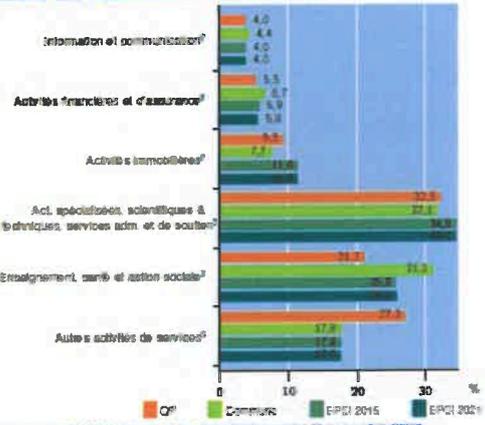
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) au 31/12/2019

Activité des établissements



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) au 31/12/2019

Activité des établissements de service



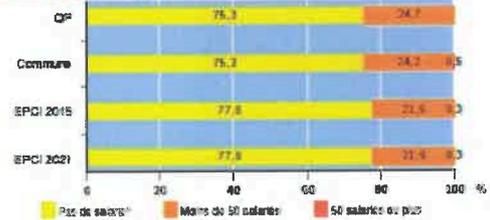
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) au 31/12/2019

Démographie d'établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Créations et transferts d'établissements	116	741	2 166	2 164
Part des transferts (%)	14,7	24,6	21,0	21,0
Part des créations (%)	85,3	75,4	79,0	79,0
Part de micro-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (%)	54,5	58,5	63,9	64,1
Taux de créations et transferts (%)	15,3	16,4	18,6	18,6

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en 2020

Taille des établissements



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) au 31/12/2019



Démographie

Zone étudiée
QP Les Collettes (QP063003)
Zones de comparaison
 Commune 2021 : Draguignan
 EPCI 2015 : CA Dracénoise
 EPCI 2021 : CA Dracénie Provence Verdon Agglomération



Échéance à jour le 31/03/2022
 Version : 2022

Population

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Population municipale au 1 ^{er} janvier 2018	2 572	39 106	106 214	107 253
Commune				
	Part de la population du QP dans la commune (%)		Part de la population de la commune dans le QP (%)	
Draguignan	100,0		6,6	

Population de QP dans la commune sur population de QP
 Population de QP dans la commune sur population de la commune
 Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition de la population par sexe et âge

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Hommes (%)	47,2	48,1	46,8	45,9
Femmes (%)	52,8	51,9	51,2	51,1
Moins de 25 ans (%)	43,4	28,3	26,6	26,8
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	39,1	26,6	24,9	24,8
60 ans ou plus (%)	13,3	28,2	30,7	30,8
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	15,1	30,7	32,9	33,0
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	2,9	0,8	0,7	0,7

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Ménages

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Ménages de 1 personne (%)	29,5	36,9	33,5	33,5
Ménages de 6 personnes ou plus (%)	nd	1,6	1,5	1,5

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Nationalité

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Étrangers (%)	17,0	8,1	7,4	7,4
Étrangers parmi les femmes (%)	16,8	7,4	7,0	7,0

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Familles percevant les allocations CAF

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF	718	8 944	21 850	21 981
Population couverte par au moins une prestation CAF	1 977	20 601	51 925	52 216
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	5,2	8,7	8,0	8,0
Allocataires étudiants (%)	6	1,0	6	0,6
Familles monoparentales (%)	23,8	17,5	6	17,2
Allocataires isolés (%)	35,5	47,1	43,9	43,9
Couples sans enfant (%)	6,9	5,2	8	5,4
Couples avec enfant(s) (%)	33,8	30,2	33,5	33,5
Couples avec 3 enfants ou plus (%)	13,8	8,4	8,4	8,4
Répartition par tranches d'âge des enfants couverts par au moins une prestation CAF :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	12,3	14,2	13,7	13,7
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	15,1	15,1	14,5	14,5
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	30,6	28,5	28,1	28,1
Enfants de 11 à moins de 15 ans (%)	21,7	21,5	21,7	21,7
Enfants de 15 à moins de 18 ans (%)	11,1	13,2	14,1	14,1
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	9,2	7,7	7,9	7,9

Source : Cnaf, Fichier des allocataires des QP au 31/12/2020



Éducation (1/2)

Zone étudiée

QP Les Collettes (QP083003)

Zones de comparaison

Commune 2020 : Draguignan

EPCI 2015 : CA Dracénoise

EPCI 2020 : CA Dracénois Provence Verdon Agglomération



Date mise à jour le 25/02/2022
Version : 2021

Premier degré

Écoles

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'écoles maternelles ¹	3	0	20	20
dont en REP	0	0	0	0
dont en REP+	0	0	0	0
dont privées	0	0	0	0
Nombre d'écoles élémentaires ¹	1	15	20	41
dont en REP	0	0	0	0
dont en REP+	0	0	0	0
dont privées	0	1	1	1

¹Les écoles concernées par le QP sont celles situées dans le QP ou à moins de 500 mètres du QP.
Note de lecture : 4 écoles maternelles sont situées dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dexp 2019-2020

Écoliers (lieu où est située l'école)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'écoliers	631	3 659	10 144	10 279
dont en école maternelle ²	371	201	2 504	2 504
dont moins de 3 ans	8	12	30	41

²Les écoles maternelles accueillent des élèves de 3 ans de maternelle, les écoles élémentaires accueillent des élèves de niveau élémentaire mais peuvent aussi avoir des élèves de niveau de maternelle. Les effectifs de maternelle ne sont donc pas complètement exhaustifs si d'agglutinement de plusieurs communes à dans une école - polyvalente - maternelle.
Note de lecture : 3 éco-écoliers sont scolarisés dans une école située dans la commune dans laquelle se situe le QP. Parmi ces élèves, un fréquentant une école maternelle.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dexp 2019-2020

Second degré : les formations au collège

Établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre de collèges ¹	1	4	0	9
dont en REP	0	0	0	0
dont en REP+	0	0	0	0
dont privés	0	1	1	1

¹Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 500 mètres du QP.
Note de lecture : 4 collèges sont situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dexp 2019-2020

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège	123	1 002	5 293	5 219
dont filles	66	593	2 597	2 412
dont en REP	3	5	5	8
dont en REP+	3	3	3	3
dont en établissement privé	3	140	5	313
dont SEGPA, ULIS, UPE2A, 3 ^e préparatoire	7	34	3	199

Note de lecture : À la rentrée 2019, 1 éco-élève inscrit dans une formation de niveau collège résidait dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dexp 2019-2020

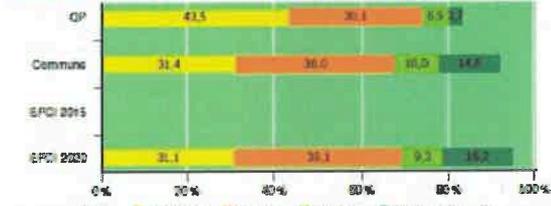
Les deux tableaux suivants concernent les collégiens hors SEGPA, ULIS, UPE2A et troisième préparatoire aux formations professionnelles

Retard scolaire dans les formations collège (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Taux de retard en 6 ^e (%)	5	7,7	5	3,1
Taux de retard des filles, parmi les filles en 6 ^e (%)	5	7,2	5	7,6
Taux de retard en 7 ^e (%)	12,9	12,8	5	12,9
Taux de retard des filles, parmi les filles en 7 ^e (%)	5	10,1	5	10,6

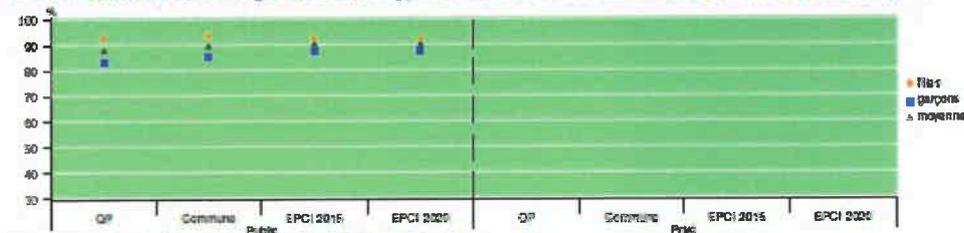
Note de lecture : À la rentrée 2019, parmi l'ensemble des collégiens résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^e préparatoire, 1,7 % sont en retard en sixième. Pour les écoles collégiennes de cette commune, le taux de retard est 2,2 %.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dexp 2019-2020

Répartition des élèves inscrits dans une formation au collège selon leur milieu social et leur lieu de résidence



Note de lecture : À la rentrée 2019, parmi l'ensemble des collégiens résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^e préparatoire, 1,7 % sont issus d'un milieu social défavorable.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dexp 2019-2020

Taux de réussite au brevet (série générale) selon le type d'établissement¹ et le sexe de l'élève (lieu où est situé le collège)

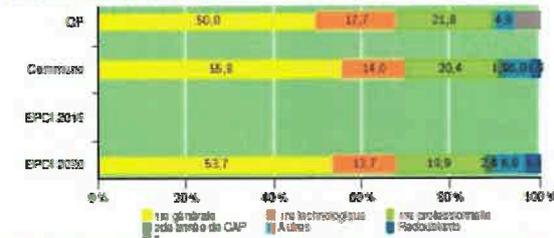


¹Les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans le QP ou à moins de 500 mètres du QP.
Note de lecture : À la rentrée 2019, le taux de réussite au DNE est de 85,2 % pour les collégiens publics situés dans la commune dans laquelle se situe le QP.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dexp 2019-2020



Second degré : parcours à l'issue du collège

Orientation des élèves scolarisés deux ans après la troisième (lieu où est situé l'établissement de scolarisation en troisième)



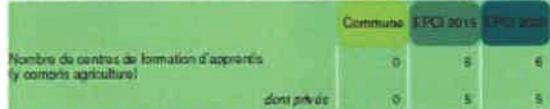
Note de lecture : Seul 4% des élèves qui sont scolarisés en troisième à la rentrée 2017 au sein d'un collège situé dans la commune dans laquelle se situe le QP se retrouvent en première générale à la rentrée 2019.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2017-2020

Scolarisation (lieu de résidence)



Note de lecture : Parmi les jeunes de 16 à 25 ans résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 14,9% sont scolarisés et sans emploi.
Source : Insee, Recensement de la Population 2017

Centre de formation d'apprentis (CFA)



Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 0 CFA.
Source : Insee, Base Permanente des Équipements 2019

Second degré : les formations au lycée

Établissements

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre de lycées	2	4	4
Nombre de lycées d'enseignement général et technologique ¹	1	3	3
dont privés	0	0	0
Nombre de lycées d'enseignement professionnel	1	1	1
dont privés	0	0	0

¹ Les lycées généraux et technologiques incluent les lycées polyvalents.
Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 1 lycée d'enseignement général et technologique.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2015-2020

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Élèves scolarisés dans une formation générale ou technologique des lycées	51	868	2 466	2 477
dont filles	25	481	1 359	1 365
dont un établissement privé	5	14	5	31
Élèves scolarisés dans une formation professionnelle des lycées	32	349	801	899
dont filles	15	142	5	332

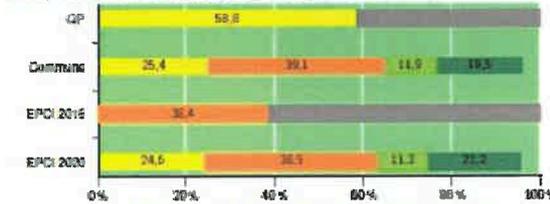
Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, une seule scolarisée dans une formation générale et technologique au lycée.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2015-2020

Retard scolaire dans les formations générales ou technologiques en lycées (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Taux de retard en 2 nd (%)	5	8,5	5	9,6
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 nd (%)	5	8,6	5	9,7
Taux de retard en terminale (%)	5	17,6	5	18,8
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	5	12,6	5	14,6

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 0,4% sont en retard scolaire générale et technologique.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2015-2020

Répartition des élèves inscrits dans une formation générale ou technologique des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



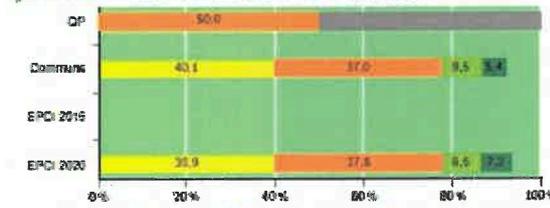
Le tableau de ventilation selon le PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100% y a des non renseignés.
Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 20,4% des élèves scolarisés dans une formation générale et technologique au lycée sont enfants d'ouvriers ou d'instituts (PCS défavorable).
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2015-2020

Retard scolaire dans les formations professionnelles en lycée (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Taux de retard en 2 nd (%)	5	49,0	5	30,6
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 nd (%)	5	45,9	5	34,8
Taux de retard en terminale (%)	5	55,1	5	47,6
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	5	50,0	5	42,4

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 40,4% sont en retard scolaire professionnel.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2015-2020

Répartition des élèves inscrits dans une formation professionnelle des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



Le tableau de ventilation selon le PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100% y a des non renseignés.
Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 40,1% des élèves scolarisés dans une formation professionnelle au lycée sont enfants d'ouvriers ou d'instituts (PCS défavorable).
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2015-2020

Signes conventionnels utilisés

5 : accord statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
nd : donnée non disponible ou non diffusable
n/c : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)



insertion professionnelle (1/2)

Zone étudiée
QP Les Collettes (QP083003)
Zones de comparaison
 Commune 2021 : Draguignan
 EPCI 2015 : CA Dracénoise
 EPCI 2021 : CA Dracénois Provence Verdon Agglomération



Emploi

Emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	49,5	50,9	51,0	51,0
	Femmes	41,2	55,8	56,1	56,1
	Etrangers	35,5	40,4	43,9	44,0
Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (%) :	Ensemble	16,7	14,8	14,9	14,8
	Femmes	21,8	15,3	14,7	14,5
	Etrangers	nd	22,2	18,8	18,7

Source : Insee, Recensement de la Population 2021

Contrats aidés (entrants et reconductions de l'année)

Contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Contrats aidés	14	140	5	369
Evolution annuelle (%)	16,7	42,5	5	42,6

¹ Les pourcentages sont calculés sur le total des entrants et reconductions de contrats aidés en 2021.
 Source : AIF, Indicateurs Dares - Insee 2021

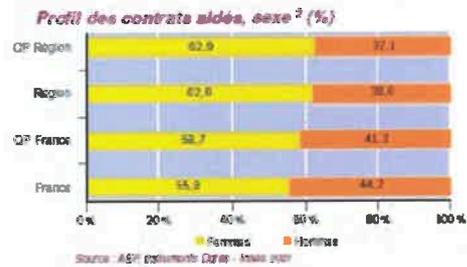
En raison du nombre de contrats aidés, les répartitions par QP ne peuvent pas être diffusées à cause du secret statistique. Elles sont remplacées par les répartitions suivantes sur l'ensemble des contrats aidés, pour les zones :

- QP de la région,
- région,
- QP de France métropolitaine et La Réunion,
- France métropolitaine et La Réunion.

Profil des contrats aidés, niveau de formation initiale² (%)

	QP Région	Région	QP France	France
Inférieur au CAP-BEP	23,9	15,9	24,1	17,1
CAP-BEP	28,3	29,1	32,1	30,6
Bac	26,5	30,5	28,7	31,9
Supérieur au Bac	21,3	23,6	15,1	20,2

Source : AIF, Indicateurs Dares - Insee 2021



Profil des contrats aidés, âge² (%)

	QP Région	Région	QP France	France
Moins de 26 ans	45,3	54,4	51,4	61,5
De 26 à 49 ans	37,5	28,2	34,8	25,3
50 ans ou plus	16,6	17,4	13,8	13,1

Source : AIF, Indicateurs Dares - Insee 2021

Employeurs des contrats aidés² (%)

	QP Région	Région	QP France	France
Communes, EPCI et autres collectivités	7,6	14,4	16,5	17,5
Associations et autres personnes morales	83,1	77,4	66,5	71,4
Etablissements publics	9,3	8,2	16,9	10,8

Source : AIF, Indicateurs Dares - Insee 2021

² Les pourcentages sont calculés sur le total des contrats aidés (y compris non précisés et non renseignés), le somme peut donc être différente de 100.



Demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2021		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	329	188	138	4 239	2 220	2 019	11 016	5 924	5 092	11 095	5 970	5 125
Catégories ABC	298	165	123	3 641	1 908	1 733	9 404	5 100	4 304	9 472	5 138	4 334
dont bénéficiaires du RSA (%)	29,9	35,2	22,8	23,4	23,2	23,6	20,0	19,7	20,2	20,0	19,6	20,2
Evolution annuelle du nombre d'inscrits en catégories ABC (%)	-1,4	6,5	-10,7	-4,2	-2,4	-8,2	-3,8	-5,2	-6,9	-5,9	-5,3	-6,5
Catégorie A	185	109	76	2 384	1 171	1 213	6 168	3 138	2 970	6 154	3 160	2 994
Evolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	-5,3	5,0	-18,2	-8,3	-7,3	-9,3	-10,5	-9,8	-11,2	-10,6	-10,6	-11,2

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2023

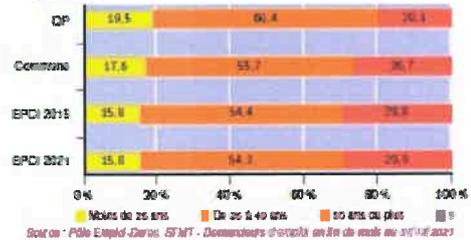
Demandeurs d'emploi (catégories ABC)

Nationalité (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Français	83,0	87,2	8	90,4
Etrangers	17,9	12,8	8	9,6

Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné). Le somme peut donc être différente de 100.
Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2023

Âge (%)

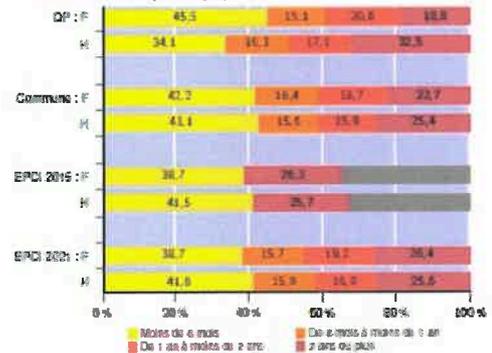


Niveau de formation (%)

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2021		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP/BEP	14,6	12,1	17,9	14,8	12,3	17,6	13,0	11,3	14,9	13,0	11,4	15,0
CAP/BEP	44,1	43,0	45,5	36,6	32,4	41,1	37,5	33,2	42,5	37,4	33,2	42,5
Bac	25,6	23,7	23,6	24,0	25,6	22,3	24,1	26,1	21,6	24,1	26,1	21,9
Supérieur au Bac	17,7	21,3	13,0	24,6	29,7	18,9	25,4	29,4	20,7	25,4	29,4	20,7

Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné). Le somme peut donc être différente de 100.
4. La redistribution en 2015 de la variable "niveau de formation" issue des données de Pôle emploi entraîne une rupture de série entre 2015 et 2019.
Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2023

Durée d'inscription (%)



Avertissement : Les indicateurs sur le "niveau de qualification" ne peuvent être diffusés en raison de leur qualité insuffisante.

Signes conventionnels utilisés
 s : valeur statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
 nd : donnée non disponible, non diffusable ou non significative
 / : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)



Logement (1/2)

Zone étudiée
OP Les Collettes (OP083003)
Zones de comparaison
Commune 2021 : Draguignan
EPCI 2015 : CA Dracénoise
EPCI 2021 : CA Dracénois Provence Verdon Agglomération



Page mise à jour le 03/02/2024
 Version : 2022

Répartition des logements selon la catégorie (%)

	OP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Taux de résidences principales	92,3	84,2	78,2	75,8
Taux de résidences secondaires	nd	2,5	12,6	13,1
Taux de logements occasionnels	nd	0,3	0,7	0,7
Taux de logements vacants	7,1	12,0	10,5	10,4

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Résidences principales et ménages

Répartition des résidences principales selon le type d'habitat (%)

	OP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Appartement	99,2	57,4	30,3	38,2
Maison	nd	42,1	60,7	60,9

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces (%)

	OP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
1 pièce	nd	5,4	4,1	4,1
2 pièces	9,2	15,7	13,0	13,0
3 pièces	36,7	27,7	24,9	25,0
4 pièces	36,7	28,3	29,1	29,1
5 pièces ou plus	18,0	22,9	28,9	28,8

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement (%)

	OP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Avant 1919	nd	10,9	13,4	13,6
Entre 1919 et 1945	6,0	4,2	4,8	4,8
Entre 1945 et 1970	13,5	19,5	14,7	14,8
Entre 1971 et 1990	65,1	32,9	31,7	31,7
Entre 1991 et 2005	nd	16,3	20,3	20,2
Entre 2006 et 2015	nd	13,2	12,8	12,6

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Répartition des résidences principales selon la surface (%)

	OP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 30 m ²	0,0	4,2	3,4	3,4
De 30 m ² à moins de 40 m ²	nd	5,5	5,6	5,6
De 40 m ² à moins de 50 m ²	14,2	16,1	13,8	13,0
De 50 m ² à moins de 60 m ²	50,8	26,4	21,3	21,4
De 60 m ² à moins de 100 m ²	20,4	21,3	22,9	22,9
De 100 m ² à moins de 120 m ²	nd	13,7	16,3	16,2
120 m ² ou plus	nd	11,8	16,7	16,6

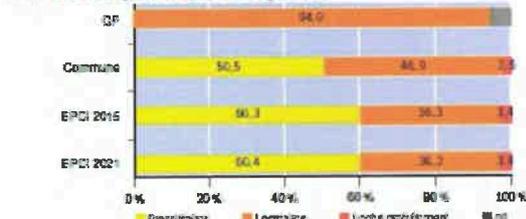
Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Occupation des résidences principales

	OP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre de personnes par résidence principale	2,7	2,2	2,2	2,2
Part des résidences principales (RP) suroccupées (%)				
Ensemble des RP	7,8	5,7	5,0	5,0
RP de 2 pièces	nd	13,0	14,2	14,2
RP de 3 pièces	16,5	6,2	7,5	7,5
RP de 4 pièces	nd	1,8	1,8	1,8
RP de 5 pièces ou plus	nd	0,4	0,4	0,4

* Hors studio de 1 personne
 Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Statut d'occupation des ménages (%)



Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Ancienneté d'emménagement des ménages (%)

	OP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 2 ans	7,1	15,2	14,3	14,3
Entre 2 et 4 ans	29,0	23,8	20,7	20,7
Entre 5 et 9 ans	20,5	17,8	17,5	17,6
10 ans ou plus	43,4	43,2	47,4	47,4

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Signes conventionnels utilisés
 nd : sans information / y compris entre indicateurs et entre zones géographiques



Mobilité résidentielle

Mobilité résidentielle (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Taux d'emménagement ¹	12	14	11	11
Taux de sortants	9	10	8	10
- dont sortants vers un autre QP	7	10	8	10
Taux d'entrants	10	10	11	10
- dont entrants depuis un autre QP	16	10	11	10
Taux de mobilité interne	2	10	11	10

¹ Taux d'emménagement : (Entrants-Mobilité Interne) / Pop N
Source : INSEE, Fichiers démographiques sur les logements et les individus (FDLI) 2019

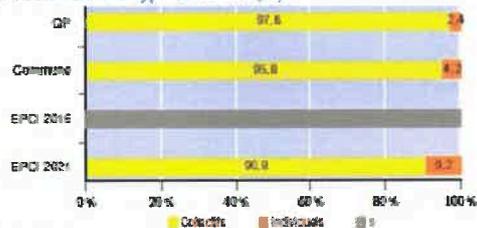
Logements sociaux

Part des logements sociaux¹ (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Part des logements sociaux	79,1	16,8	9,7	9,7

¹ Nélogements du parc local social, hors vacance ou vélos / Nélogements principaux
Source : SDES, Répertoire du parc local social 2021, Insee, Recensement de la Population 2019

Répartition selon le type d'habitat (%)



Source : SDES, Répertoire du parc local social 2021

Répartition selon l'année de construction (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Avant 1949	0	0	0	0
De 1949 à 1975	37,3	25,1	0	12,4
De 1976 à 1989	30,5	23,2	25,5	25,8
De 1990 à 2000	30,5	18,0	15,7	0
De 2001 à 2013	0	25,7	0	21,9
Après 2013	0	0	0	17,3

Source : SDES, Répertoire du parc local social 2021

Répartition selon le mode de financement (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
FLAI	0	6,7	0	9,8
PLUS (avant 1977)	97,0	26,1	0	22,4
PLUS (après 1977)	98,1	50,6	57,4	57,5
PLS	0	5,3	0	4,7
PLI	0	0	0	1,5
Aides financières	0	0	0	4,1

Source : SDES, Répertoire du parc local social 2021

Signes conventionnels utilisés

0 : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
n.d. : données non disponibles, non diffusables ou non significatives
- : données non calculables (ex. : part d'EPCI 2015) ou non pertinentes pour les données de comparaison

Logements sociaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre de logements sociaux	783	3 054	5 080	5 113
Nombre de logements sociaux mis en service dans l'année	0	17	0	281
Taux de vacance (%)	2,1	2,7	0	2,9
Taux de vacance de plus de 3 mois (%)	0	0,9	0	1,2
Taux de rotation (%)	5,9	10,1	0	9,5

Source : SDES, Répertoire du parc local social 2021

Répartition par nombre de pièces (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
1 pièce	0	4,7	0	4,6
2 pièces	0	17,2	0	17,5
3 pièces	33,7	38,4	39,1	34,2
4 pièces	37,2	28,1	0	28,2
5 pièces ou plus	19,9	11,6	0	10,7

Source : SDES, Répertoire du parc local social 2021

Répartition selon la surface (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 30 m ²	0	0	0	1,8
De 30 m ² à moins de 40 m ²	0	1,8	0	3,2
De 40 m ² à moins de 60 m ²	7,9	22,9	0	20,8
De 60 m ² à moins de 80 m ²	52,6	48,7	49,8	49,6
De 80 m ² à moins de 100 m ²	24,1	20,4	0	21,0
De 100 m ² à moins de 120 m ²	0	4,0	0	4,2
120 m ² ou plus	0	0	0	0,2

Source : SDES, Répertoire du parc local social 2021

Loyer des logements sociaux (en euros, par m² habitable)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moyenne	5,48	5,77	5,75	5,75
Premier quartile	4,82	4,96	5,10	5,08
Médiane	5,56	5,75	5,75	5,75
Troisième quartile	6,01	6,23	6,37	6,27

Source : SDES, Répertoire du parc local social 2021



Revenus

Zone étudiée

QP Les Collettes (QP063003)

Zones de comparaison

Commune 2021 : Draguignan

EPCI 2015 : CA Dracénoise

EPCI 2021 : CA Dracanie Provence Verdon Agglomération



Faire mise à jour le 14/02/2022
Version : 2022

Ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Part des ménages imposables (%)	21,5	47,7	48,8	48,0

Source : Insee-DGPF-Cnaf-Cnav-CGMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLOSoF) 2019

Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (en euros)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Médiane	900	1 680	1 710	1 710
Premier quartile	450	1 040	1 110	1 110
Troisième quartile	1 450	2 350	2 380	2 380
Taux de bas revenus (%)	59,2	26,4	24,0	24,0
Rapport interquartile (Dq/D1)	14,1	5,7	5,0	5,6

Source : Insee-DGPF-Cnaf-Cnav-CGMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLOSoF) 2019

Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (en euros, niveau de vie)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Médiane	1 180	1 700	1 730	1 720
Premier quartile	920	1 220	1 250	1 250
Troisième quartile	1 530	2 240	2 270	2 270
Taux de pauvreté (%)	40,9	18,7	17,5	17,5
Rapport interquartile (Dq/D1)	2,6	3,3	3,3	2,9

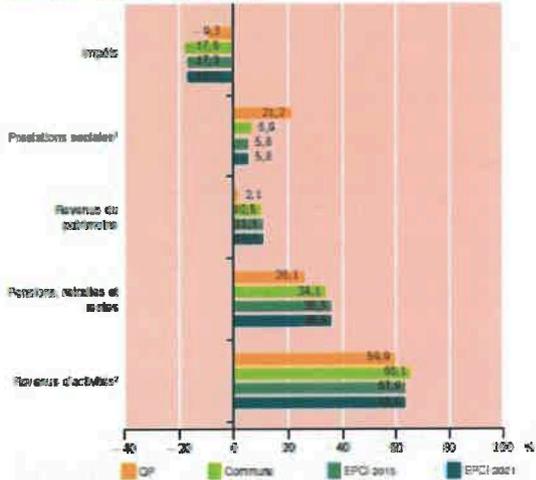
Source : Insee-DGPF-Cnaf-Cnav-CGMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLOSoF) 2019

Foyers allocataires ou bénéficiaires couverts

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Foyers allocataires CAF	715	9 944	21 650	21 981
Prime d'activité (PA)	365	3 250	7 565	7 992
Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	146	1 660	3 640	3 683
Allocation adulte handicapé (AAH)	67	849	1 797	1 809
Bénéficiaires Cnav	1 867	35 517	90 758	90 384
Bénéficiaires Cnav sans participation financière *	515	4 778	9 969	10 010
Bénéficiaires Cnav avec participation financière *	1 352	939	1 888	1 900

* La Cnav (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) a été mise en place au 1^{er} novembre 2019, en remplaçant le régime de la Cnav-C (Cotisations Obligatoires des Travailleurs Uniquement Contributifs) - Cnav sans participation financière - et l'ACS (Allocation de Solidarité aux Citoyens) - Cnav avec participation financière.
Sources : Caf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2020
Cnav, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 31 décembre 2020

Structure des revenus disponibles



* Prestations familiales, minima sociaux, prestations logement
* Dont indemnités de chômage
Source : Insee-DGPF-Cnaf-Cnav-CGMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLOSoF) 2019



Tissu économique

Zone étudiée
 QP Les Collettes (QP083003)
Zones de comparaison
 Commune 2021 : Draguignan
 EPCI 2015 : CA Draçenoise
 EPCI 2021 : CA Draçonie Provence Verdon Agglomération

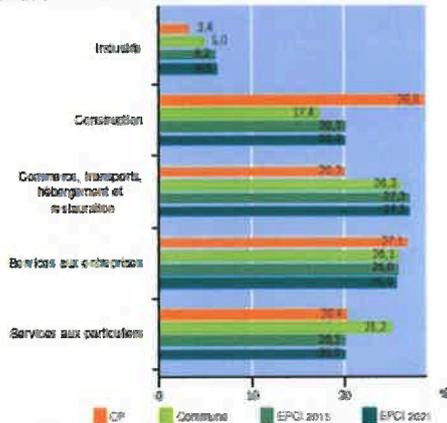
Tableau n° 4 (sur 16) 05/02/2023
 Version : 2023

Activité des établissements

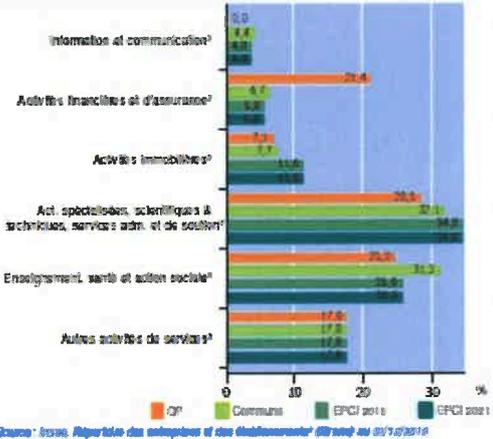
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre d'établissements	69	4 020	11 657	11 756
Industrie	2	202	734	737
Construction	17	790	2 372	2 390
Commerce, transports, hébergement et restauration	12	1 056	3 177	3 211
dont : commerce de gros	0	174	561	565
commerce de détail	8	458	1 316	1 319
Services aux entreprises	16	1 051	3 028	3 047
Services aux particuliers	12	1 011	2 958	2 971
dont : enseignement, santé et action sociale	7	645	1 956	1 406

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Rénes) du 01/01/2019

Activité des établissements



Activité des établissements de service

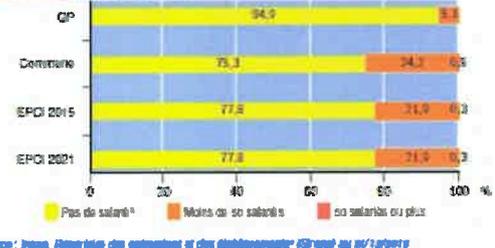


Démographie d'établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Créations et transferts d'établissements	27	741	2 166	2 184
Part des transferts (%)	7,4	24,6	21,0	21,0
Part des créations (%)	92,6	75,4	79,0	79,0
Part de micro-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (%)	78,0	58,5	63,5	64,1
Taux de créations et transferts (%)	45,8	18,4	18,6	18,6

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Rénes) en 2019

Taille des établissements





Démographie

Zone étudiée
QP Centre Ville (QP033004)
Zones de comparaison
Commune 2021 : Le Muy
EPCI 2015 : CA Dracénoise
EPCI 2021 : CA Dracénois Provence Verdon Agglomération



Fiche mise à jour le 21/02/2022
Version : 2022

Population

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Population municipale au 1 ^{er} janvier 2018	1 323	9 281	106 214	107 250

Commune	Part de la population du QP dans la commune (%)	Part de la population de la commune dans le QP (%)
Le Muy	100,0	14,3

* Population du QP dans la commune sur population du QP
 ** Population du QP dans la commune sur population de la commune
 Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition de la population par sexe et âge

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Hommes (%)	48,5	48,4	48,0	48,9
Femmes (%)	51,5	51,6	51,2	51,1
Moins de 25 ans (%)	34,5	27,3	26,6	26,8
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	33,6	26,1	24,9	24,8
60 ans ou plus (%)	18,6	31,4	30,7	30,8
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	19,4	32,3	32,9	33,0
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	1,8	0,7	0,7	0,7

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Familles percevant les allocations CAF

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF :	461	1 957	21 659	21 981
Population couverte par au moins une prestation CAF	926	4 821	51 925	52 216
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	8,0	7,9	8,0	8,0
Allocataires étudiants (%)	1	0,5	1	0,6
Familles monoparentales (%)	14,3	16,8	1	17,2
Allocataires isolés (%)	54,7	41,2	43,9	43,9
Couples sans enfant (%)	10,4	6,2	1	5,4
Couples avec enfant(s) (%)	20,6	35,8	33,5	33,5
Couples avec 3 enfants ou plus (%)	9,1	10,3	6,4	8,4
Répartition par tranche d'âge des enfants couverts par au moins une prestation CAF :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	14,7	14,7	13,7	13,7
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	15,3	14,5	14,5	14,5
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	30,2	27,1	28,1	28,1
Enfants de 11 à moins de 15 ans (%)	18,2	20,2	21,7	21,7
Enfants de 15 à moins de 18 ans (%)	13,5	15,1	14,1	14,1
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	8,1	8,4	7,9	7,9

Source : CAF, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2022

Ménages

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Ménages de 1 personne (%)	39,9	27,9	33,6	33,5
Ménages de 6 personnes ou plus (%)	4,5	2,6	1,5	1,5

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Nationalité

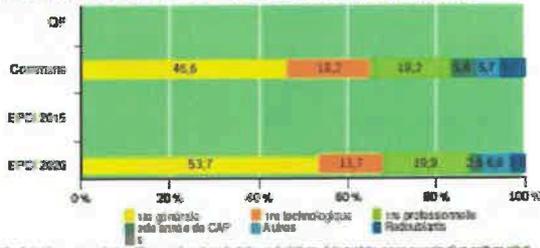
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Étrangers (%)	28,1	10,5	7,4	7,4
Étrangères parmi les femmes (%)	25,9	10,0	7,0	7,0

Source : Insee, Recensement de la Population 2018



Second degré : parcours à l'issue du collège

Orientation des élèves scolarisés deux ans après la troisième (lieu où est situé l'établissement de scolarisation en troisième)



Note de lecture : 46,6% des élèves qui sont scolarisés en troisième à la rentrée 2019 au sein d'un collège situé dans la commune dans laquelle se situe le QP se retrouvent en première générale à la rentrée 2021.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Scolarisation (lieu de résidence)



Note de lecture : Parmi les jeunes de 15 à 25 ans résidant dans la commune 22,5% (après le lieu de QP) ne sont ni scolarisés ni sans emploi.
Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Centre de formation d'apprentis (CFA)



Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 0 CFA.
Source : Insee, Base Partenariats des Équipements 2019

Second degré : les formations au lycée

Établissements

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Nombre de lycées	1	4	4
Nombre de lycées d'enseignement général et technologique ¹	1	3	3
dont privés	0	0	0
Nombre de lycées d'enseignement professionnel	0	1	1
dont privés	0	0	0

¹ Les lycées généraux et technologiques incluent les lycées polyvalents.
Note de lecture : La commune dans laquelle se situe le QP compte 1 lycée d'enseignement général et technologique.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Élèves scolarisés dans une formation générale ou technologique de lycées	25	206	2 455	2 477
dont filles	18	122	1 350	1 365
dont un établissement privé	0	0	0	31
Élèves scolarisés dans une formation professionnelle des lycées	18	93	901	899
dont filles	5	31	5	332

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 206 sont scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Retard scolaire dans les formations générales ou technologiques en lycées (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Taux de retard en 2 nd (%)	6	7,9	5	2,6
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 nd (%)	2	0	0	9,7
Taux de retard en terminale (%)	3	15,4	3	15,8
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	0	0	0	14,6

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 0,6% sont en retard en seconde générale et technologique.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

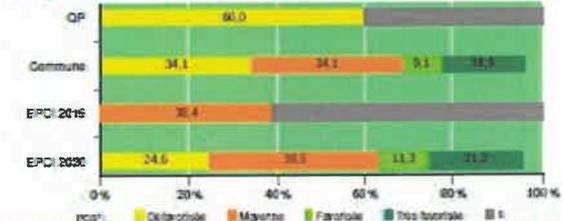
Retard scolaire dans les formations professionnelles en lycée (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Taux de retard en 2 nd (%)	5	29,8	0	30,6
Taux de retard des filles, parmi les filles en 2 nd (%)	0	0	0	34,8
Taux de retard en terminale (%)	0	44,0	0	47,6
Taux de retard des filles, parmi les filles en terminale (%)	0	0	0	45,4

Note de lecture : Parmi les élèves résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP, 0,5% sont en retard en seconde professionnelle.
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

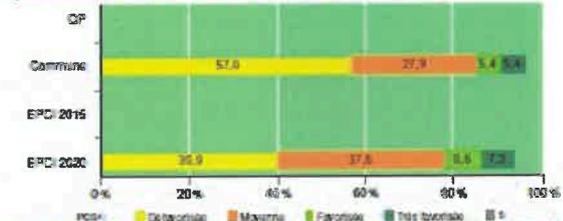
Signes conventionnels utilisés
 1 : secteur statistique (y compris entre indicateurs) et entre zones géographiques
 nd : donnée non disponible ou non diffusable
 0 : donnée non chiffrable (ex. base d'EPCI 2015)

Répartition des élèves inscrits dans une formation générale ou technologique des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 34,1% des élèves scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (PCS défavorable).
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020

Répartition des élèves inscrits dans une formation professionnelle des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence



Note de lecture : Dans la commune dans laquelle se situe le QP, 57,0% des élèves scolarisés dans une formation professionnelle en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (PCS défavorable).
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dapp 2019-2020



Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur insee.fr

Insertion professionnelle (1/2)

Zone étudiée

QP Centre Ville (QP083004)

Zones de comparaison

Commune 2021 : Le Muy

EPCI 2015 : CA Dracénoise

EPCI 2021 : CA Dracénois Provence Verdon Agglomération



Emploi

Emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	45,5	55,1	51,0	51,0
	Femmes	36,6	45,5	50,1	50,1
	Étrangers	38,7	36,2	43,9	44,0
Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (%) :	Ensemble	21,6	13,3	14,9	14,8
	Femmes	25,8	14,3	14,7	14,6
	Étrangers	30,6	20,6	18,9	18,7

Source : Insee, Recensement de la Population sur 4

Contrats aidés (entrants et reconductions de l'année)

Contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Contrats aidés	5	33	8	360
Évolution annuelle (%)	s	230,0	s	43,0

Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants et reconductions en contrats aidés de 2021.
Source : ASP, Indicateurs Dares - Insee 2021

En raison du nombre de contrats aidés, les répartitions par QP ne peuvent pas être diffusées à cause du secret statistique. Elles sont remplacées par les répartitions suivantes sur l'ensemble des contrats aidés, pour les zones :

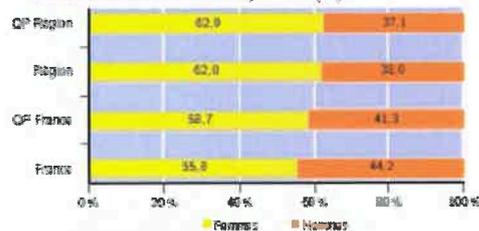
- QP de la région,
- région,
- QP de France métropolitaine et La Réunion,
- France métropolitaine et La Réunion.

Profil des contrats aidés, niveau de formation initiale² (%)

	QP Région	Région	QP France	France
Inférieur au CAP/BEP	23,0	18,8	24,1	17,1
CAP/BEP	28,3	29,1	32,1	30,8
Bac	26,5	30,5	26,7	31,9
Supérieur au Bac	21,3	23,6	15,1	20,2

Source : ASP, Indicateurs Dares - Insee 2021

Profil des contrats aidés, sexe² (%)



Source : ASP, Indicateurs Dares - Insee 2021

Profil des contrats aidés, âge² (%)

	QP Région	Région	QP France	France
Moins de 26 ans	45,0	54,4	51,4	51,6
De 26 à 49 ans	37,5	28,2	34,8	25,3
50 ans ou plus	16,5	17,4	13,8	13,1

Source : ASP, Indicateurs Dares - Insee 2021

Les pourcentages sont calculés sur la totalité des contrats aidés (y compris non prisés et non réalisés). Le nombre total dans 4 des différents de 100.

Employeurs des contrats aidés² (%)

	QP Région	Région	QP France	France
Communes, EPCI et autres collectivités	7,6	14,4	16,6	17,8
Associations et autres personnes morales	83,1	77,4	66,6	71,4
Établissements publics	9,3	8,2	16,8	10,6

Source : ASP, Indicateurs Dares - Insee 2021

Demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2021		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	173	81	92	909	462	447	11 016	5 504	5 092	11 095	5 670	5 126
Catégories ABC	149	66	83	741	389	372	9 404	5 100	4 304	9 472	5 138	4 334
dont bénéficiaires du RSA (N)	26,8	30,3	24,1	17,0	14,6	19,4	20,0	19,7	20,2	20,0	19,6	20,2
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégories ABC (N)	-20,9	-12,0	-26,8	-17,8	-22,5	-12,5	-5,8	-6,2	-6,5	-5,9	-6,3	-6,6
Catégorie A	106	49	67	476	239	256	6 108	3 138	2 970	6 154	3 160	2 994
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (N)	-14,6	0,0	-24,3	-20,9	-25,2	-18,0	-10,5	-9,8	-11,2	-10,6	-10,0	-11,2

Source : Pôle Emploi-Dares, SMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/01/2024

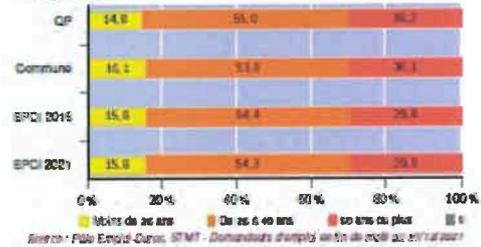
Demandeurs d'emploi (catégories ABC)

Nationalité ² (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Français	76,5	65,8	s	90,4
Étrangers	23,5	34,2	s	9,6

* Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non-principaux et non-inscrits), la somme peut donc être différente de 100.
 ** Le redressement est actu de la variable "niveau de formation" basé des données de Pôle emploi estimées une année de décalé entre 2016 et 2019.
 Source : Pôle Emploi-Dares, SMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/01/2024

Âge (%)

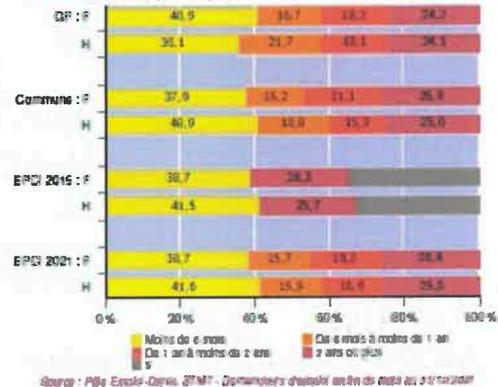


Niveau de formation ^{3 et 4} (%)

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2021		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP/BEP	27,5	22,7	31,3	16,9	14,8	19,1	13,0	11,2	14,9	13,0	11,4	15,0
CAP/BEP	46,6	37,6	51,8	37,5	31,7	44,1	37,3	33,2	42,6	37,4	33,2	42,6
Bac	17,5	s	s	21,0	25,2	18,3	24,1	26,1	21,8	24,1	26,1	21,9
Supérieur au Bac	9,4	s	s	23,6	29,0	18,3	25,4	29,4	20,7	25,4	29,4	20,7

* Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non-principaux et non-inscrits), la somme peut donc être différente de 100.
 ** Le redressement est actu de la variable "niveau de formation" basé des données de Pôle emploi estimées une année de décalé entre 2016 et 2019.
 Source : Pôle Emploi-Dares, SMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/01/2024

Durée d'inscription (%)



Avertissement : Les indicateurs sur le "niveau de qualification" ne peuvent être diffusés après analyse en raison de leur qualité insuffisante.

Signes conventionnels utilisés
 s : secret statistique (y compris entre indicateurs) (entre zones géographiques)
 nd : donnée non disponible, non diffusable ou non significative
 // : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)



Logement (1/2)

Zone étudiée
QP Centre Ville (QP083004)
Zones de comparaison
Commune 2021 : Le Muy
EPCI 2015 : CA Dracénoise
EPCI 2021 : CA Dracénoise Provence Verdon Agglomération



Fiche mise à jour le 09/09/2023
 Version : 2023

Répartition des logements selon la catégorie (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Taux de résidences principales	nd	89,5	75,2	75,8
Taux de résidences secondaires	nd	10,9	12,6	13,1
Taux de logements occasionnels	nd	0,8	0,7	0,7
Taux de logements vacants	nd	0,8	10,5	10,4

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Résidences principales et ménages

Répartition des résidences principales selon le type d'habitat (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Appartement	87,3	34,9	36,3	38,2
Maison	12,0	63,9	60,7	60,9

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
1 pièce	11,7	3,1	4,1	4,1
2 pièces	30,7	12,2	13,0	13,0
3 pièces	32,5	26,5	24,9	25,0
4 pièces	12,7	30,9	25,1	29,1
5 pièces ou plus	6,3	27,4	28,9	28,8

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Avant 1919	45,7	14,7	13,4	13,6
Entre 1919 et 1945	11,5	4,7	4,8	4,0
Entre 1946 et 1970	18,5	13,7	14,7	14,8
Entre 1971 et 1990	13,4	36,7	31,7	31,7
Entre 1991 et 2005	6,4	19,0	20,3	20,2
Entre 2006 et 2015	4,0	8,9	12,8	12,6

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Répartition des résidences principales selon la surface (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 30 m ²	8,7	2,5	3,4	3,4
De 30 m ² à moins de 40 m ²	18,7	6,6	5,6	5,8
De 40 m ² à moins de 50 m ²	33,8	14,6	13,8	13,9
De 50 m ² à moins de 60 m ²	26,1	20,8	21,3	21,4
De 60 m ² à moins de 100 m ²	8,2	25,8	22,9	22,9
De 100 m ² à moins de 120 m ²	2,4	16,5	16,3	16,2
120 m ² ou plus	2,1	13,2	16,7	16,6

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

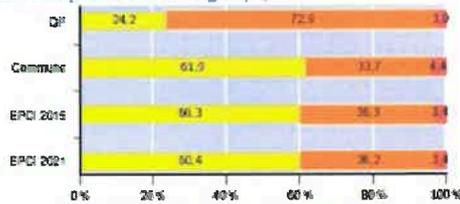
Occupation des résidences principales

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre de personnes par résidence principale	2,3	2,3	2,2	2,2
Part des résidences principales (RP) eurooccupées (%)				
Ensemble des RP	nd	8,0	5,0	5,0
RP de 2 pièces	nd	29,1	14,2	14,2
RP de 3 pièces	nd	10,4	7,6	7,6
RP de 4 pièces	nd	3,2	1,8	1,8
RP de 5 pièces ou plus	nd	0,0	0,4	0,4

nd : non étudié (0 ou 1 personne)

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Statut d'occupation des ménages (%)



Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Ancienneté d'emménagement des ménages (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Moins de 2 ans	21,4	13,7	14,3	14,3
Entre 2 et 4 ans	34,6	17,9	20,7	20,7
Entre 5 et 9 ans	21,0	16,7	17,8	17,6
10 ans ou plus	32,1	51,7	47,4	47,4

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Signes conventionnels utilisés

s : secteur statistique (y compris entre indicateurs et échantillons géographiques)
 nd : donnée non disponible, non diffusable ou non significative
 N : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015 ou non définie pour les zones de comparaison)

Mobilité résidentielle

Mobilité résidentielle (%)

	QP	Commune	EPCI 2016	EPCI 2021
Taux d'aménagement ¹	nd	8	11	11
Taux de sortants	nd	11	11	11
- dont sortants vers un autre GP	nd	11	11	11
Taux d'entrants	nd	11	11	11
- dont entrants depuis un autre GP	nd	11	11	11
Taux de mobilité interne	nd	11	11	11

¹ Taux d'aménagement : (Entrants-Mobilité Interne) / Pop N
Source : Insee, Fluxes démographiques sur les logements et les habités (FDH) 2013

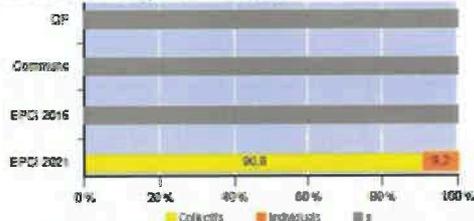
Logements sociaux

Parti des logements sociaux¹ (%)

	QP	Commune	EPCI 2016	EPCI 2021
Parti des logements sociaux	14,4	5,7	9,7	9,7

¹ Néologisme du parti local social, hors vacance ou vide / Néologisme principal
Source : INSEE, Répertoire du parti local social 2016, Insee, Recensement de la Population 2016

Répartition selon le type d'habitat (%)



Source : INSEE, Répertoire du parti local social 2016

Répartition selon l'année de construction (%)

	QP	Commune	EPCI 2016	EPCI 2021
Avant 1940	5	5	5	5
De 1940 à 1975	5	18,0	5	12,4
De 1976 à 1980	5	27,5	25,5	25,8
De 1981 à 2000	5	5	15,7	5
De 2001 à 2013	45,5	5	5	21,9
Après 2013	5	36,5	5	17,3

Source : INSEE, Répertoire du parti local social 2016

Répartition selon le mode de financement (%)

	QP	Commune	EPCI 2016	EPCI 2021
PLAI	5	5	5	9,0
PLUS (avant 1977)	42,1	5	5	22,4
PLUS (après 1977)	42,1	59,5	57,4	57,5
PLS	5	5	5	4,7
PLI	5	5	5	1,5
Autre financements	5	5	5	4,1

Source : INSEE, Répertoire du parti local social 2016

Signes conventionnels utilisés

5 : valeur statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
nd : donnée non disponible, non diffusable ou non significative

Logements sociaux

	QP	Commune	EPCI 2016	EPCI 2021
Nombre de logements sociaux	95	266	5 089	5 113
Nombre de logements sociaux mis en service dans l'année	5	11	5	281
Taux de vacance (%)	5	5	5	2,0
Taux de vacance de plus de 3 mois (%)	5	5	5	1,2
Taux de rotation (%)	14,4	13,5	5	9,5

Source : INSEE, Répertoire du parti local social 2016

Répartition par nombre de pièces (%)

	QP	Commune	EPCI 2016	EPCI 2021
1 pièce	5	5	5	4,0
2 pièces	16,8	18,0	5	17,9
3 pièces	45,3	36,1	39,1	39,2
4 pièces	23,2	33,3	5	28,2
5 pièces ou plus	5	5	5	10,7

Source : INSEE, Répertoire du parti local social 2016

Répartition selon la surface (%)

	QP	Commune	EPCI 2016	EPCI 2021
Moins de 30 m ²	5	5	5	1,8
De 30 m ² à moins de 40 m ²	5	5	5	2,2
De 40 m ² à moins de 60 m ²	20,0	5	5	20,6
De 60 m ² à moins de 80 m ²	62,1	48,9	49,8	49,8
De 80 m ² à moins de 100 m ²	5	28,9	5	21,0
De 100 m ² à moins de 120 m ²	5	5	5	4,2
120 m ² ou plus	5	5	5	0,2

Source : INSEE, Répertoire du parti local social 2016

Loyer des logements sociaux (en euros, par m² habitable)

	QP	Commune	EPCI 2016	EPCI 2021
Moyenne	5,48	5,65	5,75	5,75
Premier quartile	4,64	5,29	5,10	5,08
Médiane	5,27	5,72	5,75	5,75
Troisième quartile	5,39	6,06	6,27	6,27

Source : INSEE, Répertoire du parti local social 2016



Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur tous.le.fr

Revenus

Zone étudiée

QP Centre Ville (QP083004)

Zones de comparaison

Commune 2021 : Le Muy

EPCI 2015 : CA Dracénoise

EPCI 2021 : CA Dracénie Provence Verdon Agglomération



Fiches mises à jour le 14/02/2024
Version : 2022

Ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Part des ménages imposés (%)	22,4	43,0	48,0	48,0

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) 2019

Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (en euros)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Médiane	860	1 000	1 110	1 110
Premier quartile	480	970	1 110	1 110
Troisième quartile	1 380	2 260	2 280	2 380
Taux de pauvreté (%)	61,9	29,7	24,0	24,0
Rapport interdéclaire (D9/D1)	24,2	6,5	5,8	5,8

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) 2019

Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (en euros, niveau de vie)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Médiane	1 090	1 640	1 730	1 720
Premier quartile	820	1 140	1 250	1 260
Troisième quartile	1 920	2 180	2 270	2 270
Taux de pauvreté (%)	49,0	22,2	17,5	17,5
Rapport interdéclaire (D9/D1)	3,3	3,8	3,9	3,9

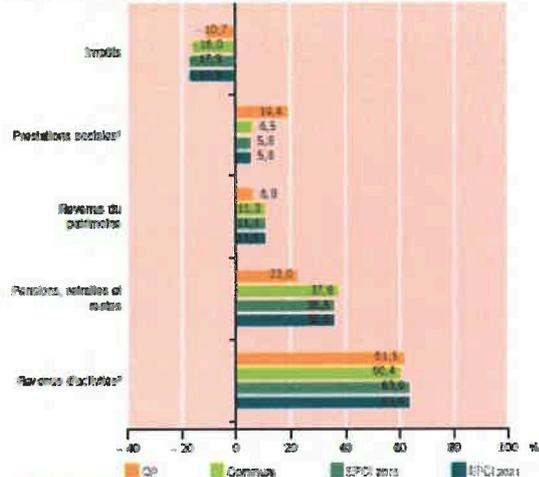
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) 2019

Foyers allocataires ou bénéficiaires courants

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Foyers allocataires CAF	461	1 957	21 860	21 001
Prime d'activité (PA)	173	705	7 955	7 992
Revenu de solidarité active (RSA socle)	120	360	3 840	3 683
Allocation adulte handicapé (AAH)	41	142	1 797	1 809
Bénéficiaires Cnam	1 914	9 936	98 768	90 384
Bénéficiaires CnS sans participation financière ¹	320	1 036	9 960	10 010
Bénéficiaires CnS avec participation financière ¹	61	167	1 808	1 300

¹ Le CnS (Complémentaire Santé Solidaire) a été mis en place au 1^{er} novembre 2020, en remplacement de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) ; CnS sans participation financière : de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) ; CnS avec participation financière
Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2020
Cnam, Bénéficiaires de régimes général de l'assurance retraite au 31 janvier 2021

Structure des revenus disponibles



¹ Prestations familiales, prestations sociales, prestations logement
² Dont indemnités de chômage
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) 2019



Tissu économique

Zone étudiée
QP Centre Ville (QP083004)
Zones de comparaison
 Commune 2021 : Le Muy
 EPCI 2015 : CA Dracénoise
 EPCI 2021 : CA Dracénois Provence Verdon Agglomération

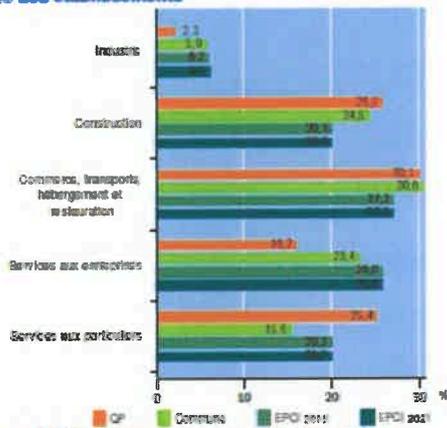
Date mise à jour le 03/02/2023
 Version : 2022

Activité des établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Nombre d'établissements	175	1 211	11 657	11 756
Industrie	4	72	724	737
Construction	45	297	2 372	2 300
Commerce, transports, hébergement et restauration	52	370	3 177	3 211
Dont : commerce de gros	4	54	561	563
commerce de détail	22	140	1 316	1 319
Services aux entreprises	20	203	9 028	9 047
Services aux particuliers	44	189	2 556	2 371
Dont : enseignement, santé et action sociale	27	107	1 396	1 406

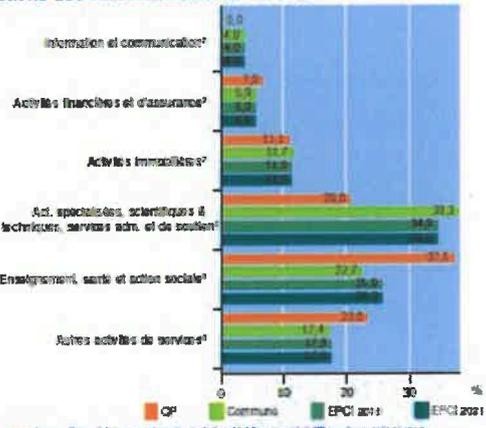
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) au 01/12/2022

Activité des établissements



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) au 01/12/2022

Activité des établissements de service



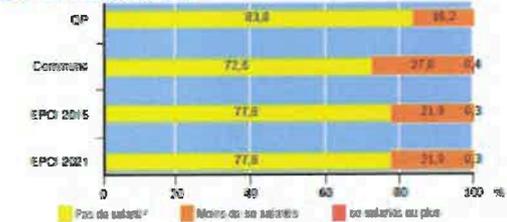
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) au 01/12/2022

Démographie d'établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Créations et transferts d'établissements	37	223	2 166	2 184
Part des transferts (%)	18.3	16.8	21.0	21.0
Part des créations (%)	81.1	81.2	75.0	79.0
Part de micro-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (%)	70.0	66.8	63.0	64.1
Taux de créations et transferts (%)	21.4	18.4	18.6	18.8

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) au 01/12/2022

Taille des établissements



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) au 01/12/2022

Liste des rues par QPV

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le



ID : 083-218300507-20240221-2024_024-DE

Evaluation du Contrat de ville 2015-2023

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le **23 FEV. 2024**
ID : 083-218300507-20240221-2024_024-DE



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés

Berger
Levrault

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_024
Objet :	AVIS SUR LE CONTENU DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENT QUARTIER 2030 »
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Identifiant unique :	083-218300507-20240221-2024_024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20240221-2024_024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2024-024.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20240221-2024_024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	178.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 24-1 contrat de ville 2024_2030.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20240221-2024_024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	8.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 février 2024 à 10h41min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 février 2024 à 10h41min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 février 2024 à 10h41min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 février 2024 à 10h42min04s	Reçu par le MI le 2024-02-23

